

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

du 23 novembre au 21 décembre 2011,
du 27 mars au 13 avril 2012,
du 24 avril au 18 mai 2012,
du 29 mai au 13 juin 2012,
le 27 novembre 2012

Deuxième session de la 57^e législature



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

2011-2012

⊗ Le papier utilisé pour la présente publication satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials*, ANSI Z39.48-1984.

Représentation à l'Assemblée législative
Deuxième session de la 57^e législature
Président : l'hon. Dale Graham

Circonscription	Député/Députée	Résidence
Albert	Wayne Steeves	Lower Coverdale
Baie-de-Miramichi—Neguac	Serge Robichaud	Miramichi
Bathurst	Brian Kenny	Bathurst
Campbellton—Restigouche-Centre	Greg Davis	Campbellton
Caraquet	Hédard Albert	Saint-Simon
Carleton	L'hon. Dale Graham	Centreville
Centre-Péninsule—Saint-Sauveur	Denis Landry	Trudel
Charlotte-Campobello	Curtis Malloch	Wilsons Beach
Charlotte-les-Îles	Rick Doucet	St. George
Dalhousie—Restigouche-Est	Donald Arseneault	Black Point
Dieppe-Centre—Lewisville	Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Saint-Basile	L'hon. Madeleine Dubé	Edmundston
Fredericton-Fort Nashwaak	Pam Lynch	Fredericton
Fredericton-Lincoln	L'hon. Craig Leonard	Fredericton
Fredericton-Nashwaaksis	Troy Lifford	Fredericton
Fredericton-Silverwood	Brian Macdonald	Fredericton
Fundy-River Valley	Jim Parrott	Kars
Grand-Sault—Drummond—Saint-André	Danny Soucy	Grand-Sault
Grand Lake-Gagetown	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton-Kings	Bev Harrison	Hampton
Kent	Shawn Graham	Mundleville
Kent-Sud	L'hon. Claude Williams	Saint-Antoine
Kings-Est	L'hon. Bruce Northrup	Wards Creek
Lamèque-Shippagan-Miscou	L'hon. Paul Robichaud	Pointe-Brûlé
Madawaska-les-Lacs	Yvon Bonenfant	Lac Baker
Memramcook-Lakeville-Dieppe	Bernard LeBlanc	Memramcook
Miramichi—Baie-du-Vin	Bill Fraser	Miramichi
Miramichi-Centre	L'hon. Robert Trevors	Miramichi
Miramichi-Sud-Ouest	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Crescent	John Betts	Moncton
Moncton-Est	Chris Collins	Moncton
Moncton-Nord	L'hon. Marie-Claire Blais, c.r.	Moncton
Moncton-Ouest	L'hon. Sue Stultz	Riverview
Nepisiguit	Ryan Riordon	Pokeshaw
New Maryland—Sunbury-Ouest	Jack Carr	Waasis
Nigadoo-Chaleur	Roland Haché	Petit-Rocher
Oromocto	L'hon. Jody Carr	Burton
Petitcodiac	Sherry Wilson	Salisbury
Quispamsis	L'hon. Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-la-Vallée	L'hon. Martine Coulombe	Saint-Quentin
Riverview	L'hon. Bruce Fitch	Riverview
Rogersville-Kouchibouguac	Bertrand LeBlanc	Rogersville
Rothesay	Hugh Flemming, c.r.*	Rothesay
Saint John-Est	Glen Tait	Saint John
Saint John-Fundy	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	Carl Killen	Saint John
Saint John Lancaster	Dorothy Shephard	Saint John
Saint John Portland	L'hon. Trevor Holder	Saint John
Shediac—Cap-Pelé	Victor Boudreau	Shediac
Tantramar	L'hon. Mike Olscamp	Sackville
Tracadie-Sheila	Claude Landry	Tracadie-Sheila
Victoria-Tobique	Wes McLean	Perth-Andover
Woodstock	L'hon. David Alward	Riceville
York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
York-Nord	Kirk MacDonald	Stanley

Fonctionnaires de l'Assemblée

Loredana Catali Sonier, c.r., greffière
 Daniel Bussièrès, sergent d'armes

Donald Forestell, greffier adjoint
 Shayne Davies, greffier adjoint

* Élection partielle du 25 juin 2012. Succède à l'hon. M^{me} Blaney, qui a démissionné le 25 mai 2012.

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
57^e LÉGISLATURE, 2011-2012

L'HON. GRAYDON NICHOLAS,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 23 novembre 2011

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la première session de la cinquante-septième législature de la Province a été déclarée close le 23 novembre 2011, à 11 h.

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la deuxième session de la cinquante-septième législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant l'assemblée législative le 23 novembre 2011 à 14 h.



Fait sous mon seing et le grand sceau de la province à Fredericton, le 11 octobre 2011, soixantième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*La procureure générale,
Marie-Claude Blais, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Graydon Nicholas*

La deuxième session de la 57^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

L'automne est une mutation : nous vivons l'adieu des chaleurs de l'été et sentons approcher les flocons et les splendeurs de l'hiver néo-brunswickois.

Le présent discours du trône marque le début de la session parlementaire et la continuation du travail que réalise votre gouvernement en vue d'appuyer l'affermissement de l'économie et l'amélioration de la qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens.

En ce début de session, nous félicitons Bernard Valcourt, ancien député provincial et chef de l'opposition, qui a été élu député fédéral de Madawaska—Restigouche, Keith Ashfield, ancien député et ministre provincial, qui a été réélu député fédéral de Fredericton, et Rodney Weston, ancien député et ministre provincial, qui a été réélu député fédéral de Saint John. Nous félicitons aussi MM. Valcourt et Ashfield de leur accession au Cabinet.

Célébrations

Le mois dernier, 10 autres personnalités néo-brunswickoises ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Les récipiendaires sont lord Beaverbrook, Marjorie Cockburn, Patrick Darrah, Robert Frenette, S. Paul Handa, Jacques LaForge, Gilmond Larocque, Léo-Paul Pinet, Jessica Ryan et Donald Savoie.

L'Ordre du Canada a reconnu le mérite de six personnes distinguées du Nouveau-Brunswick. Herménégilde Chiasson, ex-lieutenant-gouverneur, est devenu officier de l'ordre, et Marc Chouinard, John McLaughlin, Shirley Bear, Larry Nelson et Erminie Cohen, ex-sénatrice, sont devenus membres.

Au cours de l'année écoulée, des militaires du Nouveau-Brunswick ont reçu du gouverneur général David Johnston des décorations pour leur vaillance et leur service méritoire. Le soldat Tony Rodney Vance Harris a reçu la Médaille de la vaillance militaire, et l'adjudant-chef Ernest Gérard Joseph Poitras ainsi que le major Russell Neal Washburn ont reçu la Médaille du service méritoire.

En outre, le brigadier-général James Baxter Simms a été reçu officier de l'Ordre du mérite militaire, et les capitaines Paul Henry Hartinger, John Douglas Hill et William English Moore, les adjudants-chefs Jean-Paul

Savoie, Anthony Slack et Gary Bradley Biggar, les adjudants-mâtres Donald Tupper et Robert Paul Bartlett, l'adjudant Patrick Love ainsi que le sergent Thomas William Hale ont été reçus membres.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau commandant du 3^e Groupe de soutien de secteur de la Base des Forces canadiennes Gagetown, le colonel Paul Rutherford, ainsi qu'au nouveau commandant du Centre d'instruction au combat, le colonel Dave Corbould.

En 2011, trois agents de la paix du Nouveau-Brunswick ont été élevés à l'Ordre du mérite des corps policiers : le sergent d'état-major Jean-Marc Collin, de la GRC de Moncton ; le chef Stephen McIntyre, du corps de police régional de Rothesay ; le sergent d'état-major Stephen Patterson, du corps de police de Saint John.

En outre, le gouverneur général a décerné cette année la Médaille de la bravoure à cinq personnes du Nouveau-Brunswick pour leur courage et leur héroïsme : Steve Degrace, de Beresford ; Monique Gagnon, de Petit-Rocher ; André Maillet et Robert Maillet, de Saint-Thomas-de-Kent ; Krista Dorothy Girvan, résidente d'Edmonton et originaire de Riverview.

Nancy Hartling, de Riverview, qui défend avec passion la cause des femmes dans les domaines de la violence familiale et de la pauvreté, a par ailleurs reçu le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne ».

Félicitations aux athlètes et aux para-athlètes du Nouveau-Brunswick qui ont fait partie d'Équipe Canada et ont participé à de grandes compétitions sportives internationales en 2011 : Jay Johnson, de Saint John, au baseball ; Eric Feunekes et Shawn Daye-Finely, de Fredericton, à la lutte ; Jacob Kilpatrick, de Saint John, qui a participé le mois dernier aux Jeux panaméricains 2011, au volley-ball intérieur.

Aux Jeux parapanaméricains 2011, lesquels se sont déroulés ce mois-ci, Shane Dobson, de Campbellton, a participé à la compétition d'athlétisme, et Dave Durepos, de Charters Settlement, au basketball en fauteuil roulant. M. Durepos a également eu l'honneur d'être le porte-drapeau d'Équipe Canada à la cérémonie d'ouverture des jeux.

De plus, Jeff Sinclair, de Charters Settlement, et Chauncey O'Toole, de Belleisle, faisaient partie de l'équipe du Canada à la Coupe du Monde de Rugby 2011, en Nouvelle-Zélande.

Équipe Nouveau-Brunswick a remporté 16 médailles — 2 médailles d'or, 5 d'argent et 9 de bronze — aux Jeux d'hiver du Canada de 2011, qui se sont déroulés à Halifax. Nous félicitons tous nos jeunes athlètes qui ont représenté notre province à cet événement national.

C'est avec fierté que le Nouveau-Brunswick a accueilli en juillet dernier, à Moncton, l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations. Y ont participé plus de 2 000 personnes représentant plus de 600 collectivités des Premières nations du Canada.

Nous rendons hommage à Herzl Kashetsky, de Saint John, lauréat du prix Strathbutler 2011 pour l'excellence dans les arts visuels, et Herménégilde Chiasson, premier lauréat acadien de la distinction prestigieuse qu'est le Prix Molson du Conseil des Arts du Canada.

En outre, j'ai eu le plaisir récemment de remettre aux personnes suivantes les Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts : France Daigle, de Moncton, catégorie arts littéraires en français ; Yvon Tilmon Gallant, de Moncton, catégorie arts visuels ; Patrick Clark, de Fredericton, catégorie arts de la scène — volet théâtre.

Pour terminer, nous félicitons l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, dont la prestation historique lui a valu la première place au Summa Cum Laude International Youth Music Festival, qui a eu lieu à Vienne en juillet dernier. Son exploit est d'autant plus incroyable qu'il marque la première fois qu'un orchestre canadien remporte la palme à ce prestigieux festival. Chacun de ces 68 jeunes musiciens peut être fier de son tour de force et de son talent de virtuose et fier de la façon dont il représente notre province et notre pays sur la scène internationale.

Au cours des dernières années, la baie de Fundy a fait l'objet d'une campagne mondiale pour qu'elle soit reconnue comme l'une des principales merveilles naturelles. Nous remercions tous ceux et celles qui ont voté et nous félicitons toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied à la promotion de la baie de Fundy.

Condoléances

Nous prenons un instant à la mémoire des personnes suivantes : Lawrence Garvie, qui a été président de la Chambre, ministre et député provincial de Fredericton ; Azor LeBlanc, qui a servi les gens de Shediac à la Chambre pendant de nombreuses années ; Eric Teed, qui a été député provincial, dirigeant communautaire tout au long de sa vie et maire de Saint John.

Nous avons aussi une pensée pour Jack Layton, chef de l'opposition fédérale et du Nouveau Parti démocratique, qui est décédé cet été, ainsi que Stuart Stratton, juge en chef retraité du Nouveau-Brunswick et ancien commissaire provincial aux conflits d'intérêts.

Le Nouveau-Brunswick a perdu un certain nombre d'animateurs du secteur communautaire et du secteur des affaires cette année. Wallace McCain est décédé en mai ; Richard Oland, en juillet. Jim Huttges, maire de longue date de St. Martins, s'est éteint en août, et Ian Fowler, de Moncton, directeur général bien connu et estimé du développement économique, de la culture et du tourisme, et Jim Sullivan, ex-champion du monde de curling junior, nous ont laissés ce mois-ci. Ces âmes dirigeantes ont fait un apport inestimable à leurs collectivités et à notre province, et nous saluons les traces qu'elles ont imprimées et leurs réalisations.

Nouvelles bases

Ces dernières années, des changements importants et difficiles se sont répercutés sur les gens du Nouveau-Brunswick. Rien n'est plus comme avant. Notre économie s'adapte à des forces internationales, la dynamique

de notre population change, et nos attentes s'accroissent sous l'influence de normes et de technologies nouvelles. En tant que province, nous apprenons à composer avec la nouvelle réalité parfois porteuse tantôt de déceptions, tantôt de possibilités.

Au cours des 12 prochains mois, votre gouvernement continuera de jeter de nouvelles bases pour le Nouveau-Brunswick. Il y parviendra au moyen d'une stratégie de développement économique qui s'appuiera sur des investissements générateurs de possibilités d'emploi où le travail trouvé remplace l'espoir perdu. Les familles bénéficieront du soutien de programmes et services renouvelés qui fourniront de nouveaux outils pour nous aider à vaincre la pauvreté ensemble, à élargir l'accès aux soins de santé primaires et à assurer à la prochaine génération une éducation de qualité. Finalement, les nouvelles bases s'appuieront sur un gouvernement qui est novateur, équitable et viable, par suite de la plus importante initiative de mobilisation du secteur public de l'histoire du Nouveau-Brunswick.

Investissements dans l'emploi

Même s'il est essentiel de soutenir les familles et de mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement pour jeter les nouvelles bases, cela ne suffira pas à assurer la croissance économique. En fin de compte, le Nouveau-Brunswick a besoin d'une économie robuste pour générer les emplois de qualité, les revenus d'emploi et les recettes nécessaires pour fournir des services publics. Pour que notre volume d'emploi augmente, la province a besoin d'une stratégie économique proactive et proprement néo-brunswickoise visant à investir dans des créneaux à fort potentiel de croissance ainsi qu'à doter notre main-d'œuvre des compétences dont l'industrie a besoin.

Le ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick cernera des possibilités de croissance et façonnera des **stratégies sectorielles ciblées d'investissement**. Les nouvelles stratégies compléteront les stratégies actuelles dans les secteurs économiques traditionnels et elles traceront la voie pour l'ouverture de nouveaux débouchés dans des domaines émergents et axés sur le savoir.

Ce n'est pas que des projets dans d'autres secteurs seront exclus mais plutôt que l'accent portera sur le potentiel de croissance. Ce potentiel sera mesuré en fonction de possibilités d'emplois mieux rémunérés que la moyenne, d'investissements dans la recherche-développement supérieurs à la moyenne, de productivité supérieure à la moyenne et de potentiel en matière d'exportations à valeur ajoutée supérieur à la moyenne.

L'innovation sera au cœur de la relance de l'économie du Nouveau-Brunswick. Étant donné que nos compagnies sont plus nombreuses à se mesurer à la concurrence mondiale, nous devons favoriser l'innovation et libérer plus de leviers pour muscler l'économie. Voilà pourquoi votre gouvernement a constitué un **groupe de travail sur l'innovation**, qui inclut des chefs de file du secteur universitaire et du secteur privé et qui formulera des recommandations sur l'amélioration de nos efforts au chapitre de l'innovation et de la recherche-développement.

Des activités telles que la création d'un **fonds de capital de risque de l'Atlantique** en vue d'améliorer l'accès à des fonds pour les industries émergentes du savoir à forte croissance sont bien entamées. D'autres mesures seront mises en œuvre une fois que les détails seront réglés au cours des prochains mois et que le cadre provincial de développement économique et ses modalités d'application seront annoncés.

Au titre de l'approche redynamisée et recentrée de votre gouvernement en matière de développement économique, **Investir Nouveau-Brunswick** a été lancé officiellement le 20 septembre.

Aussi, votre gouvernement s'emploie activement à honorer les engagements à l'égard du nord du Nouveau-Brunswick, en créant deux **fonds de développement économique et d'innovation**, d'une valeur totale de 250 millions de dollars pour le nord du Nouveau-Brunswick et la région de Miramichi. Ces fonds viseront cinq domaines prioritaires : le capital de croissance et de développement; l'adoption des technologies de l'information et de la communication; la recherche-développement et l'innovation; l'amélioration des infrastructures stratégiques; le développement d'une main-d'œuvre chevronnée.

Votre gouvernement a consulté des parties prenantes au sujet de la modification de la *Loi sur les achats publics*, requise pour la moderniser, l'adapter aux changements des ententes commerciales et donner aux entreprises néo-brunswickoises de meilleures chances de soumissionner les marchés publics provinciaux. En raison de l'ampleur et de la portée des changements nécessaires de la législation actuelle, une nouvelle loi, la *Loi sur les approvisionnements*, sera déposée. Cette loi améliorera les possibilités de concurrence pour les compagnies du Nouveau-Brunswick et assurera l'optimisation des deniers publics.

Le va-et-vient sécuritaire et efficient des marchandises et des personnes est un élément clé pour ce qui est de favoriser une économie forte et dynamique. Votre gouvernement continuera donc d'investir dans l'**infrastructure stratégique des transports**. Comme les parlementaires le constateront dans le budget de capital triennal qui sera déposé au cours de la session, votre gouvernement continuera de travailler afin d'achever un certain nombre de grands travaux d'amélioration des routes qui assureront la sécurité et l'efficacité du transport dans l'ensemble de la province.

De concert avec le gouvernement fédéral, les autres provinces de l'Atlantique et des parties prenantes du secteur privé, votre gouvernement continuera de faire valoir les avantages stratégiques que peuvent offrir la **porte d'entrée et le corridor de commerce de l'Atlantique** aux entreprises et aux partenaires commerciaux à l'échelle internationale. De nouveaux investissements permettront au Nouveau-Brunswick d'être prêt à faire fructifier les possibilités en matière de fret aérien international et de croisières.

Relativement à, entre autres, l'objectif d'attirer des investissements de l'extérieur de la province par l'entremise de missions commerciales et d'augmenter le nombre d'immigrants au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement travaillera de façon articulée et ciblée afin de tirer parti de nos activités sur la scène internationale et de nos réseaux internationaux au bénéfice de notre province.

Les personnes handicapées sont prêtes, disposées et aptes à aider le Nouveau-Brunswick à surmonter les défis liés à sa population active. Votre gouvernement a récemment créé un comité où sont représentés des organismes sans but lucratif, des employeurs et le gouvernement et dont le mandat sera d'élaborer un **Plan d'action sur l'emploi des personnes ayant un handicap**, en vue d'augmenter la présence des personnes handicapées sur le marché du travail.

Votre gouvernement a comme engagement d'investir dans notre plus grande ressource : notre population. Cette année, votre gouvernement s'affaira à remplir l'engagement, énoncé dans sa plateforme, d'assurer aux universités un financement pluriannuel prévisible et, aux étudiants et étudiantes, des frais de scolarité prévisibles. Aussi, des démarches sont en cours pour que le gouvernement et les universités puissent faire rapport à la population des résultats des investissements publics dans les universités, y compris les taux de diplomation et d'emploi.

Votre gouvernement demeure engagé à moderniser nos **parcs provinciaux**. La planification est déjà commencée en vue d'un système de réservation en ligne qui facilitera l'accès à nos parcs provinciaux.

Au cours de l'année écoulée, votre gouvernement a travaillé avec des partenaires fédéraux pour appuyer la restructuration de la flottille de homardiens et de crevettiers en réduisant le nombre de permis afin de stimuler la viabilité économique de l'industrie. L'effort de **rationalisation des flottilles** se poursuivra en 2011-2012 par la conclusion de conventions d'achat pour la flottille de pêche de poisson de fond.

Les efforts en matière de recherche-développement permettent la prospection de marchés nouveaux et émergents afin de soutenir la **diversification des espèces**. De concert avec l'industrie de la salmoniculture et des partenaires fédéraux, votre gouvernement continuera d'investir dans l'élaboration d'un **cadre de lutte intégrée contre les parasites** et dans la recherche visant d'autres produits afin de lutter contre le pou du poisson.

Votre gouvernement appuiera la création de **nouvelles possibilités de culture** pour les agriculteurs et agricultrices du Nouveau-Brunswick. Ces possibilités seront dégagées au moyen d'une aide ciblée qui sera liée à l'aménagement des terres, à la réduction des risques et à l'amélioration de la productivité.

Votre gouvernement reconnaît que 2011 a sérieusement mis à l'épreuve un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices au Nouveau-Brunswick, vu les conditions météorologiques défavorables qui ont sévi tout le long de la saison de végétation. Votre gouvernement continuera de travailler de concert avec les producteurs agricoles et le gouvernement du Canada afin d'aider les agriculteurs et agricultrices touchés à se relever des lourdes pertes qu'ils ont subies.

Au cours de l'année qui vient, le gouvernement collaborera avec des partenaires afin d'élaborer l'**Accord-cadre multilatéral Cultivons l'avenir 2** dans le respect des principes établis dans l'*Énoncé de Saint Andrews*, qui a été approuvé à une réunion tenue ici au Nouveau-Brunswick en juillet 2011.

Cultivons l'avenir 2 sera un élément important pour permettre au secteur agricole, en 2020 et après, de relever les défis et de profiter des occasions qui se présenteront.

Votre gouvernement est voué à améliorer l'application du régime **d'exonération et de remboursement de la taxe sur les carburants pour les agriculteurs**. Des discussions avec l'industrie agricole ont donné lieu à l'amélioration notable de cette application.

Votre gouvernement travaille de concert avec l'industrie à la conception d'un **incitatif lié aux médias numériques** pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois dans ce secteur important de la nouvelle économie. Les détails du nouveau programme seront annoncés dans le cadre du budget pour 2012-2013.

Le mois dernier, votre gouvernement a publié le *Plan directeur de l'énergie*, applicable sur 10 ans, dans l'optique importante de protéger les familles et l'industrie du Nouveau-Brunswick en réduisant les coûts et en faisant des gains d'efficacité et les choix qu'il faut pour que les tarifs demeurent compétitifs et stables, et ce, en étant écoresponsables de façon équilibrée et modulée. C'est dans cette optique que se prendront les décisions dans le secteur de l'énergie.

L'une des premières et importantes mesures découlant du plan directeur sera la fusion du groupe de compagnies d'Énergie NB en une seule et même entreprise de la Couronne, et celle-ci, à intégration verticale. Cette fusion comprendra la dissolution de l'ERNB et la réintégration des attributions de l'exploitant du réseau au sein d'Énergie NB. Au cours de la prochaine année, les modifications nécessaires de la *Loi sur l'électricité* seront préparées en vue d'être soumises à l'étude de l'Assemblée.

Votre gouvernement alignera les coûts d'électricité des grandes compagnies industrielles admissibles sur ceux de leurs concurrentes canadiennes en instaurant un **Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie** et en présentant les modifications nécessaires de la *Loi sur l'électricité* au cours de la présente session de l'Assemblée législative. L'initiative de votre gouvernement assurera la compétitivité et la prévisibilité des tarifs pour un grand nombre des plus grands employeurs du Nouveau-Brunswick, tout en protégeant des milliers d'emplois.

Votre gouvernement appuiera de petits projets d'énergie renouvelable, intégrera la production éolienne actuelle et future de la manière la plus rentable et efficace, et appuiera d'autres technologies d'énergie renouvelable prometteuses comme l'énergie solaire, la bioénergie et autres technologies émergentes. De plus, le ministère de l'Énergie élaborera et appliquera des politiques afin de stimuler la production d'énergie tirée de la biomasse forestière de notre province.

Votre gouvernement exigera des normes d'efficacité énergétique minimales pour la construction des nouveaux bâtiments au Nouveau-Brunswick en adoptant les normes nationales et il modifiera la *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* pour conférer l'habilitation à le faire.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement procédera à un examen exhaustif de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers et de ses règlements* afin qu'elle continue de favoriser des prix stables, de manière à ce que les consommateurs bénéficient des plus bas prix possible sans pour autant nuire à l'approvisionnement continu.

Votre gouvernement a déjà amorcé la restructuration de la Commission de l'énergie et des services publics pour qu'elle soit composée de membres à temps plein. Par ailleurs, votre gouvernement nommera un défenseur public à temps plein en matière d'énergie afin de remplacer le système de nominations ponctuelles d'intervenants publics. Des modifications de la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* seront élaborées au cours de l'année qui vient.

Votre gouvernement examinera la structure tarifaire et le réseau de distribution du gaz naturel pour en arriver à une structure tarifaire plus équitable. Étant donné le creux historique des cours du gaz naturel, il est inacceptable que les gens du Nouveau-Brunswick soient aux prises avec les tarifs de distribution du gaz naturel les plus élevés de l'Amérique du Nord.

Votre gouvernement s'emploiera aussi à améliorer l'accès au gaz naturel dans la province afin d'aider nos compagnies à réduire leurs coûts énergétiques. Les modifications nécessaires de la *Loi sur la distribution du gaz* seront présentées en ce sens.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel ne date pas d'hier au Nouveau-Brunswick. Cette industrie contribue à notre économie provinciale depuis des décennies et continue de le faire, grâce à 30 puits producteurs de gaz naturel dans la région de Sussex et à 16 puits de pétrole dans la région d'Elgin.

Votre gouvernement prévoit que, en 2012 et après, les activités et les travaux d'exploration liés au pétrole et au gaz naturel se poursuivront dans notre province, et il continuera d'assurer la bonne direction du dossier.

Continuant d'évaluer le potentiel de croissance du Nouveau-Brunswick dans le secteur pétrolier et gazier, votre gouvernement s'attache parallèlement et fortement aux mesures de protection nécessaires à la mise en valeur rationnelle.

Votre gouvernement met au point un plan d'action global afin que le Nouveau-Brunswick ait en place un **cadre réglementaire solide** intégrant de puissants moyens de surveillance et d'exécution. Ce cadre réglementaire fera du même coup maximiser les retombées économiques de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière pour l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement reconnaît que les gens du Nouveau-Brunswick veulent de plus amples renseignements sur certaines technologies qui sont employées pour mettre en valeur la ressource. Nous continuerons à mettre à la disposition des gens du Nouveau-Brunswick tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur les occasions qui se présentent.

À cette fin, une équipe multidisciplinaire de spécialistes issus des divers secteurs de l'appareil gouvernemental travaille en collaboration depuis un certain nombre de mois en vue de déterminer à quel égard de nouvelles mesures ou des mesures plus modulées s'imposent pour protéger la santé humaine, l'eau potable et les intérêts sociétaux.

Le travail du groupe aboutira à un **plan de protection de l'environnement** précisant des mesures à court, à moyen et à long terme visant à ce que le Nouveau-Brunswick soit en état de protéger les personnes et leurs biens ainsi que la pérennité de notre environnement commun.

Le gouvernement établira l'ordre de priorité des mesures et les instaurera progressivement en prévision des prochaines étapes du développement du secteur pétrolier et gazier ; il procédera rapidement afin d'adopter la première série de mesures au printemps de 2012.

L'industrie forestière demeure une pierre angulaire de l'économie du Nouveau-Brunswick. Au cours des prochains mois, votre gouvernement annoncera sa **stratégie d'aménagement forestier de 2012**, laquelle tiendra compte des recommandations du Groupe de travail sur les terres privées et du Groupe de travail sur les terres de la Couronne.

Votre gouvernement réaffirmera son engagement envers les militaires canadiens et les réservistes des forces armées au Nouveau-Brunswick en améliorant les **règles sur les congés à l'intention des réservistes**, qui sont prévues dans la *Loi sur les normes d'emploi*. En plus d'étendre à toutes les classes de réservistes la protection de l'emploi pendant un congé, votre gouvernement ajoutera à la loi des dispositions précises afin de faciliter l'obtention d'un congé sans solde pour la période annuelle d'instruction des réservistes.

Votre gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Ces modifications comprennent des dispositions harmonisées et améliorées afin de prévoir la désignation des organismes de notation, la reconnaissance des organismes de surveillance des vérificateurs et la capacité de passer au régime des Normes internationales d'information financière.

Au fil des ans, le gouvernement a donné suite aux préoccupations des gens en élaborant un solide cadre réglementaire afin de protéger notre province et sa population et de guider le développement de notre économie et la mise en valeur de nos ressources. Au cours des prochains mois, un **système de réglementation intelligent** sera conçu afin de guider l'élaboration des règlements du Nouveau-Brunswick.

Familles en santé et meilleure qualité de vie

Afin d'appuyer l'élaboration du prochain Plan provincial de la santé et la réforme du système de soins de santé menée par la ministre de la Santé, votre gouvernement a lancé un **dialogue du premier ministre avec la population sur la viabilité du système de soins de santé**. Les consultations publiques renseigneront les gens du Nouveau-Brunswick et les feront intervenir au sujet des défis que pose le renouvellement de notre système de soins de santé et les perspectives qui s'offrent à cet égard.

Votre gouvernement reconnaît que les soins de santé primaires représentent la pierre angulaire d'un système de soins de santé bien rodé. Récemment, un **Sommet sur les soins de santé primaires** a eu lieu afin de mettre au point une vision commune pour améliorer les services de santé primaires au Nouveau-Brunswick. La réponse au sommet a été très largement positive, et les idées qui sont ressorties serviront de base à un **plan d'action stratégique**. En 2012, votre gouvernement recevra les recommandations du Comité consultatif sur les soins de santé primaires, lesquelles contribueront à l'élaboration de ce plan.

L'actuel **Plan provincial de la santé** arrive à échéance à la fin de 2012, et votre gouvernement a déjà commencé à poser les jalons du prochain plan. Les consultations sur l'avenir de notre système de soins de santé ne se feront pas seulement auprès des partenaires et parties prenantes du secteur de la santé, mais aussi auprès de la population du Nouveau-Brunswick.

Malgré les défis économiques difficiles, votre gouvernement a l'esprit de suite quant à son appui soutenu à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Sur la base d'une vaste consultation des parties prenantes, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance se chargera des modifications nécessaires de la **Loi sur les garderies éducatives**, non proclamée, pour faire avancer encore le Nouveau-Brunswick comme chef de file du développement de la petite enfance.

Conformément à l'engagement de votre gouvernement énoncé dans *Le Nouveau-Brunswick d'abord*, un groupe de travail a été créé pour examiner la décision de changer le point d'entrée de **l'immersion précoce en français**. Un processus de consultation exhaustif auprès des parents, du personnel enseignant et des organismes intéressés est en branle dans l'ensemble de la province. À la suite de cette consultation, le groupe de travail composé de quatre personnes fera des recommandations au gouvernement au début de 2012.

En plus, votre gouvernement continuera de travailler étroitement avec le Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone aux recommandations de la **commission Gino LeBlanc**.

À la suite de consultations avec diverses parties prenantes et de nombreuses visites d'écoles, votre gouvernement annoncera un plan qui abordera **l'inclusion dans notre système scolaire**. Ce plan aidera à réorienter les efforts du gouvernement afin qu'il y ait une approche cohérente des pratiques d'inclusion dans l'ensemble de la province et que tous les élèves aient la possibilité de se réaliser pleinement.

Une initiative d'engagement populaire, intitulée *Apprendre : Un projet collectif*, qui porte sur l'apprentissage et l'innovation, a été lancée l'année dernière en vue de faire du Nouveau-Brunswick « la province de l'apprentissage » au Canada. Une deuxième étape de consultations, sous la forme d'une série de **séances publiques de dialogue**, débutera en janvier 2012.

Votre gouvernement demeure engagé à travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick afin de **vaincre la pauvreté ensemble**. Même si le gouvernement doit faire face à sa situation financière grave, il ne le fera

pas aux dépens des personnes qui vivent dans la pauvreté. Votre gouvernement instaurera l'année prochaine un nouveau **programme des soins de la vue et des soins dentaires pour les enfants de familles à faible revenu**.

De plus, un **régime de médicaments sur ordonnance pour les personnes non assurées du Nouveau-Brunswick** est en cours d'élaboration. Des séances de consultations, qui auront lieu au cours des prochains mois, seront annoncées, et y participeront des organisations clés de parties prenantes, des groupes de gens d'affaires et des corps professionnels pertinents comme ceux des pharmaciens, des infirmières et des médecins.

En outre, en **remaniant les programmes d'aide sociale** afin de mieux encadrer la transition vers le marché du travail, le ministère du Développement social consulte le comité consultatif sur l'aide sociale de la Société de l'inclusion sociale et économique du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la prochaine décennie, le Nouveau-Brunswick sera aux prises avec de rudes et exceptionnels défis liés à une nette augmentation de la population âgée et aux répercussions socioéconomiques d'un tel changement démographique. Étant donné que le nombre d'ainés ne cesse d'augmenter, il sera de plus en plus problématique de combler leurs besoins et leurs attentes sans prospective mûrement réfléchie.

Un groupe de discussion sur les aînés, Vie saine pour vieillir bien, sera créé en tant qu'organisme consultatif ciblé du premier ministre. Ce groupe de discussion se penchera sur les défis, ainsi que sur les occasions, qui se présenteront au cours des 10 prochaines années et conseillera le gouvernement sur l'élaboration, dans une optique progressiste, d'un **plan directeur sur une vie saine pour vieillir bien à l'intention des aînés au Nouveau-Brunswick**.

Le Nouveau-Brunswick est l'une des trois provinces qui n'ont pas de règlement sur la conception sans obstacles ayant force exécutoire pour l'application d'un code du bâtiment qui surpasse les normes minimales du *Code national du bâtiment*. Un projet de loi qui sera déposé afin de modifier la *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* permettra d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées du Nouveau-Brunswick.

En matière de langues officielles, votre gouvernement demeure engagé envers le bilinguisme officiel et l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick, ainsi que les principes et les buts de la *Loi sur les langues officielles*.

En mai dernier, nous avons proposé et fait adopter par l'Assemblée législative la motion portant constitution d'un comité spécial non partisan qui sera chargé, dans la prochaine année, de mener un examen de la loi et des consultations. Votre gouvernement appuiera les travaux du **Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles** afin d'assurer à tous les gens du Nouveau-Brunswick l'occasion d'offrir leur avis et leurs commentaires sur les modifications à apporter à la loi.

Au cours de la dernière année, votre gouvernement a fait preuve d'ouverture dans son administration en engageant la population dans un certain nombre de processus décisionnels. Jusqu'ici, 20 **initiatives d'engagement des citoyens** ont été menées ou sont en cours.

Dans le cadre du processus global de renouvellement du gouvernement, votre gouvernement a demandé au **Groupe de travail sur la protection des régimes de retraite** d'examiner les régimes de retraite du secteur privé et du secteur public pour voir s'ils sont abordables et viables et si les prestations sont sûres. Les recommandations du groupe contribueront à l'élaboration de la réglementation qu'il faut pour protéger les salariés, les employeurs et les pensions du secteur privé, et votre gouvernement tiendra compte de ces recommandations dans la viabilisation des régimes de retraite des services publics.

Votre gouvernement a donné son aval au **Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick** et aux quatre piliers qui sont axés sur la participation, l'excellence, la capacité et l'interaction accrues. Plusieurs initiatives ont été prises, y compris un soutien financier additionnel pour aider les enfants des familles à faible revenu à participer aux sports et aux loisirs.

Votre gouvernement déposera une *Loi sur les espèces en péril* pour remplacer la *Loi sur les espèces menacées d'extinction*, qui est désuète. La nouvelle loi, moderne, sera un complément à des lois similaires aux paliers fédéral, provincial et territorial afin de prévenir à l'échelle nationale la disparition de plantes et d'animaux en raison de l'activité humaine.

Les phénomènes météorologiques extrêmes causent des pertes personnelles et un fardeau financier pour les particuliers et le gouvernement. Afin de mieux préparer les propriétaires fonciers, les collectivités et la province à faire face à de tels risques, une série de mesures seront prises en collaboration pour mieux évaluer et communiquer les risques des effets des changements climatiques, au titre d'un **plan d'action sur les changements climatiques 2012-2020**. Ce plan comprendra des dispositions précises pour signaler les risques d'inondation et d'onde de tempête.

Le gouvernement a reçu un message clair des gens que les terres humides du Nouveau-Brunswick intéressent : il faut élaborer des programmes qui protègent notre environnement naturel et favorisent à long terme le développement durable. Après étude de l'apport obtenu à l'occasion d'activités d'engagement de la population et des parties prenantes, votre gouvernement mettra en œuvre une **stratégie d'aménagement des terres humides**, dans laquelle s'inscriront ces mesures à long terme.

Renouvellement du gouvernement

Une initiative d'une ampleur sans précédent de mobilisation du personnel des services publics se déroule depuis quelques mois, pour que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soit en mesure de fournir de manière durable à la population des services pertinents et abordables. Chaque élément de l'appareil gouvernemental, des ministères et corporations de la Couronne à l'Assemblée législative elle-même, est analysé et repensé en vue d'ordonner,

d'optimiser et d'améliorer la prestation des services aux gens du Nouveau-Brunswick. L'opération est dénommée **renouvellement du gouvernement**.

Un élément important du renouvellement du gouvernement est de voir à ce que les ministères et les organismes aient un sens aigu de l'orientation, des visées et des cibles du gouvernement considérées globalement. Pour y arriver et coordonner efficacement la prestation des services des ministères, votre gouvernement entreprend un exercice important en élaborant une **fiche d'évaluation équilibrée**. Le gouvernement disposera ainsi d'un outil très pratique pour concentrer les efforts du secteur public sur l'atteinte de résultats clés en matière de rendement.

Parallèlement à son cheminement vers l'équilibre budgétaire, votre gouvernement continuera de mobiliser les parties prenantes pour assurer une corrélation entre des services publics abordables et de qualité et les attentes de la population. En améliorant la **culture des pouvoirs publics** pour qu'elle soit axée sur les services principaux, sur la reddition de comptes grâce à des mesures du rendement et sur l'amélioration continue du rendement, les bases sont établies pour instaurer une discipline constante et un gouvernement responsable.

Afin de traiter les préoccupations qu'a soulevées la vérificatrice générale, votre gouvernement examinera la faisabilité de constituer un **organisme** unique et indépendant de **réglementation des services financiers** afin d'assurer l'application uniforme du pouvoir de réglementation, de réduire le double emploi et de prévoir un tribunal d'audience indépendant.

Le système d'aide juridique joue un rôle essentiel afin d'assurer l'accès à la justice aux personnes qui sont le moins en mesure de se le payer. Votre gouvernement entamera un **examen structurel de l'aide juridique** en vue d'accroître l'efficacité et de faciliter l'accès.

Votre gouvernement poursuivra son travail avec le gouvernement fédéral afin que les **transferts fiscaux** continuent d'appuyer les services essentiels dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin. Votre gouvernement poursuivra aussi son travail avec ses partenaires régionaux du Canada atlantique en vue de trouver des façons d'améliorer les services publics tout en réduisant le double emploi et les coûts pour les contribuables.

Afin d'améliorer l'efficacité et d'accroître la compétitivité de l'**industrie du camionnage**, votre gouvernement collaborera avec la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral à l'harmonisation et à la rationalisation des formalités applicables à cette industrie.

Après consultations, examen et analyse, la **Société des alcools du Nouveau-Brunswick** présentera un rapport exhaustif sur son mandat et son avenir. Le premier ministre a chargé le conseil d'administration et la direction d'examiner les moyens de renforcer les stratégies de vente au détail et d'en trouver de nouvelles, d'augmenter les recettes et d'améliorer la culture et la gouvernance de la société. L'examen est presque terminé, et votre gouvernement commencera au début de 2012 la mise en œuvre des recommandations approuvées.

Votre gouvernement a comme engagement de mener à bien le renouvellement de la **Politique culturelle provinciale** de 2002. Le secteur culturel est un facteur important de notre qualité de vie, et les investissements publics dans les arts et le patrimoine portent des fruits sur le plan culturel. Notre Politique culturelle a été révisée il y a 10 ans, et, dans le cadre du renouvellement, la population du Nouveau-Brunswick, y compris les personnes qui travaillent dans le secteur culturel, est invitée à contribuer à ce renouvellement en participant aux consultations prévues.

Des rencontres individuelles ont eu lieu au cours de l'année avec des chefs des **Premières nations du Nouveau-Brunswick**. Les rencontres ont été tenues pour entendre directement ce qui préoccupe les dirigeants des Premières nations du Nouveau-Brunswick, et les rencontres se poursuivront au cours de l'année qui vient.

Votre gouvernement est fier d'avoir conclu une entente avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral afin d'établir un processus d'élaboration d'une entente-cadre sur les droits ancestraux et issus de traités et sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Le Nouveau-Brunswick partage la responsabilité d'assurer des résultats en matière de santé, d'éducation et de bien-être à l'enfance pour l'ensemble de sa population. En ce qui concerne les enfants autochtones, un grand nombre des services sont assurés par les Premières nations grâce à des partenariats de financement, y compris avec les gouvernements provincial et fédéral. Votre gouvernement croit fermement que les besoins des enfants devraient primer les coûts ou la compétence en cause, et, au cours de la session, il **appliquera le principe de Jordan** pour la prestation de services publics aux enfants autochtones.

Le **tribunal du mieux-être**, projet pilote qui sera mis en œuvre à la Première nation d'Elsipogtog, est le premier du genre au Nouveau-Brunswick. Ce projet de collaboration intégrera les coutumes et la culture des Premières nations et traitera non seulement les crimes, mais aussi leurs causes sous-jacentes.

De plus, votre gouvernement présentera une **politique sur l'obligation de consulter**, afin de guider les ministères dans l'observation du devoir constitutionnel de consulter les 15 Premières nations de notre province.

Les parlementaires étudieront des modifications de la **Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation** pour qu'elle s'applique en temps plus utile et soit mieux adaptée au calendrier des élections à date fixe du Nouveau-Brunswick. Les modifications feront en sorte que les circonscriptions provinciales soient les plus représentatives et les plus équitables possible pour tout l'électorat.

En outre, à l'heure des compressions de dépenses et de l'examen des activités, il ne faudrait pas considérer que les parlementaires sont protégés par l'immunité. Au cours de la dernière session, les parlementaires ont voté pour une réduction du coût de leur pension. Au cours de la session qui commence, les parlementaires étudieront la question de la représentation à l'Assemblée

législative. Le nombre de **circonscriptions électorales** dans notre province sera réduit dans le cadre des modifications précitées.

Votre gouvernement croit que les gens du Nouveau-Brunswick devraient pouvoir choisir qui les représente au Sénat du Canada. Votre gouvernement déposera une loi qui permettra à la population de voter pour les candidates et candidats sénatoriaux du Nouveau-Brunswick. Du fait que **nous choisissons nos candidates et candidats sénatoriaux**, la Chambre haute du Parlement du Canada gagnera une plus grande légitimité et, par conséquent, sera plus efficace. Ainsi, les décisions du Parlement fédéral seront équilibrées, de manière à protéger les intérêts de tous les gens du Canada, peu importe où ils vivent.

Votre gouvernement recevra bientôt de Bernard Richard, ancien ombudsman, un rapport sur les divers **hauts fonctionnaires de l'Assemblée**, qui comprend des recommandations visant à rendre les charges plus efficaces. Ces recommandations seront étudiées en consultation avec toutes les parties, et les modifications corrélatives des lois applicables et des méthodes de fonctionnement seront déposées au cours des mois qui viennent.

Qui plus est, les parlementaires étudieront une nouvelle loi régissant le **Bureau du vérificateur général** afin de moderniser le service et de le rendre plus efficace.

Votre gouvernement prend au sérieux la responsabilité financière et la réduction du déficit. Il sera déposé à l'automne un **plan pluriannuel de dépenses en capital** qui fera état du financement des dépenses de fonctionnement des travaux déjà amorcés et du financement nécessaire pour l'entretien de l'infrastructure actuelle.

Votre gouvernement étudiera les options pour l'élaboration d'une nouvelle orientation stratégique du régime des jeux du Nouveau-Brunswick afin de guider la conception d'une **politique en matière de jeu responsable** pour les trois à cinq prochaines années. Des objectifs stratégiques mettront l'accent sur la collaboration, les possibilités futures, la transparence et la reddition de comptes.

Notre société s'est métamorphosée au cours des 45 dernières années, mais le système de gouvernance qui sert la population à l'échelle locale n'a presque pas évolué. En tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous prisons le patrimoine et les traditions manifestes dans nos collectivités, mais nous savons aussi que, sans une nouvelle approche en matière de gouvernance et de prestation des services, ils n'auront pas d'avenir durable.

Au cours des six premiers mois de l'année, votre gouvernement a mené une vaste consultation pour recueillir activement les avis de la population et des parties prenantes sur l'évaluation foncière et l'impôt foncier, les modes de financement des collectivités et la régionalisation des services.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont émis un large éventail d'opinions sur de tels aspects et bien d'autres de la gouvernance locale, ce qui met en lumière le degré de complexité et d'interdépendance de telles questions.

Tout au long du processus de consultation, les gens du Nouveau-Brunswick ont fait part de leur appui solide pour des changements dans le système de gouvernance locale, et votre gouvernement agira à cet égard.

Votre gouvernement présentera un **plan d'action sur la gouvernance locale**, qui renforcera la capacité des structures d'administration locale tout en préservant l'identité communautaire, insufflera l'équité et la transparence dans l'imposition foncière et les évaluations foncières, créera un nouveau mode de prestation régionale des services collectifs et un mécanisme plus équitable de financement des collectivités et modernisera la législation pour mieux appuyer la prise de décisions à l'échelle locale et régionale.

Ensemble, les initiatives concourent à l'objectif qu'est la viabilité à long terme des collectivités et régions du Nouveau-Brunswick. Le plan d'action sera mis en œuvre par étapes au cours des deux prochaines années.

Conclusion

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples détails sur les initiatives et projets de loi exposés dans le discours du trône. Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres programmes et politiques qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Plus tôt cette année, votre gouvernement a pris ses premières mesures en vue de changer la culture des pouvoirs publics. Pour y parvenir ensemble, les gens du Nouveau-Brunswick ont participé à des consultations d'une ampleur historique sous le thème du renouvellement du gouvernement.

Les fruits des efforts déployés comprendront un programme législatif et budgétaire, soumis à l'étude de l'Assemblée, qui jettera de nouvelles bases pour rebâtir le Nouveau-Brunswick.

Cependant, pour qu'elles soient viables, les nouvelles bases doivent s'appuyer sur les principes fondamentaux que sont la confiance et la collaboration. C'est seulement à cette condition que notre province pourra reprendre la voie de la prospérité tout en s'occupant des priorités des gens du Nouveau-Brunswick, y compris investir dans les emplois, soutenir les familles en santé et une meilleure qualité de vie ainsi que renouveler le gouvernement de façon continue.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. M. Alward, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Bonenfant, appuyé par M. Killen, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Bonenfant, député de la circonscription électorale de Madawaskales-Lacs, appuyé par M. Killen, député de la circonscription électorale de Saint John Harbour, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2011

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Boudreau, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Shédiac—Cap-Pelé.

La séance est levée à 15 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Discours du trône, le 23 novembre 2011

(23 novembre 2011).

Jour de séance 2

le jeudi 24 novembre 2011

13 h

Prière.

M. Boudreau offre ses condoléances à la famille endeuillée d'Azor LeBlanc, député libéral provincial de la circonscription de Shediac de 1974 à 1991.

L'hon. Dale Graham, président de la Chambre, présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Serena Smith, de Kingston, en Nouvelle-Écosse; Karen Cook, de Fredericton; Randy Kaye, de Colpitts Settlement; Kyle Davenport, de Perth-Andover.

Les pages suivants reprennent du service : Alicia DelFrate, de Fredericton; Conrad Fox, de Fredericton; Ryan O'Donnell, de Boiestown; Brigid Wheaton, de Central Blissville; Karina Kierstead, de Quispamsis; Andrew MacDougall, de Burton.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 1.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 2.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le ministre de la Sécurité publique à lancer une enquête judiciaire publique, indépendante, approfondie et transparente sur le meurtre de Paul « Poncho » Henderson et sur les actions qu'ont posées pendant l'enquête initiale sur sa mort les agents d'exécution de la loi. (Pétition 3.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploitation du gaz naturel. (Pétition 4.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin

qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 5.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 6.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 7.)

L'hon. M. Leonard dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick : Ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, octobre 2011.*

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Leonard de faire une longue déclaration de ministre.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a employé un langage non parlementaire. Le premier ministre se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais, c.r. :

2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;

par l'hon. M. Trevors :

3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Fitch :

4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités* ;

5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

L'hon. M. Northrup donne avis de motion 1 portant que, le mercredi 30 novembre 2011, appuyé par l'hon. M^{me} Blaney, il proposera ce qui suit :

attendu que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick constituent un bien collectif qu'il faut exploiter de manière responsable dans l'intérêt de notre province ;

attendu que le gaz naturel donne la possibilité d'employer des gens du Nouveau-Brunswick et de produire des recettes pour contribuer à réduire la dette de la province et à financer les programmes sociaux, y compris les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation ;

attendu que les parlementaires veulent favoriser le développement d'industries qui offrent à notre population des possibilités valorisantes pour la garder dans la province et qui fournissent des emplois pour rapatrier les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien ;

attendu que l'exploration des réserves de gaz naturel a comme bienfait d'accroître les connaissances sur toutes les ressources souterraines de la province ;

attendu que des gouvernements antérieurs ont accordé la permission de procéder à des travaux d'exploration du gaz naturel et d'autres ressources naturelles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les parlementaires croient que le gouvernement doit veiller à la mise en place d'un solide cadre réglementaire global pour protéger notre eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le gouvernement actuel permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit effectuée de manière à protéger la santé de notre population, la qualité de notre eau potable et l'environnement ;

attendu que l'énergie obtenue à partir du gaz naturel est plus écologique que l'énergie obtenue à partir du charbon ou du pétrole et qu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que des puits de pétrole et de gaz naturel où sont appliquées diverses technologies d'extraction, y compris la fracturation hydraulique, sont en production depuis 1859 au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la politique de l'exploration responsable soutenue des réserves de gaz naturel du Nouveau-Brunswick et de l'élaboration en parallèle d'un cadre réglementaire de calibre mondial pour assurer la protection de la population du Nouveau-Brunswick, de notre eau souterraine et de l'environnement.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a proposé des modifications du Plan de médicaments sur ordonnance qui ont doublé le montant de la contribution que doivent verser les personnes âgées, le faisant passer de 250 \$ à 500 \$;

attendu que les personnes âgées estiment que cette augmentation trahit la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » ;

attendu qu'une si soudaine augmentation occasionne d'importantes difficultés financières aux personnes âgées à faible revenu ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que l'arrêt de médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que la Nouveau-Brunswick Pharmacists' Association, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et d'autres ont suggéré des façons de réaliser des économies additionnelles au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, qui permettraient d'éviter le recours à des augmentations dramatiques des frais ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler la soudaine augmentation des frais, à honorer la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » et à examiner d'autres façons de réaliser des économies au titre du Plan de médicaments sur ordonnance.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 25 novembre 2011, à 11 h.

M. D. Landry donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que, le 3 novembre 2011, le ministre des Ressources naturelles a parlé publiquement de la nécessité de durcir la réglementation applicable à l'industrie émergente de l'exploration du gaz de schiste ;

attendu que, le 19 octobre 2011, le ministre des Ressources naturelles a admis publiquement que les règlements qui régissent actuellement l'exploration du gaz de schiste comportent des imprécisions ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans de supervision et de surveillance de l'industrie du gaz de schiste qui sont proposés, de tenir des audiences publiques et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h 00 à 14 h 00 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le 9 décembre 2011 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 57^e législature. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Collins donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick, de sorte que les serveurs et serveuses gagnent un salaire minimum inférieur à celui des autres travailleurs et travailleuses ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux constitue une attaque directe contre les salariés les plus vulnérables ;

attendu que les pourboires visent à récompenser d'excellents services et non à arrondir le salaire ;

attendu que l'augmentation prévue du salaire minimum qui était censée se produire en septembre, comme prescrit dans le plan de réduction de la pauvreté, n'a pas encore été mise en oeuvre ;

attendu que le plan de réduction de la pauvreté n'évoque aucunement un salaire minimum à deux niveaux ;

attendu que la consultation publique du gouvernement Alward sur un salaire minimum à deux niveaux prend la forme d'un sondage en ligne dont des questions ont fait l'objet de critiques selon lesquelles leur conception vise à faire pencher la balance des résultats en faveur d'un salaire minimum à deux niveaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de respecter l'esprit et l'objet du plan de réduction de la pauvreté, de rejeter un salaire minimum à deux niveaux et de mettre immédiatement en oeuvre la recommandation du plan de réduction de la pauvreté portant augmentation du salaire minimum à 10 \$.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté, qui a mené à un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes visant la mise en oeuvre des initiatives de réduction de la pauvreté ;

attendu qu'il y a un grand écart entre ce qu'a dit le premier ministre Alward lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et ce qu'il fait depuis qu'il a formé le gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à honorer les engagements que le premier ministre a pris

lorsque, en tant que chef de l'opposition, il a manifesté son appui au plan de réduction de la pauvreté.

M. Melanson donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que Halifax Shipyard a obtenu un contrat d'une valeur de 25 milliards de dollars visant la construction de navires de combat pour la Marine canadienne ;

attendu que Rona Ambrose, ministre fédérale des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui s'occupe de l'approvisionnement, a dit que les contrats assureront annuellement 75 millions d'heures de travail et 15 000 emplois au cours des 30 prochaines années ;

attendu que le contrat présente une importante perspective économique non seulement à Halifax, mais aussi à toute la région de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le contrat de construction navale pourrait procurer aux entreprises du Nouveau-Brunswick dotées d'un personnel qualifié des possibilités intéressantes de travaux en sous-traitance et de travaux d'approvisionnement ;

attendu que d'autres travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick aimeraient recevoir la formation nécessaire pour pouvoir tirer parti des débouchés pour la main-d'oeuvre qualifiée ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a beaucoup investi dans le CCNB et le NBCC afin que les collègues puissent offrir la formation dans les métiers qu'exigeront un grand nombre des emplois en question et qu'il prévoyait accroître de 1 500 le nombre de places dans les réseaux de collègues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer immédiatement une stratégie intégrale visant à maximiser les débouchés pour les entreprises, les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick.

M. Kenny donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre

Énergie NB, le ministère de l'Énergie et des tierces parties, concernant les dépenses et les coûts inscrits au compte de report lié à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau depuis le 28 mars 2008, y compris une liste détaillée de ces coûts et dépenses.

M. Doucet donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance, quel que soit le support, ainsi que, notamment, les propositions, les contrats, les lettres de mission et les procès-verbaux de réunions — échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère des Transports et les experts-conseils, les corporations et les particuliers concernant la tenue d'examen ou d'évaluations des activités du ministère des Transports.

M. Kenny donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Énergie NB et toutes autres personnes ou corporations relativement à la société-conseil Alexander Proudfoot, dont Énergie NB a retenu les services, notamment la correspondance, les notes, les contrats, les directives et les propositions.

M. Arseneault donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Communications Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement, le Bureau du vérificateur général et la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton concernant la publication du rapport 2011 de la vérificatrice générale sur les commissions d'épuration des eaux usées.

La séance est levée à 15 h 40.

Jour de séance 3

le vendredi 25 novembre 2011

11 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bonenfant, appuyé par M. Killen, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2011

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de M. Riordon.

La séance est levée à 12 h 3.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Agence de gestion des
véhicules pour 2010-2011

(24 novembre 2011).

Jour de séance 4

le mardi 29 novembre 2011

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 8.)

M. K. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire toute activité liée au gaz de schiste et à se concentrer sur la création d'emplois en vue de réduire la consommation d'énergie et de s'affranchir des combustibles fossiles en les remplaçant par des sources d'énergie renouvelable. (Pétition 9.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 10.)

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 11.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 12.)

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 13.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 14.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 15.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 16.)

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 17.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 18.)

M. D. Landry (Centre-Péninsule—Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 19.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 20.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 21.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 22.)

M. Arseneault donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 8 décembre 2011, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 27 septembre 2010 entre la province du Nouveau-Brunswick et le Foyer de soins de Dalhousie, ainsi que les corporations ou tierces parties auxquelles elle pourrait avoir demandé de l'information ou des conseils, relativement à la construction du nouveau foyer de soins à Dalhousie, y compris les rapports d'ingénieur, les plans architecturaux et les budgets.

M. Arseneault donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 8 décembre 2011, appuyé par M. Collins, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents de ministères — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le projet de loi fédéral C-10, portant sur la criminalité, notamment les procès-verbaux de réunions avec le gouvernement fédéral et les parties prenantes, les mémoires, les exposés de position, la correspondance et les plans présentés ou reçus par le gouvernement provincial, ainsi que les renseignements relatifs aux répercussions financières du projet de loi C-10 sur la province du Nouveau-Brunswick.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 8 décembre 2011, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, relatifs au nombre de personnes âgées en attente dans un hôpital d'une place en foyer de soins, y compris la répartition du nombre par établissement et par mois depuis octobre 2010.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bonenfant, appuyé par M. Killen, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2011

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Tait assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

L'hon. M^{me} Blaney invoque le Règlement ; elle soutient que l'objet du discours de M. Arseneault ne se rapporte pas au débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône. M. Fraser intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car les parlementaires ont une large marge de manoeuvre dans ce débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du contrôleur du financement
politique pour 2007

(28 novembre 2011).

Jour de séance 5

le mercredi 30 novembre 2011

10 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 23.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 24.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 25.)

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 26.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 27.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 28.)

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 29.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du

schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 30.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 31.)

M. D. Landry (Centre-Péninsule—Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 32.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 33.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 34.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire toute activité liée au gaz de schiste et à se concentrer sur la création d'emplois en vue de réduire la consommation d'énergie et de s'affranchir des combustibles fossiles en les remplaçant par des sources d'énergie renouvelable. (Pétition 35.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 36.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 37.)

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la

fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 38.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement accordé au Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 39.)

Conformément à la résolution portant constitution du Comité permanent des soins de santé, l'hon. M^{me} Dubé présente le premier rapport du comité, déposé au bureau du greffier de l'Assemblée législative et rendu public le 21 novembre 2011, ainsi qu'il suit :

Novembre 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport du Comité permanent des soins de santé. Le rapport est le fruit des consultations publiques et des délibérations du comité au sujet de la délimitation des régions régionales de la santé, du découpage électoral des régions ainsi que des règles électorales applicables.

Je tiens à remercier, au nom du comité, les particuliers et les groupes qui ont comparu devant le comité ou présenté des mémoires. Je remercie en outre les membres du comité pour leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La présidente du comité,

(signature)

L'hon. Madeleine Dubé, députée

Il est ordonné que le rapport soit reçu, que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport et qu'il soit maintenu.

Voici le texte intégral du rapport :

Contexte

En 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick réorganise les 8 régions de la santé et les constitue en 2 régions régionales de la santé (RRS) :

la RRS A, qui fonctionne maintenant sous la dénomination « Réseau de santé Vitalité » ;

la RRS B, qui fonctionne maintenant sous la dénomination « Réseau de santé Horizon ».

[Cartes.]

Les 8 anciennes régies de la santé deviennent dès lors des sous-régions des RRS. Des modifications de la *Loi sur les régies régionales de la santé* délimitent les 2 nouvelles RRS en fonction des anciennes régions. Comme le dispose l'annexe A de la *Loi sur les régies régionales de la santé*, la RRS A se compose des sous-régions 4, 5 et 6 ainsi que de l'ancienne Région 1 (Beauséjour). La RRS B se compose des sous-régions 2, 3 et 7 ainsi que de l'ancienne Région 1 (Sud-Est).

La réorganisation des RRS de 2008 soulève des questions au sujet de la réalisation de l'obligation du gouvernement de favoriser le développement culturel, économique et social des communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick. Notamment, le groupe d'intérêts francophone Égalité santé en français N.-B. inc. intente une action en justice. Une consultation des membres de la communauté francophone sur les façons d'améliorer les services de santé et la gouvernance des soins de santé pour les francophones donne lieu à un rapport intitulé *Pour un système de santé en français amélioré au Nouveau-Brunswick*. En réponse au rapport, des modifications sont apportées à la *Loi sur les régies régionales de la santé* et à la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*. Parallèlement, le gouvernement s'engage à examiner la délimitation de chacune des régies de la santé, en consultation avec les collectivités locales.

Dans le cadre des réformes de 2008, les conseils élus des régies de la santé sont remplacés par des conseils dont les membres sont nommés. Dès 2010, les grands partis politiques de la province s'entendent pour dire qu'il faut rétablir l'élection des membres des conseils de RRS.

Le 7 juin 2011, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte la motion 93, dont le texte constitue l'annexe A du présent rapport.

La motion 93 charge le Comité parlementaire permanent des soins de santé de formuler des recommandations en vue du rétablissement de l'élection de membres aux conseils des 2 RRS de la province, à temps pour les élections municipales et les élections aux conseils d'éducation de district à venir en mai 2012.

Afin d'aider le comité dans l'exécution de son mandat, le ministère de la Santé publie un document de travail en juillet 2011. Le comité examine ce document et convient de consulter la population par le truchement d'Internet, de mémoires et de comparutions aux sept audiences publiques prévues dans la province. En tout, les gens du Nouveau-Brunswick de diverses régions présentent 33 mémoires sous diverses formes, qui sont énumérés dans la liste constituant l'annexe B du présent rapport.

Compte tenu du document de travail et des consultations à son sujet, le comité se donne comme mission d'approfondir trois grandes questions :

1. Le cas échéant, comment les limites des RRS A et B devraient-elles être modifiées?
2. Étant donné que huit membres du conseil seront élus pour chaque RRS, comment les nouvelles circonscriptions (les sous-régions) devraient-elles être organisées?
3. Quelles règles devraient régir l'éligibilité aux postes en question, et comment les vacances de poste devaient-elles être pourvues?

Bien que le mandat du comité en matière de consultations soit d'une portée limitée et soumis à un échéancier serré afin de permettre la formulation de recommandations à temps pour y donner suite au printemps 2012, les audiences publiques donnent effectivement aux gens du Nouveau-Brunswick l'occasion d'exprimer leurs opinions sur des questions d'intérêt général au sujet des soins de santé. Des interventions sont directement liées aux travaux indiqués dans la motion 93. Par ailleurs, après la levée de chaque audience proprement dite, les membres du comité rencontrent sans formalisme des gens du Nouveau-Brunswick. Peu importe le cadre des échanges, l'expression de l'intérêt et de l'engagement à l'égard de soins de santé de qualité dans la province encourage et aide le comité dans la réalisation de sa mission. Les membres du comité témoignent leur gratitude à ceux et celles qui ont pris le temps d'écrire, d'envoyer des courriels, de téléphoner et d'assister aux audiences publiques.

L'un des messages sans équivoque mis de l'avant dans de nombreuses interventions publiques est que, même si les modalités d'élection ont leur importance, le vrai dialogue doit porter sur le système de soins santé tel quel, et il faut, dans l'étude et la mise en oeuvre de réformes du genre, tenir compte des aspects pratiques de la prestation des soins de santé. Le comité est unanime à vouloir que de telles priorités soient une constante de premier plan, et ce, tant dans les recommandations de son présent rapport que dans la poursuite de sa mission. Par ailleurs, cependant, il est apparu évident au comité que des intervenants se méprennent fondamentalement au sujet de l'obtention de services de santé. Plus précisément, des gens se font une idée fautive en présumant que la langue de travail des RRS implique leur langue de service. Les deux RRS sont explicitement chargées de fournir les services dans les deux langues officielles, pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent recevoir, n'importe où dans la province, les services de santé dans la langue officielle de leur choix. S'il est fait abstraction de cette importante réalité, la discussion du dossier de la santé suscite de l'anxiété et des conflits inutiles. Le comité tient donc à le souligner, à louer les efforts déployés pour améliorer les services bilingues dans la province et à encourager les deux RRS à continuer de progresser sur cette voie.

Résumé des recommandations

Voici les recommandations du comité.

Partie I : Recommandations sur la délimitation des RRS A et B

1. Que la délimitation actuelle de la RRS A et de la RRS B ne soit aucunement modifiée.
2. Que soient respectés l'intégrité et le caractère essentiels des RRS en tant qu'entités régionales.
3. Que les centres médicaux et les communautés linguistiques de la région qu'ils servent demeurent sous l'égide de la RRS qui a compétence sur leur territoire.

Partie II : Recommandations sur les sous-régions des RRS

4. Que chaque RRS se compose de 8 sous-régions créées par la division de chacun de ses 4 secteurs en 2 sous-régions.
5. Le droit de voter et de se présenter aux élections, dans chacune des sous-régions, ne devrait être consenti qu'aux personnes dont la résidence principale se trouve dans cette sous-région.
6. Les personnes qui demeurent dans l'ancienne double Région 1 (Beauséjour et Sud-Est) devraient être habilitées à choisir la RRS pour laquelle elles exerceront leur suffrage.

Partie III : Recommandations sur les règles applicables aux élections et aux vacances de poste

7. a) Pour poser sa candidature à un conseil de RRS, il devrait être obligatoire d'occuper sa résidence principale et permanente dans la sous-région à représenter.
- b) Un membre de conseil qui cesse d'occuper sa résidence principale dans sa sous-région pour s'installer ailleurs à demeure ou qui ne peut ou ne veut plus exercer ses fonctions devrait être tenu de rendre son siège vacant.
- c) Une vacance devrait être pourvue sur la nomination, par le ou la ministre de la Santé, d'une personne dont la résidence principale se trouve dans la sous-région dont le siège est vacant.
- d) Les membres du personnel des RRS et de celui du ministère de la Santé, les membres du conseil et le personnel du Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, les personnes qui détiennent des privilèges dans un hôpital au Nouveau-Brunswick ainsi que les membres du Sénat, du Parlement ou de l'Assemblée législative devraient être inéligibles aux conseils des RRS.

Partie I : Recommandations sur la délimitation des RRS A et B**1. Que la délimitation actuelle de la RRS A et de la RRS B ne soit aucunement modifiée.**

La question de la délimitation des deux RRS, plus que toute autre examinée par le comité, fait intervenir le sujet délicat qu'est la langue.

La discussion part directement de la transaction (« règlement hors cour ») au sujet de la poursuite en justice introduite par Égalité santé. En 2008, lorsque le gouvernement procède à la réforme du système de gouvernance des soins de santé et fait passer le nombre de RRS de 8 à 2, des gens se préoccupent du fait que les limites des anciennes régions sont adoptées sans consultations suffisantes et sans porter une attention acceptable aux besoins des francophones de la province. Un rapport de Gino LeBlanc, *Pour un système de santé en français amélioré au Nouveau-Brunswick*, est commandé et mène à la déclaration que prononce l'hon. M^{me} Schryer, ministre de la Santé d'alors, à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 8 avril 2010. Cette déclaration, assortie de modifications de la *Loi sur les régies régionales de la santé* et de la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*, énonce l'engagement suivant :

une révision des régions géographiques actuellement assignées à chaque régie de la santé sera aussi réalisée en consultation avec les collectivités desservies

[L'hon. Mary Schryer, déclaration de ministre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, le 8 avril 2010.]

Les discussions sur la question mettent nettement en relief les opinions divergentes entre les francophones de la province quant à l'accent que la RRS A devrait mettre, le cas échéant, sur son rôle d'institution de culture francophone plutôt que juste sur celui de fournisseur de soins. Quelques intervenants préconisent la suppression des limites entre les RRS et l'institution de la dualité dans le système de santé selon le modèle du secteur de l'éducation. Une forte majorité rejette ce point de vue.

Le comité constate que les collectivités sont unanimes à désirer des soins de santé de qualité supérieure. Les opinions exprimées dans la plupart des interventions sont nuancées, étoffées et réalistes ; elles tiennent compte de la symbiose entre la langue et les soins de santé. Les interventions émanant des deux communautés linguistiques marquent un appui au rehaussement des institutions qui donnerait aux collectivités une plus grande contribution directe aux décisions qui touchent leurs soins de santé. Tout le monde comprend l'importance de pouvoir obtenir dans sa langue officielle des services de santé de qualité. En conséquence, les interventions prônent fortement un plus grand bilinguisme à tous les points de soins directs.

Forcément, l'unanimité ne se forme pas au sujet de tous les aspects de la symétrie optimale des rôles qu'assument les RRS en tant que, d'une part, fournisseurs de services et, d'autre part, centres communautaires. On s'accorde largement pour dire que les deux rôles sont très importants.

L'équilibre doit être atteint dans un esprit de rationalité et d'ouverture, et ce, en tenant compte des réalités financières de la province.

Un des mots que je ne vais pas utiliser aujourd'hui, surtout pas, c'est le mot « division ». En effet, chaque fois que l'on parle de division linguistique, on abuse de ce mot-là en colportant des faussetés, et les mots qui m'intéressent le plus sont « convergence » et « collaboration ».

[Jean-Marie Nadeau, président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, témoignage, Campbellton, le 14 septembre 2011.]

La question des changements de délimitation a surtout été liée à la suggestion, formulée par Égalité santé, que Neguac, Rogersville et Baie-Sainte-Anne soient intégrées au Réseau de santé Vitalité. Ce point de vue est en partie fondé sur la conviction d'Égalité santé que l'intégration de ces collectivités à la RRS A est le meilleur moyen de donner aux francophones voix au chapitre pour ce qui est de leurs services et donc d'améliorer la prestation des soins de santé aux francophones. Cependant, les représentants de ces collectivités s'opposent farouchement à toute suggestion de transfert hors la RRS B. Leur principale préoccupation est qu'une telle mesure mènerait inéluctablement à la diminution du bassin géographique de l'Hôpital régional de Miramichi et abaisserait par conséquent le niveau de services à cet hôpital. Contrairement à l'idée que les gens de ces endroits, en tant que francophones, seraient peu susceptibles de recevoir des soins de santé de qualité d'un établissement relevant de la RRS B, ces gens font état de fierté et de satisfaction à l'égard des succès réalisés dans la prestation de tels services. Ils sont fermement de l'avis que l'intégration à la RRS A serait un retour en arrière quant aux résultats cliniques dans leurs collectivités.

Le comité juge important le fait que personne d'un territoire donné n'a demandé d'être intégré à l'autre RRS. Les intervenants et intervenantes, plutôt, expriment une loyauté indéfectible à leur région, en fonction non pas de la langue mais de leur arrimage géographique. Pour ces gens du Nouveau-Brunswick, brandir à répétition le spectre de leur intégration à une autre RRS provoque de l'incertitude et menace de diviser un ensemble démographique linguistiquement uni.

Il se dégage de la majeure partie des interventions la profonde conviction que la prestation de soins de santé de qualité devrait l'emporter sur la structure organisationnelle et que les soins de santé de qualité passent par la prestation de services bilingues à l'échelle locale plutôt que par une forme de dualité de leur organisation.

Les gens du Nouveau-Brunswick ne s'identifient pas à l'une ou l'autre des RRS. Ils sont pour le rapprochement des RRS et des soins de santé à l'échelle locale ainsi que des centres de soins spécialisés.

Nous pensons qu'il est temps d'adopter une vision globale du système de santé basée sur les valeurs préconisées par la l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans sa stratégie « Vers l'Unité Pour la Santé » qui sont la

qualité des services, l'équité à l'accès aux services, la pertinence et l'efficacité de celles-ci

[Aurel Schofield, Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, mémoire.]

Le comité reconnaît aussi les avantages que présente le maintien de la délimitation actuelle pour ce qui est de dissiper les confusions, de faciliter les élections, de compiler au fil du temps les statistiques sur la santé de la population ainsi que de favoriser la stabilité de l'organisation des services de santé ainsi que la capacité à les gérer et à les améliorer.

2. Que soient respectés l'intégrité et le caractère essentiels des RRS en tant qu'entités régionales.

L'importance des droits linguistiques est bien connue et admise, explicitée dans des lois — dans certains cas, constitutionnalisée — et imbriquée dans l'exceptionnel tissu social du Nouveau-Brunswick. Les réformes de 2010 ont confirmé ce fait en apportant des éclaircissements quant à la langue de travail des RRS et en la consacrant. Le comité a pu constater l'engagement absolu des gens du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'appartenance à leur communauté, qui prend sa source dans leur enracinement dans le milieu où ils vivent, travaillent et élèvent leurs familles et qui s'étend à un sens profond d'identité et de communion avec la province dans son ensemble. Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que les services de santé sont un facteur important dans la viabilité de leurs collectivités. Conscients que le bassin démographique et les ressources de la province sont limités, ils savent tout de même que proximité des services rime avec accessibilité.

La nette préférence est que les RRS soient carrément placées sous le signe de la régionalité de la prestation des soins de santé.

3. Que les centres médicaux et les communautés linguistiques de la région qu'ils servent demeurent sous l'égide de la RRS qui a compétence sur leur territoire.

Selon Égalité santé, il serait peut-être préférable de transférer de la RRS A à la RRS B le Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton, le Centre Communautaire Samuel de Champlain, à Saint John, et le Conseil communautaire Beausoleil, à Miramichi. Cependant, les représentants de ces centres de santé estiment qu'il s'agirait d'un recul.

C'est dans cet esprit de coopération que nous travaillons avec la Régie de la santé Horizon depuis sa création afin d'améliorer les services de santé aux francophones de nos régions respectives. Qui plus est, la présence de francophones au conseil d'administration de la régie fait en sorte que les hauts dirigeants sont bien conscients des besoins et des responsabilités qu'ils ont envers les citoyens francophones. Cette présence au conseil d'administration et l'esprit d'équipe qui anime nos relations avec la régie nous a permis d'améliorer les services de santé offerts aux communautés francophones. [... L]es directeurs généraux des trois centres communautaires sont

heureux de faire partie du comité de liaison de la Régie de la santé Horizon qui assure la mise en oeuvre du plan stratégique sur les langues officielles.

[Thierry Arseneau, directeur général du Centre communautaire Sainte-Anne, Fredericton, le 7 septembre 2011.]

L'accent devrait être mis sur la pleine intégration de centres comme Médi-santé à la RRS de leur territoire, ce qui renforcerait les échanges ainsi que la participation des patients et administrations de ces établissements au coeur de la RRS qui leur fournit leurs services étendus. L'intégration favorise aussi une plus grande efficacité de l'acquisition des ressources et de l'affectation des effectifs dans de tels centres de santé communautaires.

Il est considéré que les avantages évidents d'un découpage simple, par souci de clarté et d'efficacité organisationnelle, l'emportent de loin sur les bénéfices possibles d'un morcellement épars ou «de gruyère» en application duquel des collectivités anglophones actuellement servies par la RRS A seraient intégrées à la RRS B et des collectivités francophones de la RRS B seraient intégrées à la RRS A.

Il faut tenir compte de l'affaiblissement des liens intrarégionaux qui en découlerait, mais aussi du fait que la population de plus en plus bilingue du Nouveau-Brunswick s'attend à ce que les deux RRS fournissent un service bilingue et ne désire pas être divisée en fonction de la démoulinguistique. De plus, chaque changement de délimitation isole des groupes, qui deviennent des minorités localisées. En fait, au Nouveau-Brunswick, notre population est dynamique, solidaire et mobile. Il vaut mieux renforcer la coopération entre les RRS plutôt que de redécouper sans cesse les territoires, dont les limites seront, par leur nature même, fatalement arbitraires à un certain degré.

Partie II : Recommandations sur les sous-régions des RRS

4. Que chaque RRS se compose de 8 sous-régions créées par la division de chacun de ses 4 secteurs en 2 sous-régions.

Avant les réformes de 2008, le système de soins de santé de la province était géré par 8 régions régionales de la santé :

[Carte.]

Les membres des conseils des 8 régions étaient élus dans des sous-régions : Le rétablissement des élections aux RRS fait que les gens du Nouveau-Brunswick, qui élaient des membres à 8 conseils, en éliront maintenant à 2.

Les circonscriptions des membres des conseils sont créées par la répartition des anciennes sous-régions d'avant 2008 en de nouvelles sous-régions plus vastes. Résultat : chaque sous-région est subdivisée en 2 sous-régions adjacentes comptant approximativement la même population.

[Cartes.]

Compte tenu de l'importance qu'accordent les gens du Nouveau-Brunswick à leur communauté, il va de soi de chercher un moyen de structurer le conseil de sorte que la représentation sous-régionale soit forte. Étant donné

les prochaines élections qui s'annoncent pour mai 2012, le comité recommande une répartition égale de 2 membres du conseil par sous-région.

Il faut reconnaître que le redécoupage paritaire mène à des différences du rapport population-représentation. Le rétablissement des élections soustrait des responsabilités du ou de la ministre et les remet entre les mains du grand public. Les gens du Nouveau-Brunswick éliront de nouveau la majorité des membres des conseils. Pour que le tout soit couronné de succès, il faut que les collectivités s'arrangent pour que leurs représentants aux conseils soient actifs, bien informés et qualifiés en vue de l'exécution de leur mandat.

Les élections renforceront la représentation sous-régionale, mais même les régionalistes les plus endurcis comprennent la nécessité pour notre système de soins de santé d'être intégré et efficient, administré pour le bien des gens du Nouveau-Brunswick dans leur ensemble. Nous sommes convaincus que les gens du Nouveau-Brunswick useront de jugement afin d'élire des personnes dont l'intérêt pour le système de soins de santé va plus loin que les limites de leur sous-région.

Le ou la ministre s'efforcera de donner une tribune aux groupes minoritaires aux conseils et de voir à ce que ces derniers reflètent l'équilibre et la diversité de la province, même si c'est avec 7 membres nommés à chaque conseil au lieu des 17 de l'ancien système.

Il reviendra à la ministre de la Santé de choisir les sept membres non élus pour rétablir la représentativité régionale et la proportion hommes-femmes, jeunes-âgés et les communautés ethniques et autochtones.

[D^r Hubert Dupuis, Égalité santé en français N.-B. inc., Moncton, le 26 août 2011.]

Je pense, s'agissant d'élire ou de nommer des représentants, qu'une attention spéciale devrait être portée à bien représenter aux conseils les régions rurales ainsi que les groupes linguistiques minoritaires. Si l'on veut que les deux réseaux, Horizon et Vitalité, offrent des services bilingues, il faut que des membres de l'autre communauté linguistique siègent aux conseils.

[Traduction.]

[Georges R. Savoie, Miramichi, le 8 septembre 2011.]

Une carte indiquant les délimitations proposées des sous-régions constitue l'annexe C du présent rapport.

5. Le droit de voter et de se présenter aux élections, dans chaque sous-région, ne devrait être consenti qu'aux personnes dont la résidence principale se trouve dans cette sous-région.

Dans une minorité d'interventions, l'appui est accordé à donner le choix aux électeurs de voter selon la communauté organisée, en fonction de l'endroit où ils demeurent, ou de voter selon la communauté linguistique, en fonction de la langue officielle de leur choix. Dans les autres interventions, le paradoxe d'une telle proposition est signalé, d'abord et avant tout celui-ci : bien que chaque RRS ait sa propre langue de travail, les deux sont absolument engagées à fournir les services dans la langue officielle du choix des patients.

Le comité constate nettement qu'il faut en faire plus pour publiciser, auprès des gens du Nouveau-Brunswick, le caractère bilingue des soins de santé. Dans des interventions, des préoccupations sont soulevées quant à la possibilité que, par exemple, un anglophone de Bathurst soit incité ou même astreint à éviter l'hôpital de l'endroit et à se rendre à Miramichi et à un hôpital de la RRS B. En fait, c'est exactement pour éviter une telle situation que notre système de santé est bilingue.

il est important de se le rappeler : quiconque, quel que soit son lieu de résidence, peut recevoir des services de l'une ou l'autre RRS, et les RRS sont tenues de fournir les services dans la langue officielle du choix de la clientèle [Traduction.]

[Jennifer O'Donnell, présidente de l'Association des orthophonistes et des audiologistes du Nouveau-Brunswick, Bathurst, le 9 septembre 2011.]

une régie de la santé n'est pas un club privé. Tous les services au Nouveau-Brunswick sont là pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. [Traduction.]

[Jean-Marie Nadeau, président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Campbellton, le 14 septembre 2011.]

L'objectif, c'est d'obtenir pour les patients le double avantage de soins de proximité et de soins spécialisés dans un système provincial efficient. Puisque la RRS de l'endroit est le premier fournisseur de soins, c'est dans sa région que le patient ou la patiente devrait voter.

Un trop grand accent sur les différences linguistiques entre les RRS fait perdre de vue le fait que notre système de soins de santé est bilingue et intégré et le fait que la province est une collectivité territoriale de plus en plus étroitement liée et bilingue. Compte tenu de toute la bonne volonté et de tous les progrès réalisés pour fournir les services dans la langue du choix des patients, ce serait faire un pas en arrière que de suggérer que des électeurs et électrices se séparent de leurs voisins en raison de la différence de langue de travail interne des deux RRS. Peu importe leur fonctionnement interne, les RRS, à proprement parler, sont des fournisseurs de soins bilingues, et ces soins représentent ce qui compte pour l'électorat.

La promotion des minorités linguistiques à l'échelle régionale et un soutien suffisant à leur endroit sont privilégiés. Le désir de les voir non pas marginalisées mais intégrées à leur système de santé régional est au coeur de cet attachement. Tout nous indique que, si le vote interrégional était permis, la plupart des gens ne s'en prévaudraient pas. Certains le feraient, cependant, ce qui diviserait leur communauté minoritaire et limiterait son influence dans leur région.

Un système permettant le vote interrégional entraînerait aussi d'importants coûts supplémentaires dans les procédés d'élection et de dépouillement du scrutin et il compliquerait ces procédés. Il ouvrirait également la possibilité qu'une part de l'électorat — peut-être même prépondérante — réside à l'extérieur de la sous-région du membre du conseil, ce qui mettrait en jeu des questions relatives aux frais de déplacement, à la reddition de comptes et à la représentativité. Pour toutes les raisons invoquées, il est estimé que le

meilleur moyen de favoriser un système de représentation viable est que les personnes qui exercent leur suffrage et celles qui font acte de candidature habitent le même territoire.

Le Nouveau-Brunswick est diversifié, et sa population pourrait être catégorisée et représentée d'innombrables façons, y compris en fonction de la langue, du sexe, de l'âge ou de la profession. Le choix du critère géographique résulte de considérations pratiques dans l'organisation des élections et la gestion des soins de santé et reflète l'intérêt de la population pour les services locaux.

Reconnaître que le découpage géographique des circonscriptions est, au bout du compte, plus pratique que les autres solutions n'équivaut pas à diminuer l'importance d'autres facteurs. Par exemple, le comité note que les nouveaux membres des conseils représenteront des secteurs si vastes qu'ils comprendront tant des collectivités rurales que des centres urbains. Cet état de fait ne représente pas une dévalorisation de l'identité comme telle de l'un ou l'autre des groupes ou une dépréciation de l'importance que les deux reçoivent les services. C'est plutôt le reflet la société néo-brunswickoise contemporaine. Nos grandes villes ne sont pas grandes au point d'être déconnectées du monde rural qui les entoure. Nos régions rurales ne sont pas isolées au point que les gens de ces régions n'ont pas de contacts réguliers avec les centres urbains, que ce soit pour le magasinage, le travail ou encore le maillage social. Le mode de vie au Nouveau-Brunswick devrait allier le meilleur des deux mondes en conjuguant les meilleures caractéristiques de l'un et de l'autre. Notre système de gouvernance devrait prendre en compte qu'opposer un groupe à un autre ne sert aucun d'eux.

Le comité apprécie la valeur de conseils de RRS faisant honneur à la diversité de notre province et du dynamisme que la représentation de multiples contextes socioculturels leur imprimera. Il recommande que le gouvernement encourage tous les gens du Nouveau-Brunswick à s'intéresser activement au processus électoral rétabli, à titre tant d'électeurs que de candidats. Tout devrait être mis en oeuvre pour encourager la vaste participation d'un éventail de gens du Nouveau-Brunswick pour ce qui est de la langue, du sexe et des intérêts, ainsi que des milieux socioéconomiques.

Bref, le comité ne recommande pas de permettre aux gens de voter dans la RRS autre que la leur. Nous estimons que l'intérêt potentiel d'offrir un tel choix s'estomperait devant la confusion, les coûts additionnels et l'abîme qui pourrait se creuser entre les électeurs et ceux et celles qui les représentent.

pour représenter les membres de leur communauté, ils [les membres des conseils] doivent être présents et disponibles dans cette communauté. Ainsi, du fait qu'ils habitent la sous-région, ils connaîtraient de près la façon dont les soins de santé sont gérés dans cette sous-région, les questions d'accès qui peuvent se présenter et les besoins précis de la communauté

[Pauline Watt, Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, mémoire.]

6. Les personnes qui demeurent dans l'ancienne double Région 1 (Beauséjour et Sud-Est) devraient être habilitées à choisir la RRS pour laquelle elles exerceront leur suffrage.

Les chevauchements de compétences des RRS dans la sous-région 1 reflètent les configurations historique et actuelle des types de peuplement dans la région. Tout comme nous ne sommes pas d'avis qu'il serait utile d'essayer d'étendre la structure de chevauchements de la sous-région 1 à l'ensemble de la province, nous n'estimons pas qu'il serait souhaitable de tenter de séparer les diverses parties de la sous-région 1 dans l'intention douteuse de forcer celle-ci à se modeler sur la structure des autres sous-régions. Les deux RRS assurent le fonctionnement d'hôpitaux régionaux dans la sous-région 1, et, selon les indications, une coopération exemplaire est entretenue entre les deux. Les patients sont dirigés comme il se doit vers des établissements gérés par l'une ou l'autre des régions, selon leurs besoins médicaux, et reçoivent les services dans la langue officielle de leur choix.

Pour éviter le double vote, les gens de la sous-région 1 choisiraient leur bulletin de vote, comme avant les réformes de la santé de 2008.

[Carte.]

Partie III : Recommandations sur les règles applicables aux élections et aux vacances de poste

- 7. a) Pour poser sa candidature à un conseil de RRS, il devrait être obligatoire d'occuper sa résidence principale et permanente dans la sous-région à représenter.**
- b) Un membre de conseil qui cesse d'occuper sa résidence principale dans sa sous-région pour s'installer ailleurs à demeure ou qui ne peut ou ne veut plus exercer ses fonctions devrait être tenu de rendre son siège vacant.**
- c) Une vacance devrait être pourvue sur la nomination, par le ou la ministre de la Santé, d'une personne dont la résidence principale se trouve dans la sous-région dont le siège est vacant.**
- d) Les membres du personnel des RRS et de celui du ministère de la Santé, les membres du conseil et le personnel du Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, les personnes qui détiennent des privilèges dans un hôpital au Nouveau-Brunswick ainsi que les membres du Sénat, du Parlement ou de l'Assemblée législative devraient être inéligibles aux conseils des RRS.**

En général, le troisième volet du mandat est celui qui suscite le moins d'observations de la part des intervenants et intervenantes.

Un ensemble commun de règles pour des élections tenues simultanément présente un avantage évident. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de se sentir obligés d'adopter les mêmes règles dans les cas où une différence serait à l'avantage des RRS. Le bon sens devrait primer.

Le comité a entendu à maintes reprises des observations sur l'important rôle des membres des conseils à titre d'agents de liaison pour le grand public, de porteurs des préoccupations et des intérêts de l'électorat au centre de la prise des décisions. Bien que tout le monde comprenne que les sous-régions des RRS seront nécessairement vastes et diversifiées, la population apprécie encore grandement d'être représentée à son conseil par une personne désignée à cette fin et s'en trouve rassurée.

Tout compte fait, la séparation physique d'un membre de conseil de sa sous-région susciterait immédiatement des préoccupations quant à sa disponibilité et à son interaction avec les gens qu'il est chargé de représenter. Il est recommandé que cet aspect des exigences soit souligné explicitement, de manière à ce que ceux et celles qui songeraient à poser leur candidature en soient bien avertis.

Naturellement, en cas de vacance de siège d'un membre élu, l'élection partielle est proposée, ici et là, pour combler cette vacance. Contrairement à la situation des municipalités, cependant, le vaste territoire de la sous-région de la RRS aurait pour effet d'entraîner des frais et des efforts bien plus substantiels, au point de rendre irréalisable la tenue d'une élection partielle. Le comité recommande qu'une vacance soit pourvue par nomination d'une personne dont la résidence principale se trouve dans la sous-région où il faut suppléer à cette vacance. Le comité signale que, si l'occasion se présente de pourvoir à la vacance en tenant une élection partielle du fait d'une autre consultation électorale ou populaire coïncidente (un référendum, par exemple), sans coûts additionnels substantiels, il s'attendrait à ce que le gouvernement ouvre cette possibilité à l'électorat.

Enfin, un appui majoritaire est accordé à la limitation de l'éligibilité aux conseils des RRS pour empêcher les conflits d'intérêts et minimiser la partialité dans le processus des élections aux conseils.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Leonard :

6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;

par l'hon. M^{me} Coulombe :

7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 1^{er} décembre 2011 : motions 7, 3 et 5.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bonenfant, appuyé par M. Killen, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2011

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Lifford assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. McLean, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Assemblée
législative pour 2010

(29 novembre 2011).

Jour de séance 6

le jeudi 1^{er} décembre 2011

13 h

Prière.

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Plan sur les langues officielles : Le bilinguisme officiel – Une force, 2011-2013*.

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick*.

Après les questions orales, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que M. Albert a employé un langage non parlementaire lorsqu'il a parlé de « l'incompétence » du premier ministre. Le député se rétracte.

L'hon. M. Higgs donne avis de motion 15 portant que, le mercredi 7 décembre 2011, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu le 18 octobre 1996, avec le gouvernement du Canada, la première Entente intégrée globale de coordination fiscale afin d'harmoniser la taxe fédérale sur les produits et les services et la taxe de vente provinciale ;

attendu que la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997 ;

attendu que les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont par la suite conclu leurs propres ententes avec le gouvernement du Canada en suivant un modèle d'entente révisé, qu'ont maintenant aussi adopté les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador ;

attendu que la première Entente intégrée globale de coordination fiscale a nécessité des modifications pour assurer son application correcte et pour procurer au Nouveau-Brunswick les mêmes avantages qu'aux autres provinces en régime harmonisé ;

attendu qu'une copie de l'entente modifiée a été déposée à la Chambre et que le paragraphe 2(3) de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* exige que le ministre des Finances soumette à l'étude de l'Assemblée légis-

lative une résolution à l'égard du changement ou de l'entente visée au paragraphe 2(2) ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ratifie et confirme la nouvelle Entente intégrée globale de coordination fiscale intervenue entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

M. Fraser demande le consentement unanime de la Chambre pour modifier l'ordre de l'étude des affaires émanant de l'opposition. Le consentement est refusé.

Conformément à l'avis de motion 7, M. Melanson, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu que Halifax Shipyard a obtenu un contrat d'une valeur de 25 milliards de dollars visant la construction de navires de combat pour la Marine canadienne ;

attendu que Rona Ambrose, ministre fédérale des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui s'occupe de l'approvisionnement, a dit que les contrats assureront annuellement 75 millions d'heures de travail et 15 000 emplois au cours des 30 prochaines années ;

attendu que le contrat présente une importante perspective économique non seulement à Halifax, mais aussi à toute la région de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le contrat de construction navale pourrait procurer aux entreprises du Nouveau-Brunswick dotées d'un personnel qualifié des possibilités intéressantes de travaux en sous-traitance et de travaux d'approvisionnement ;

attendu que d'autres travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick aimeraient recevoir la formation nécessaire pour pouvoir tirer parti des débouchés pour la main-d'oeuvre qualifiée ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a beaucoup investi dans le CCNB et le NBCC afin que les collèges puissent offrir la formation dans les métiers qu'exigeront un grand nombre des emplois en question et qu'il prévoyait accroître de 1 500 le nombre de places dans les réseaux de collèges ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer immédiatement une stratégie intégrale visant à maximiser les débouchés pour les entreprises, les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M^{me} Coulombe, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par la substitution, au dernier paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le CCNB et le NBCC peuvent offrir la formation dans les métiers qu'exigeront un grand nombre des emplois en question ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression du mot « immédiatement » et l'insertion, après les mots « maximiser les débouchés », des mots « liés au contrat récemment adjudgé à Halifax Shipyard ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Tait assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 7 amendée, dont le texte suit :

attendu que Halifax Shipyard a obtenu un contrat d'une valeur de 25 milliards de dollars visant la construction de navires de combat pour la Marine canadienne ;

attendu que Rona Ambrose, ministre fédérale des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui s'occupe de l'approvisionnement, a dit que les contrats assureront annuellement 75 millions d'heures de travail et 15 000 emplois au cours des 30 prochaines années ;

attendu que le contrat présente une importante perspective économique non seulement à Halifax, mais aussi à toute la région de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le contrat de construction navale pourrait procurer aux entreprises du Nouveau-Brunswick dotées d'un personnel qualifié des possibilités intéressantes de travaux en sous-traitance et de travaux d'approvisionnement ;

attendu que d'autres travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick aimeraient recevoir la formation nécessaire pour pouvoir tirer parti des débouchés pour la main-d'oeuvre qualifiée ;

attendu que le CCNB et le NBCC peuvent offrir la formation dans les métiers qu'exigeront un grand nombre des emplois en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer une stratégie intégrale visant à maximiser les débouchés liés au contrat récemment adjugé à Halifax Shipyard pour les entreprises, les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick.

La motion 7 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 3, M. D. Landry, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que, le 3 novembre 2011, le ministre des Ressources naturelles a parlé publiquement de la nécessité de durcir la réglementation applicable à l'industrie émergente de l'exploration du gaz de schiste ;

attendu que, le 19 octobre 2011, le ministre des Ressources naturelles a admis publiquement que les règlements qui régissent actuellement l'exploration du gaz de schiste comportent des imprécisions ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans de supervision et de surveillance de l'industrie du gaz de schiste qui sont proposés, de tenir des audiences publiques et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Northrup, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 3 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, à « l'exploration », de « la mise en valeur » ;

par l'insertion, immédiatement avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement libéral précédent, dont la vaste majorité des parlementaires du côté de l'actuelle opposition officielle, a appuyé le développement au Nouveau-Brunswick d'une industrie du gaz de schiste sans instaurer de réglementation détaillée pour protéger notre province ;

attendu que le gouvernement actuel s'est engagé à faire en sorte que la mise en valeur du gaz naturel, y compris du gaz de schiste, soit réalisée d'une manière responsable et fortement réglementée qui protège nos bassins hydrographiques, la santé de notre population et l'environnement ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à s'engager à instaurer et à appliquer un cadre réglementaire qui protégera la santé de notre population, notre eau souterraine et notre environnement avant d'autoriser l'extraction du gaz de schiste, s'il est établi que nous avons une industrie viable dans la province ; » ;

par la suppression du point final et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas autoriser le développement dans notre province d'une industrie du gaz de schiste si celle-ci n'est pas réglementée comme il faut pour protéger la santé de notre population, notre eau souterraine et notre environnement. »

M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que l'amendement proposé est irrecevable puisqu'il constitue une négation directe de la motion à l'étude. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président statue que l'objection n'est pas bien fondée, car l'amendement proposé reprend certains éléments de la motion principale et que, par conséquent, il ne constitue pas une négation directe.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la
Sécurité publique pour 2010-2011

(30 novembre 2011).

Jour de séance 7

le vendredi 2 décembre 2011

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bonenfant, appuyé par M. Killen, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2011

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Higgs, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M. Bonenfant et M. Killen forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 10 h 39.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Environnement pour 2010-2011	(1 ^{er} décembre 2011) ;
rapport annuel du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour 2010-2011	(1 ^{er} décembre 2011).

Jour de séance 8

le mardi 6 décembre 2011

13 h

Prière.

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition d'élèves de l'école Donat-Robichaud, qui s'opposent au gaz de schiste. (Pétition 40.)

M. Riordon (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le financement accordé au Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 41.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 42.)

M. Savoie (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre les travaux de fracturation hydraulique dans la circonscription de Saint John-Fundy. (Pétition 43.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 44.)

L'hon. M. Fitch dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Fitch de faire une longue déclaration de ministre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;

par l'hon. P. Robichaud :

9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* ;

par M. Fraser :

10, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Fraser donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, le Cabinet du premier ministre, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité et tout autre ministère ou organisme gouvernemental relativement aux directives données aux réseaux de la santé par le ministère de la Santé ou le Cabinet du premier ministre sur les compressions à appliquer pour satisfaire aux objectifs de réduction budgétaire définis par le gouvernement Alward, y compris toute rétroaction de la part des réseaux de santé.

M. Albert donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements documentés, y compris la correspondance, par moyen électronique ou autre, au sujet de tous permis de transformation des produits de la mer émis par le ministère des Pêches depuis le 1^{er} septembre 2010.

M. Doucet donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant les appels d'offres lancés et les contrats attribués relativement à des travaux d'entretien, de déneigement ou d'amélioration du chemin Coal Creek, dans le comté de Queens, depuis le 27 septembre 2010.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que la deuxième lecture du projet de loi 9 sera appelée le mercredi 7 décembre 2011.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 7, 2, 3, 4, 5 et 6 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 1.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 1, l'hon. M. Northrup, appuyé par l'hon. M^{me} Blaney, propose ce qui suit :

attendu que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick constituent un bien collectif qu'il faut exploiter de manière responsable dans l'intérêt de notre province ;

attendu que le gaz naturel donne la possibilité d'employer des gens du Nouveau-Brunswick et de produire des recettes pour contribuer à réduire la dette de la province et à financer les programmes sociaux, y compris les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation ;

attendu que les parlementaires veulent favoriser le développement d'industries qui offrent à notre population des possibilités valorisantes pour la garder dans la province et qui fournissent des emplois pour rapatrier les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien ;

attendu que l'exploration des réserves de gaz naturel a comme bienfait d'accroître les connaissances sur toutes les ressources souterraines de la province ;

attendu que des gouvernements antérieurs ont accordé la permission de procéder à des travaux d'exploration du gaz naturel et d'autres ressources naturelles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les parlementaires croient que le gouvernement doit veiller à la mise en place d'un solide cadre réglementaire global pour protéger notre eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le gouvernement actuel permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit effectuée de manière à protéger la santé de notre population, la qualité de notre eau potable et l'environnement ;

attendu que l'énergie obtenue à partir du gaz naturel est plus écologique que l'énergie obtenue à partir du charbon ou du pétrole et qu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que des puits de pétrole et de gaz naturel où sont appliquées diverses technologies d'extraction, y compris la fracturation hydraulique, sont en production depuis 1859 au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la politique de l'exploration responsable soutenue des réserves de gaz naturel du Nouveau-Brunswick et de l'élaboration en parallèle d'un cadre réglementaire de calibre mondial pour assurer la protection de la population du Nouveau-Brunswick, de notre eau souterraine et de l'environnement.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. McLean assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. D. Landry, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 1 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « donne », de « peut donner » ;

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « a », de « peut avoir » ;

dans le septième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit », de « doit permettre l'extraction seulement si elle est » ;

dans le neuvième paragraphe du préambule, par l'insertion, après le mot « hydraulique », des mots « à une échelle limitée » ;

par l'insertion d'un 10^e paragraphe du préambule, ainsi libellé :

« attendu que des membres du public ont exprimé des préoccupations quant à la possibilité que le processus de fracturation hydraulique à plus grande échelle associée à l'exploration du gaz de schiste pose des risques considérables pour l'environnement si une réglementation, une supervision et une surveillance suffisantes ne sont pas en place ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit le mot « législative », de « exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans visant la surveillance et la supervision de l'industrie du gaz de schiste, de tenir des audiences publiques à cet égard et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 11

M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry
M. Doucet	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 36

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Northrup	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Malloch
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. Parrott
l'hon. Jody Carr	M. K. MacDonald	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M ^{me} Shephard	M. Tait
l'hon. M ^{me} Blaney	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
M. Steeves	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. Bonenfant
l'hon. M ^{me} Blais	M. Killen	M. Stewart
l'hon. M. Leonard	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Coulombe	M. Lifford	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Riordon	M. Davis

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 1, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 38

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Malloch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Parrott
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. B. Macdonald
l'hon. M ^{me} Dubé	M. K. MacDonald	M. Tait
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Shephard	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M ^{me} Wilson	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Wetmore	M. Bonenfant
M. Steeves	M. McLean	M. Stewart
l'hon. M. Williams	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Blais	M. Soucy	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. Lifford	M. Davis
l'hon. M ^{me} Coulombe	M. Riordon	

CONTRE : 11

M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry
M. Doucet	M. Bernard LeBlanc	

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 9

le mercredi 7 décembre 2011

10 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que le chef de l'opposition a usé d'un langage non parlementaire en accusant l'hon. M. Northrup d'avoir induit les gens du Nouveau-Brunswick en erreur. Le président déclare que le rappel au Règlement est bien fondé, et le chef se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Dubé :

11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;

par M. Boudreau :

12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*.

L'hon. M. Higgs donne avis de motion 19 portant que, le mardi 13 décembre 2011, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 8 décembre 2011, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 10 puis motions 5 et 6.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, le vendredi 9 décembre 2011, la deuxième lecture des projets de loi 8 et 11 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la deuxième lecture du projet de loi 9 aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 3, 4, 5, 6 et 7.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. McLean assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Jack Carr assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. McLean assume sa suppléance. M. Jack Carr, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités* ;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de FacilicorpNB pour 2010-2011 (8 décembre 2011).

Jour de séance 10

le jeudi 8 décembre 2011

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 45.)

M. Jack Carr (New Maryland—Sunbury-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire la pulvérisation d'herbicide sur les forêts publiques du Nouveau-Brunswick. (Pétition 46.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 47.)

L'hon. M. Higgs dépose trois documents sur le bureau de la Chambre : *Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2011*; *Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2011*; *Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : Volume 2 : Information supplémentaire.*

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Higgs :

13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne* ;

par M. Bertrand LeBlanc :

14, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

15, *Loi abrogeant la Loi sur l'habeas corpus* ;

16, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués* ;

par l'hon. M^{me} Dubé :

17, *Loi concernant les régies régionales de la santé*.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 9 décembre 2011, la deuxième lecture des projets de loi 13, 15, 16 et 17 sera appelée.

Le président suppléant rend la décision suivante relativement à la motion 3 :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, avant que nous passions aux affaires émanant de l'opposition, je veux attirer votre attention sur la motion 3, inscrite au Feuilleton au nom du député de Centre-Péninsule—Saint-Sauveur, et sur l'amendement de cette motion proposé par le ministre des Ressources naturelles. Selon une règle de longue date de la procédure parlementaire, une question, une fois posée et tranchée soit affirmativement soit négativement, ne peut être remise sur le tapis mais doit subsister comme décision de la Chambre. La règle s'applique afin que la Chambre ne passe pas de temps à débattre une question déjà résolue. Elle permet aussi d'éviter que la Chambre arrive à des décisions contradictoires au cours d'une même session. J'estime que la motion 1, adoptée par la Chambre mardi dernier, et l'amendement proposé de celle-ci, qui a été rejeté, traitent essentiellement des mêmes questions que la motion 3 et l'amendement proposé de cette autre motion. Étant donné que la Chambre a tranché les deux questions, j'ordonne que la motion 3 et l'amendement proposé de celle-ci soient rayés du *Feuilleton et Avis*.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. S. Robichaud assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le vice-président reprend la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 5, M. Collins, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick, de sorte que les serveurs et serveuses gagnent un salaire minimum inférieur à celui des autres travailleurs et travailleuses ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux constitue une attaque directe contre les salariés les plus vulnérables ;

attendu que les pourboires visent à récompenser d'excellents services et non à arrondir le salaire ;

attendu que l'augmentation prévue du salaire minimum qui était censée se produire en septembre, comme prescrit dans le plan de réduction de la pauvreté, n'a pas encore été mise en oeuvre ;

attendu que le plan de réduction de la pauvreté n'évoque aucunement un salaire minimum à deux niveaux ;

attendu que la consultation publique du gouvernement Alward sur un salaire minimum à deux niveaux prend la forme d'un sondage en ligne dont des questions ont fait l'objet de critiques selon lesquelles leur conception vise à faire pencher la balance des résultats en faveur d'un salaire minimum à deux niveaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de respecter l'esprit et l'objet du plan de réduction de la pauvreté, de rejeter un salaire minimum à deux niveaux et de mettre immédiatement en oeuvre la recommandation du plan de réduction de la pauvreté portant augmentation du salaire minimum à 10 \$.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. S. Robichaud reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. McLean invoque le Règlement ; il soutient que M. Arseneault a usé de langage non parlementaire en déclarant que le premier ministre avait « menti ». Le président suppléant de la Chambre déclare que le rappel au Règlement est bien fondé, et le député se rétracte.

Après un certain laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 11

le vendredi 9 décembre 2011

9 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 48.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 49.)

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Leonard de faire une longue déclaration de ministre.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que certains ministres dépassent la limite d'une minute sur les réponses pendant les questions orales. L'hon. P. Robichaud intervient sur le rappel au Règlement. Le président suppléant de la Chambre statue que les deux côtés dépassent les délais à l'occasion, ce qui est laissé à l'appréciation de la présidence.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Leonard :

18, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;

par l'hon. M. Higgs :

19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

M. Fraser donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre actuel et l'actuelle ministre de la Santé ont promis à la

population du Nouveau-Brunswick la mise en oeuvre, dans la première année de leur mandat, d'un régime de médicaments onéreux ;

attendu que l'absence d'un régime de médicaments onéreux continue de causer de graves difficultés financières à de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que des gens du Nouveau-Brunswick ont demandé au gouvernement provincial une aide relative aux coûts des médicaments et ont essuyé un refus ou ont été ignorés ;

attendu que le Nouveau-Brunswick demeure l'une des deux seules collectivités territoriales canadiennes sans une telle assurance ;

attendu que le gouvernement actuel refuse toujours de préciser carrément la date de mise en oeuvre d'un tel régime ;

attendu que le gouvernement actuel a promis de consulter les parties prenantes clés quant à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux et qu'il ne l'a pas encore fait ;

attendu que la date de mise en oeuvre que vise le gouvernement actuel change constamment, se situant soit au cours de la première année, soit avant 2014, soit au début du mandat ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à faire immédiatement participer les parties prenantes à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux et à informer la population du Nouveau-Brunswick de la date cible de mise en oeuvre de ce régime.

M. Collins donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

attendu que la maladie grave d'un enfant soumet souvent ses parents ou tuteurs à un stress émotif extrême et à des difficultés financières ;

attendu que les règles actuelles en matière d'assurance-emploi ne permettent pas aux parents de recevoir des prestations lorsqu'ils s'occupent d'un enfant gravement malade ;

attendu que les règles actuelles en matière d'assurance-emploi permettent aux travailleuses et travailleurs de recevoir des prestations lorsqu'ils s'occupent d'un parent gravement malade ;

attendu que les parents ou tuteurs d'un enfant gravement malade n'ont pas de sécurité d'emploi lorsqu'ils prennent un congé afin de s'occuper de leur enfant ;

attendu que les parents ou tuteurs peuvent perdre leur emploi lorsqu'ils s'occupent d'un enfant gravement malade ;

attendu que la situation est une source d'iniquité au sein de la population active ;

attendu que la Chambre des communes est actuellement saisie de deux projets de loi émanant de députés afin de résoudre la question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à exhorter le gouvernement fédéral à appuyer l'adoption des projets de loi C-323 et C-542 afin de permettre aux parents d'un enfant gravement malade de prendre un congé de maladie et de garder la sécurité d'emploi lorsqu'ils prennent un congé afin de s'occuper d'un enfant gravement malade.

M. Collins donne avis de motion 22 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il n'y a aucun hôpital pour enfants au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, par conséquent, la grave maladie d'un enfant peut obliger les parents ou tuteurs à se rendre à l'extérieur de la province pour obtenir des traitements ;

attendu que les parents ou tuteurs doivent souvent payer eux-mêmes les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que d'autres frais ;

attendu qu'aucune politique, aucun plan ni aucun fonds n'est en vigueur pour aider les parents ou tuteurs d'enfants gravement malades à payer les frais ;

attendu qu'une telle situation crée souvent des difficultés financières pour les familles d'enfants gravement malades ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à créer un fonds et à faire des versements sur ce fonds afin de fournir une aide financière applicable aux frais extraprovinciaux engagés par les parents ou tuteurs d'enfants

gravement malades qui doivent recevoir des traitements à l'extérieur de la province.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président suppléant, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 9 décembre 2011

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le volume II du budget supplémentaire pour 2010-2011, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année financière terminée le 31 mars 2011, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, le mardi 13 décembre 2011, la deuxième lecture des projets de loi 18 et 19 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 8, 11, 13, 15, 16 et 17 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 2.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi abrogeant la Loi sur l'habeas corpus*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi abrogeant la Loi sur l'habeas corpus*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi concernant les régies régionales de la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi concernant les régies régionales de la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après au autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Betts, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 12 h 25.

Jour de séance 12

le mardi 13 décembre 2011

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 50.)

M. Boudreau donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 22 décembre 2011, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, communiqués depuis le 13 octobre 2010 au ministère des Ressources naturelles, au ministère de l'Environnement et au ministère de la Santé par des compagnies d'exploration du gaz de schiste relativement aux listes des substances chimiques utilisées par les compagnies d'exploration du gaz de schiste en activité au Nouveau-Brunswick.

M. Fraser donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 22 décembre 2011, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, qu'ont échangés depuis le 13 octobre 2010 la province du Nouveau-Brunswick, le ministère de la Sécurité publique, le ministère du Développement social, le Cabinet du premier ministre et d'autres ministères ou organismes du gouvernement, le Mount Saint Joseph Nursing Home ou d'autres corporations ou tierces parties à qui les responsables ont pu demander des renseignements, des sujets de préoccupations ou des conseils, ou de qui ils ont pu en recevoir, relativement à tous les aspects de l'infrastructure, des installations et des plans d'évacuation du Mount Saint Joseph Nursing Home, à Miramichi, et de la sécurité des pensionnaires et du personnel de ce foyer de soins, notamment les rapports d'ingénieur, les plans architecturaux et les budgets.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 13 décembre 2011

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget de capital pour 2012-2013, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

Conformément à l'avis de motion 19, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours sur le budget de capital.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme donc en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. C. Landry, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Landry, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude du budget de capital en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, passe à l'appel de la deuxième lecture des projets de loi 18 et 19, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 17, 9, 13, 8, 15, 16 et 11.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 39

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Stultz	M. Malloch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Parrott
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. B. Macdonald
l'hon. M ^{me} Dubé	M. K. MacDonald	M. Tait
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Shephard	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M ^{me} Wilson	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Wetmore	M. Bonenfant
M. Steeves	M. McLean	M. Stewart
M. Harrison	M. Killen	M. Betts
l'hon. M. Williams	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Blais	M. Lifford	M. Urquhart
l'hon. M. Leonard	M. Riordon	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Coulombe	M ^{me} Lynch	M. Davis

CONTRE : 12

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bernard LeBlanc
M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

17, *Loi concernant les régies régionales de la santé*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 13

le mercredi 14 décembre 2011

10 h

Prière.

M. Arseneault soulève la question de privilège relativement aux agissements de M. Riordon. Il soutient que, avant le début de la séance, le député de Nepisiguit a été vu en train d'examiner des documents sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition, à l'insu et sans le consentement de ce dernier. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Arseneault donne avis de son intention de proposer une motion à cet égard plus tard au cours de la séance.

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir la désignation de terre humide d'une parcelle située au nord de la rue Fundy, à Moncton. (Pétition 51.)

Conformément au paragraphe 16(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit interne du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

L'hon. M. Higgs donne avis de motion 25 portant que, le mardi 27 mars 2012, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Arseneault, leader parlementaire adjoint de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 15 décembre 2011 : motions 5, 20 et 6.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du ministère des Transports, du ministère de la Santé, du ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que le volume II du budget supplémentaire

pour 2010-2011. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 17, 9, 18, 13, 19, 8, 15, 16 et 11.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président du comité rapporte aussi que le député de Dalhousie—Restigouche-Est a signifié qu'il désire donner avis de sa question de privilège.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Arseneault prend la parole au sujet de la question de privilège soulevée plus tôt au cours de la séance et, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donne avis de son intention de proposer, appuyé par M. Boudreau, la motion suivante :

attendu que, ce matin, avant le début de la séance, le député de Nepisiguit a été vu par un membre du personnel de l'Assemblée législative en train d'examiner et de tenir à la main des documents qui étaient sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition ;

attendu que la violation de la confidentialité des documents sur le pupitre d'un député est une infraction inacceptable du privilège de ce député ; et attendu que la députée de Moncton-Ouest (ministre du Développement social) a été vue debout à côté du pupitre du leader parlementaire de l'opposition examinant des documents venant de ce pupitre qui lui ont été montrés par le député de Nepisiguit ; et attendu que cet incident a été ensuite rapporté par le membre du personnel de l'Assemblée législative à des députés de l'opposition ;

attendu que le leader parlementaire adjoint de l'opposition a soulevé la question à la première occasion en invoquant le privilège ;

qu'il soit à ces causes résolu que le président suspende le député de Nepisiguit et la députée de Moncton-Ouest jusqu'à ce que le Comité permanent des privilèges se prononce sur la question.

Le président déclare que, conformément au Règlement de la Chambre, il se prononcera sur la question dans deux heures.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2010-2011, VOLUME II
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services	
d'enseignement	43 933,36
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commissions versées aux percepteurs	
de la taxe sur le pari mutuel	559 504,23
Régimes d'avantages sociaux	5 459 749,27
Provision pour pertes	44 762 841,94

Accords de partage des recettes issues de l'impôt avec les Premières Nations	12 709 497,46
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA CONSOMMATION	
Aide juridique	89 088,53
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services communautaires et correctionnels	131 770,40
Services de police, d'incendie et d'urgence	34 735 604,67
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Protection et développement de l'enfance	598 957,08
Soins de longue durée	14 232 608,07
Sécurité du revenu	22 827 194,60
Services d'habitation	4 726 491,62

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Districts de services locaux	14 549,42
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Amélioration des installations	133 132,71
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Programme du réseau routier national Canada - Nouveau-Brunswick	23 805 723,16

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances et prêts aux étudiants	1 282 470,09

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de
M. C. Landry.

La séance, suspendue à 15 h 25, reprend à 15 h 27.

La séance, suspendue à 17 h 5, reprend à 17 h 30.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

17, *Loi concernant les régies régionales de la santé.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le préavis de deux heures ayant été donné plus tôt dans la séance, le président de la Chambre invite le député de Dalhousie—Restigouche-Est à exposer sa question de privilège.

M. Arseneault affirme que les parlementaires s'attendent au respect de la confidentialité des documents sur leur pupitre et que le non-respect de cette attente constitue une violation de leurs privilèges. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet de la question de privilège et soutient qu'il n'était pas de l'intention du député de Nepisiguit d'enfreindre les privilèges du député et son droit à la confidentialité. M. Fraser intervient aussi.

Le président de la Chambre sursoit à statuer.

La séance est levée à 18 h 20.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement social pour 2010-2011	(13 décembre 2011) ;
rapport annuel de Gestion provinciale Ltée pour l'exercice terminé le 31 mars 2011	(13 décembre 2011).

Jour de séance 14

le jeudi 15 décembre 2011

13 h

Prière.

M. Riordon (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à subventionner suffisamment les services du personnel du soutien à domicile. (Pétition 52.)

M. Bonenfant (Madawaska-les-Lacs) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir la gestion de l'offre dans l'industrie du poulet de la province en assurant à Nadeau Ferme Avicole un approvisionnement stable et prévisible en poulet élevé au Nouveau-Brunswick. (Pétition 53.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

20, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (2) portant affectation de crédits.*

Le président annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 20 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

20, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (2) portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

20, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (2) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

M. Arseneault donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 22 décembre 2011, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, relatifs aux vols de l'avion du gouvernement les 10 et 11 décembre 2011, notamment les journaux de bord, les listes de passagers et les relevés du compteur Hobbs.

Le débat reprend sur la motion 5, proposée par M. Collins, appuyé par M. Albert, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick, de sorte que les serveurs et serveuses gagnent un salaire minimum inférieur à celui des autres travailleurs et travailleuses ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux constitue une attaque directe contre les salariés les plus vulnérables ;

attendu que les pourboires visent à récompenser d'excellents services et non à arrondir le salaire ;

attendu que l'augmentation prévue du salaire minimum qui était censée se produire en septembre, comme prescrit dans le plan de réduction de la pauvreté, n'a pas encore été mise en oeuvre ;

attendu que le plan de réduction de la pauvreté n'évoque aucunement un salaire minimum à deux niveaux ;

attendu que la consultation publique du gouvernement Alward sur un salaire minimum à deux niveaux prend la forme d'un sondage en ligne dont des questions ont fait l'objet de critiques selon lesquelles leur conception vise à faire pencher la balance des résultats en faveur d'un salaire minimum à deux niveaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de respecter l'esprit et l'objet du plan de réduction de la pauvreté, de rejeter un salaire minimum à deux niveaux et de mettre immédiatement en oeuvre la recommandation du plan de réduction de la pauvreté portant augmentation du salaire minimum à 10 \$.

Le débat se termine. La motion 5, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 11

M. Arseneault	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Kenny	M. Melanson
M. Fraser	M. Collins	M. D. Landry
M. Haché	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 39

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Coulombe	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Stultz	M. Malloch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Parrott
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. B. Macdonald
l'hon. M ^{me} Dubé	M. K. MacDonald	M. Tait
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Shephard	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M ^{me} Wilson	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Wetmore	M. Bonenfant
M. Steeves	M. McLean	M. Stewart
M. Harrison	M. Killen	M. Betts
l'hon. M. Williams	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Blais	M. Lifford	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. Riordon	M. Davis

Conformément à l'avis de motion 20, M. Fraser, appuyé par M. Bernard LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre actuel et l'actuelle ministre de la Santé ont promis à la population du Nouveau-Brunswick la mise en oeuvre, dans la première année de leur mandat, d'un régime de médicaments onéreux ;

attendu que l'absence d'un régime de médicaments onéreux continue de causer de graves difficultés financières à de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que des gens du Nouveau-Brunswick ont demandé au gouvernement provincial une aide relative aux coûts des médicaments et ont essuyé un refus ou ont été ignorés ;

attendu que le Nouveau-Brunswick demeure l'une des deux seules collectivités territoriales canadiennes sans une telle assurance ;

attendu que le gouvernement actuel refuse toujours de préciser carrément la date de mise en oeuvre d'un tel régime ;

attendu que le gouvernement actuel a promis de consulter les parties prenantes clés quant à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux et qu'il ne l'a pas encore fait ;

attendu que la date de mise en oeuvre que vise le gouvernement actuel change constamment, se situant soit au cours de la première année, soit avant 2014, soit au début du mandat ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à faire immédiatement participer les parties prenantes à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux et à informer la population du Nouveau-Brunswick de la date cible de mise en oeuvre de ce régime.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Dubé, appuyée par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 20 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression de « , dans la première année de leur mandat, » ;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la suppression des mots « et qu'il ne l'a pas encore fait » ;

par la suppression des troisième, cinquième et septième paragraphes du préambule ;

par l'insertion, immédiatement avant le paragraphe de la résolution, des trois paragraphes suivants :

« attendu que le gouvernement libéral précédent n'a pas tenu compte des besoins de notre population ;

« attendu que le gouvernement actuel a hérité d'un déficit de 1 milliard de dollars et qu'il est d'une importance primordiale de résoudre la crise financière avec laquelle la province est actuellement aux prises ;

« attendu que, malgré les défis financiers actuels, le gouvernement a entamé une démarche à trois étapes visant la mise en oeuvre d'un régime de médicaments onéreux ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à «faire immédiatement participer», de «continuer de faire participer» et par la substitution, à tous les mots qui suivent «et», de «à poursuivre la mise en oeuvre du régime intégral dès qu'il sera possible de le faire de manière responsable au cours du mandat du gouvernement actuel».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 20 amendée, dont voici le texte :

attendu que, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre actuel et l'actuelle ministre de la Santé ont promis à la population du Nouveau-Brunswick la mise en oeuvre d'un régime de médicaments onéreux ;

attendu que l'absence d'un régime de médicaments onéreux continue de causer de graves difficultés financières à de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick demeure l'une des deux seules collectivités territoriales canadiennes sans une telle assurance ;

attendu que le gouvernement actuel a promis de consulter les parties prenantes clés quant à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux ;

attendu que le gouvernement libéral précédent n'a pas tenu compte des besoins de notre population ;

attendu que le gouvernement actuel a hérité d'un déficit de 1 milliard de dollars et qu'il est d'une importance primordiale de résoudre la crise financière avec laquelle la province est actuellement aux prises ;

attendu que, malgré les défis financiers actuels, le gouvernement a entamé une démarche à trois étapes visant la mise en oeuvre d'un régime de médicaments onéreux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à continuer de faire participer les parties prenantes à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux et à poursuivre la mise en oeuvre du régime intégral dès qu'il sera possible de le faire de manière responsable au cours du mandat du gouvernement actuel.

La motion 20 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 36

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Lynch
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Northrup	M. Malloch
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Olscamp	M. Parrott
l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Trevors	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M. K. MacDonald	M. Tait
l'hon. M ^{me} Blaney	M ^{me} Shephard	M. S. Robichaud
M. Steeves	M ^{me} Wilson	M. Bonenfant
M. Harrison	M. McLean	M. Stewart
l'hon. M. Williams	M. Killen	M. Betts
l'hon. M ^{me} Blais	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M. Leonard	M. Lifford	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Coulombe	M. Riordon	M. Davis

CONTRE : 11

M. Arseneault	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Kenny	M. Melanson
M. Fraser	M. Collins	M. D. Landry
M. Haché	M. Bernard LeBlanc	

Conformément à l'avis de motion 6, M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté, qui a mené à un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes visant la mise en oeuvre des initiatives de réduction de la pauvreté;

attendu qu'il y a un grand écart entre ce qu'a dit le premier ministre Alward lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et ce qu'il fait depuis qu'il a formé le gouvernement;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à honorer les engagements que le premier ministre a pris lorsque, en tant que chef de l'opposition, il a manifesté son appui au plan de réduction de la pauvreté.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

M. Riordon prend la parole et présente ses excuses au président et aux parlementaires relativement à la question de privilège soulevée par M. Arseneault hier.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Parfaire les rouages du système parlementaire :

*un examen des mandats et des activités
des hauts fonctionnaires de l'Assemblée
législative du Nouveau-Brunswick*

(14 décembre 2011).

Jour de séance 15

le vendredi 16 décembre 2011

9 h

Prière.

Le président rend la décision suivante relativement à la question de privilège soulevée mercredi dernier.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis maintenant prêt à statuer sur la question de privilège soulevée à la séance de mercredi par le député de Dalhousie—Restigouche-Est.

En exposant sa question de privilège, le député de Dalhousie—Restigouche-Est a affirmé que, avant le début de la séance de mercredi, le député de Nepisiguit a été vu en train d'examiner des documents sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition et de prendre à la main certains documents.

Le député a soutenu que la violation de la confidentialité de documents sur le pupitre d'un député représente une atteinte inacceptable aux privilèges de ce député.

Le leader parlementaire du gouvernement a aussi commenté la question de privilège et a fait observer qu'il arrive couramment que des gens d'un côté de la Chambre se rassemblent avec des gens de l'autre côté pour discuter de procédure ou d'autres questions et que l'attente de respect de la confidentialité à la Chambre n'est pas absolue.

Le leader parlementaire du gouvernement a en outre soutenu que le député de Nepisiguit n'essayait pas d'obtenir des renseignements confidentiels de l'opposition officielle mais qu'il examinait simplement un livre à colorier qui avait été placé sur le pupitre de certains députés.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, comme l'a souligné le leader parlementaire du gouvernement, il arrive souvent que des gens d'un côté de la Chambre se rassemblent avec des gens d'en face pour converser ou discuter de questions précises. De fait, cette pratique est en partie ce qui fait fonctionner le Parlement et elle facilite le déroulement des travaux de la Chambre.

Il devrait toutefois aller de soi que les parlementaires ont le droit de s'attendre à ce que les documents ou autres possessions placés sur leurs pupitres ne soient pas pris, examinés ou autrement touchés.

En l'occurrence, il a été soutenu que le député de Nepisiguit n'avait pas l'intention de regarder des documents personnels ou confidentiels. Je renvoie les parlementaires à une décision rendue le 5 décembre 1997 par l'hon. McKay, président de la Chambre. Le député de Madawaska-la-Vallée d'alors s'était plaint que sa serviette, qui se trouvait à la Chambre, avait été manipulée pendant son absence et que ses droits à titre de député avaient été enfreints. Le président a conclu que, en l'espèce, coller du ruban adhésif en toile sur la serviette ne constituait pas de prime abord une violation de privilège, car il n'y avait pas eu d'intention sérieuse d'enfreindre les droits du député ou de l'entraver dans l'exercice de ses fonctions à la Chambre.

De même, dans le cas qui nous occupe, j'hésiterais à conclure que l'incident suffit à constituer de prime abord une violation de privilège. Bien que je n'approuve pas ce que le député a fait, j'hésiterais à dire qu'il y ait eu une intention sérieuse d'enfreindre les droits et les privilèges du leader parlementaire de l'opposition. Je dois répéter, toutefois, que les parlementaires ont le droit de s'attendre au respect de la confidentialité quant au pupitre qui leur a été assigné et qu'il est inacceptable de prendre à la main ou d'examiner des documents sur le pupitre d'un autre député.

J'aimerais maintenant parler de la question des documents qui sont placés sur les pupitres. La jurisprudence à la Chambre établit qu'il ne faut pas demander aux pages de distribuer des documents de nature frivole ou désobligeante. La distribution de livres à colorier à certains députés en est un exemple, et j'espère que cela ne se reproduira pas.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il a été dit maintes fois que nous devons agir à la Chambre avec respect et courtoisie les uns envers les autres. En tant que parlementaires, c'est un privilège d'avoir le droit de siéger à la Chambre et de représenter les gens qui vous ont élu. Je vous exhorte tous à garder à l'esprit ce privilège et à agir en conséquence.

Je conclus que l'incident ne suffit pas à constituer de prime abord une violation de privilège. Par conséquent, la motion proposée n'ira pas de l'avant.

Je remercie les parlementaires de leurs observations à cet égard et je prends acte du fait que le député de Nepisiguit a présenté ses excuses à la Chambre.

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 54.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 55.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 56.)

M. D. Landry (Centre-Péninsule—Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 57.)

M. Arseneault donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 22 décembre 2011, appuyé par M. Collins, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, relativement aux préoccupations en matière de sécurité au Centre correctionnel régional de Saint John, notamment les rapports ou les constatations de tierces parties, comme le rapport mentionné dans l'article paru le 15 décembre 2011 dans le *Telegraph-Journal*.

M. McLean, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 9, 18, 13, 19, 8, 15, 16 et 11.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par le premier ministre, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé de nouveau au Comité plénier. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

17, *Loi concernant les régies régionales de la santé*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 13 h 14, reprend à 13 h 19.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* ;

18, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M^{me} Blais soulève la question de privilège; elle soutient que M. Fraser a mis en doute, sur son compte Twitter, l'intégrité du président de la Chambre.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 16

le mardi 20 décembre 2011

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 58.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 59.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 60.)

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 13, 19, 8, 15, 16 et 11, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et de celui des Transports.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, la motion portant qu'il soit fait rapport du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, sans amendement, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 31

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Stultz	M. Lifford
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Olscamp	M. Riordon
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Trevors	M. Parrott
l'hon. P. Robichaud	M. K. MacDonald	M. B. Macdonald
l'hon. M ^{me} Dubé	M ^{me} Shephard	M. Tait
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Wetmore	M. Savoie
M. Harrison	M. McLean	M. Bonenfant
l'hon. M. Williams	M. Killen	M. Urquhart
l'hon. M ^{me} Blais	M. Soucy	M. Davis
l'hon. M. Leonard		

CONTRE : 12

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bernard LeBlanc
M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la levée de séance afin d'étudier les projets de loi 11 et 12 en Comité plénier.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne* ;
- 15, *Loi abrogeant la Loi sur l'habeas corpus* ;

16, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués* ;
19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 17

le mercredi 21 décembre 2011

10 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 61.)

M. Kenny accueille à la Chambre Frank Branch, ancien président de l'Assemblée législative et député libéral provincial du comté de Gloucester (1970-1974), de Nepisiguit-Chaleur (1974-1995) et de Nepisiguit (2003-2006).

L'hon. P. Robichaud donne avis de motion 28 portant que, le vendredi 30 mars 2012, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

attendu que la plateforme électorale du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, *Le Nouveau-Brunswick d'abord... pour un changement*, a énoncé l'engagement de trouver le moyen de faire participer aux travaux de la Chambre les partis politiques non représentés à l'Assemblée législative ;

attendu que le premier ministre a chargé Don Desserud d'examiner la question de la réforme parlementaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu que M. Desserud et Cody Waite ont publié leur rapport intitulé *Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick* ;

attendu que le gouvernement désire étudier des réformes des usages actuels à la Chambre afin d'encourager une plus grande participation et représentation en faveur des gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que, par dérogation aux articles 92 et 104 du Règlement, la Chambre constitue un Comité spécial de la réforme parlementaire, ayant pour mission d'étudier les recommandations du rapport Desserud en la matière pour le Nouveau-Brunswick et de déposer à l'Assemblée législative un rapport assorti de recommandations ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé du député de Victoria-Tobique, du député de Hampton-Kings, du député de Tracadie-Sheila, de la députée de Saint John Lancaster, du député de New Maryland—Sunbury-Ouest, du député de Miramichi—Baie-du-Vin et du député de Dieppe-Centre—Lewisville.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 27 mars 2012 à 14 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture et la sanction royale, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, du ministère des Transports, du ministère de l'Approvisionnement et des Services et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne* ;
- 15, *Loi abrogeant la Loi sur l'habeas corpus* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 11 h 25, reprend à 11 h 34.

S.H. l'administratrice est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités* ;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 13, *Loi concernant le recouvrement des créances de la Couronne* ;
- 15, *Loi abrogeant la Loi sur l'habeas corpus* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués* ;
- 17, *Loi concernant les régies régionales de la santé* ;

18, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;
19, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
20, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (2) portant affectation de crédits*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administratrice sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire, et le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

La séance, suspendue à 15 h 8, reprend à 15 h 13.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 5.

Jour de séance 18

le mardi 27 mars 2012

14 h

Prière.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 27 mars 2012

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Budget, 2012-2013 : Rebâtir le Nouveau-Brunswick ensemble* et, d'autre part, *Perspectives économiques, 2012-2013*.

Sur la motion de l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 25, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Arsenault.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 15 h 11.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2010-2011	(21 décembre 2011);
Commission des produits forestiers, 2010-2011	(22 décembre 2011);
Société de voirie du Nouveau-Brunswick, 2010-2011	(4 janvier 2012);
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, 2010-2011	(4 janvier 2012);
Commission des produits de ferme, 2010-2011	(4 janvier 2012);
ministère des Affaires intergouvernementales, 2010-2011	(6 janvier 2012);
Société de l'inclusion économique et sociale, 2010-2011	(9 janvier 2012);
ministère des Gouvernements locaux, 2010-2011	(11 janvier 2012);
Agence des services internes, 2010-2011	(11 janvier 2012);
vérificatrice générale, volume 2, 2011	(12 janvier 2012);
vérificatrice générale, volume 3, 2011	(12 janvier 2012);
Bureau du contrôleur du financement politique, 2008	(16 janvier 2012);
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2010-2011	(17 janvier 2012);
ministère des Ressources naturelles, 2010-2011	(18 janvier 2012);
ministère du Tourisme et des Parcs, 2010-2011	(18 janvier 2012);

ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2010-2011	(23 janvier 2012) ;
ministère de l'Énergie, 2010-2011	(24 janvier 2012) ;
Commission de police, 2010-2011	(26 janvier 2012) ;
Bureau des ressources humaines, 2010-2011	(30 janvier 2012) ;
ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, 2010-2011	(30 janvier 2012) ;
ministère des Finances, rapport sur les droits, 2012	(31 janvier 2012) ;
Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif, 2010-2011	(1 ^{er} février 2012) ;
ministère de la Santé, 2010-2011	(9 février 2012) ;
Société des loteries et des jeux, 2010-2011	(20 février 2012) ;
Secrétariat des affaires autochtones, 2010-2011	(21 février 2012) ;
Énergie NB, 2010-2011	(1 ^{er} mars 2012) ;
Bureau du contrôleur du financement politique, 2009	(13 mars 2012) ;

Autre rapport

<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, à la suite d'allégations faites par M. Bruce Fitch, député de Riverview, de contra- ventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif par l'hon. Richard Miles, député de Fredericton- Silverwood et ministre de l'Environnement (comprend le recueil de pièces)</i>	(20 février 2012) ;
---	---------------------

Documents demandés dans des avis de motion

motion 11	(8 décembre 2011) ;
motion 18	(15 décembre 2011) ;
motions 9, 13, 26 et 27	(22 décembre 2011) ;
motion 14	(13 janvier 2012) ;
motions 8 et 10	(19 janvier 2012) ;
motion 17	(27 janvier 2012) ;
motion 12	(3 février 2012) ;
motion 24	(15 février 2012) ;
motion 23	(20 février 2012) ;
motion 16	(22 février 2012) ;

Pétitions

réponse à la pétition 3	(8 décembre 2011);
réponses aux pétitions 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22	(13 décembre 2011);
réponse à la pétition 34	(19 décembre 2011);
réponses aux pétitions 40, 44 et 46	(20 décembre 2011);
réponses aux pétitions 1, 8, 23, 33, 42 et 43	(21 décembre 2011);
réponses aux pétitions 39 et 41	(4 janvier 2012);
réponses aux pétitions 25, 26, 27, 28, 29, 30 31, 32, 35, 36, 37 et 38	(11 janvier 2012);
réponse à la pétition 51	(12 janvier 2012);
réponses aux pétitions 45, 47, 48, 49, 50, 54, 55 56, 57, 58, 59 et 61	(13 janvier 2012);
réponses aux pétitions 52 et 53	(24 janvier 2012);
réponses aux pétitions 2, 10, 24 et 60	(7 février 2012).

Jour de séance 19

le mercredi 28 mars 2012

10 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 62.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 63.)

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

M. Boudreau invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a menti à la Chambre pendant les questions orales. Le président de la Chambre demande au député de retirer le terme « menti », demande à laquelle le député obtempère. Le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car il s'agit d'un différend au sujet de points de fait.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Killen :

21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Melanson donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward vise à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici à 2014 ;

attendu que le gouvernement Alward se concentre surtout sur les dépenses qui figurent au bilan provincial pour atteindre l'équilibre ;

attendu qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour remédier à la situation financière de la province ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick connaît une croissance négative de l'emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Alward ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que, pour réaliser l'objectif d'un budget équilibré d'ici à 2014, il est nécessaire de générer des recettes additionnelles ;

attendu que la création d'emplois s'avère un moyen important d'augmenter les recettes provinciales ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas encore élaboré de plan stratégique de création d'emplois ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer et à rendre public sans délai un plan détaillé de création d'emplois, qui comprend des objectifs et des cibles quantifiables.

M. Fraser donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que le City Hospital, à Moncton, et l'Hôpital régional de Saint-Jean sont les deux seuls centres d'excellence en neurologie de la province ;

attendu que les médecins et les spécialistes médicaux conviennent que le City Hospital, à Moncton, et l'Hôpital régional de Saint-Jean, en tant que centres importants de traumatologie qui assurent des services aux gens de toutes les régions de la province, fourniraient de meilleurs soins de santé s'ils pouvaient profiter d'appareils d'imagerie par résonance magnétique 3 T ;

attendu que le gouvernement Alward a écarté l'idée d'installer des appareils d'IRM 3 T, allant jusqu'à refuser l'offre d'une contribution de 1 million de dollars de la part d'une fondation hospitalière ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à tenir compte de l'avis de professionnels médicaux et à acheter et à installer des appareils d'IRM 3 T au City Hospital, à Moncton, et à l'Hôpital régional de Saint-Jean.

M. Kenny donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que les chauffeurs d'Autocars Acadien sont en grève depuis plus de trois mois ;

attendu qu'Autocars Acadien est le seul moyen de transport public interurbain au Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick dépendent d'Autocars Acadien pour se déplacer ;

attendu que le gouvernement fédéral a refusé d'intervenir dans la grève, les députés fédéraux, les ministres et les sénateurs conservateurs du Nouveau-Brunswick étant demeurés muets sur la question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il intervienne dans le conflit de travail afin que le transport public interurbain puisse reprendre au Nouveau-Brunswick.

M. Melanson donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprenait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser — avant la fin de mai 2012 — et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

M. Arseneault donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Melanson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le nombre de postes vacants dans les parties I, II, III et IV de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, et la classification de chaque poste ou la description du poste, à partir d'aujourd'hui.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que la plateforme électorale du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, *Le Nouveau-Brunswick d'abord... pour un changement*, a énoncé l'engagement de trouver le moyen de faire participer aux travaux de la Chambre les partis politiques non représentés à l'Assemblée législative ;

attendu que le premier ministre a chargé Don Desserud d'examiner la question de la réforme parlementaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu que M. Desserud et Cody Waite ont publié leur rapport intitulé *Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick* ;

attendu que le gouvernement désire étudier des réformes des usages actuels à la Chambre afin d'encourager une plus grande participation et représentation en faveur des gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que, par dérogation aux articles 92 et 104 du Règlement, la Chambre constitue un Comité spécial de la réforme parlementaire, ayant pour mission d'étudier les recommandations du rapport Desserud en la matière pour le Nouveau-Brunswick et de déposer à l'Assemblée législative un rapport assorti de recommandations ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé du député de Victoria-Tobique, du député de Hampton-Kings, du député de Tracadie-Sheila, de la députée de Saint John Lancaster, du député de New Maryland—Sunbury-Ouest, du député de Miramichi—Baie-du-Vin et du député de Dieppe-Centre—Lewisville. (Motion 28.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 29 mars 2012 à 11 h.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 24 novembre 2011, la Chambre, les mardis et jeudis soirs, siège de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mardi 24 avril 2012 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 57^e législature. (Motion 34.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Wilson et de M. Bonenfant, de ceux de M. Killen et de M. S. Robichaud ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par la substitution, au nom de M. B. Macdonald, de celui de M. Riordon ;

que la liste des membres du Comité permanent des soins de santé soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} Shephard, de celui de M. K. MacDonald ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, au nom de M. S. Robichaud, de celui de M. Bonenfant ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de M. McLean et de M. Jack Carr, de ceux de M. C. Landry et de M. Urquhart et par l'ajout de celui de M^{me} Blais ;

que la liste des membres du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Stewart, de M^{me} Wilson, de M. P. Robichaud et de M. C. Landry, de ceux de M. Davis, de M. McLean, de M. S. Robichaud et de M^{me} Lynch ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Riordon, de M. Harrison et de M. Urquhart, de ceux de M. Parrott, de M. Stewart et de M^{me} Wilson ;

que la liste des membres du Comité permanent des privilèges soit modifiée par la substitution, au nom de M. Bonenfant, de celui de M. Parrott ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Wilson et de M. McLean, de ceux de M. Urquhart et de M. Steeves ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Davis et de M. Stewart, de ceux de M. Bonenfant et de M. Tait. (Motion 35.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 12 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick pour 2011

(27 mars 2012).

Jour de séance 20

le jeudi 29 mars 2012

11 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Leonard.

La séance est levée à 11 h 40.

Jour de séance 21

le vendredi 30 mars 2012

9 h

Prière.

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 64.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 65.)

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Northrup de faire une longue déclaration de ministre.

Pendant les déclarations de députés, M. Arseneault emploie le terme « menteur » à l'endroit du premier ministre. Le président de la Chambre demande au député de se rétracter; le député obtempère.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Bonenfant :

22, Loi constituant en personne morale l'Association des forestiers autorisés du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 25).

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 22

le mardi 3 avril 2012

13 h

Prière.

Le président de la Chambre rend hommage aux personnes qui ont perdu la vie dans la bataille de la crête de Vimy.

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à ordonner à la régie des habitations du Nouveau-Brunswick de permettre aux personnes qui vivent dans ses appartements d'y garder raisonnablement leur animal familial. (Pétition 66.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens des régions rurales entourant Miramichi, qui demandent à continuer de faire partie du district de services régionaux 5 (Miramichi). (Pétition 67.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du DSL de Fairisle et de la paroisse d'Alnwick, qui ne veulent pas être inclus dans le *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale*. (Pétition 68.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 69.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 70.)

M. Arseneault donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le nombre total de personnes ayant fait une demande au titre du programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées depuis le début du programme, soit le 1^{er} mars 2012, jusqu'à présent.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 25).

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La séance, suspendue à 17 h 11, reprend à 17 h 30.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse pour 2010-2011	(30 mars 2012) ;
rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2011	(30 mars 2012) ;
rapport annuel de Travail sécuritaire NB pour 2011	(30 mars 2012).

Jour de séance 23

le mercredi 4 avril 2012

10 h

Prière.

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 71.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 72.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 73.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 74.)

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre et l'hon. M^{me} Blais ont accusé le chef de l'opposition de faire de « fausses déclarations » et de « fausses accusations ». Le président de la Chambre prévient les parlementaires de ne pas faire de telles imputations.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;

par l'hon. M. Trevors :

24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Higgs :

25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité.*

M. Fraser donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relative au nombre de lits désignés pour un autre niveau de soins, au nombre de lits désignés ainsi qu'au nombre des effectifs infirmiers, composés de personnel infirmier immatriculé, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de préposés aux soins personnels, affectés aux patients recevant un autre niveau de soins dans chacun des hôpitaux de la province.

M. Doucet donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur les négociations conduites entre l'ancien ministère de l'Approvisionnement et des Services, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, l'ancien ministère du Tourisme et des Parcs, le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine ainsi que tous les autres ministères et organismes du gouvernement et New Castle Hotels & Resorts et Southwest Properties relativement au Algonquin Hotel.

M. Kenny donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que le projet de remise à neuf de Point Lepreau a trois ans de retard et dépasse le budget par 1 milliard de dollars ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord a signé en 2006 le contrat de remise à neuf, sans que ce dernier contienne de protection contre le dépassement de coûts ;

attendu que le ministre de l'Énergie a dit à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien de moins qu'une indemnisation intégrale de la part du gouvernement du Canada pour le dépassement de coûts à Lepreau ;

attendu que le premier ministre du Canada a publiquement dit que le gouvernement fédéral n'honorera que ses obligations contractuelles relativement au projet de remise à neuf ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'intenter une action en justice contre le gouvernement fédéral afin de récupérer le montant total du dépassement de coûts à Lepreau.

M. Arseneault donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que la hausse du prix de l'essence crée des difficultés financières considérables pour les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick, surtout ceux qui habitent les régions rurales ;

attendu que le gouvernement conservateur a augmenté la taxe sur l'essence de 2,9 cents le litre, TVH en sus, dans son premier budget, malgré sa promesse électorale de ne pas augmenter les taxes et impôts qui touchent les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement provincial a perçu 247,3 millions de dollars en taxes sur l'essence en 2010-2011 ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à mettre en place sans délai un remboursement de la taxe sur l'essence pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Les motions 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 23, 24, 26 et 27, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 5 avril 2012 : motions 29 et 32.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire de séance du jeudi 5 avril 2012 et de siéger de 11 h à 16 h ce jour-là.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 25).

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président interrompt les délibérations et met en garde les parlementaires contre l'emploi d'accessoires pour manipuler le système audio de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 24

le jeudi 5 avril 2012

11 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 75.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 76.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de personnes âgées qui s'opposent au programme de report de l'impôt. (Pétition 77.)

L'hon. M. Olscamp demande le consentement unanime pour faire une longue déclaration de ministre. Le consentement unanime est refusé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Leonard, au nom de l'hon. M^{me} Blaney :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;

par l'hon. M. Olscamp, au nom de l'hon. M. Northrup :

28, *Loi sur les espèces en péril*.

M. Fraser donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre a pris comme engagement d'augmenter de 3 % au moins chaque année d'un mandat de quatre ans le budget annuel du ministère de la Santé ;

attendu que le plus récent budget limite à 1,6 % l'augmentation du budget du ministère de la Santé ;

attendu que le budget du ministère de la Santé a augmenté d'environ 7 % par année en moyenne entre 2006 et 2010 ;

attendu que, en raison de la réduction du budget de la santé, le ministère de la Santé devra vraisemblablement procéder à des réductions draconiennes des programmes et services, qui se chiffreront à plus de 136 millions de dollars, afin d'atteindre l'objectif budgétaire annoncé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des renseignements détaillés sur les réductions précises des programmes et services du système de soins de santé, qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif budgétaire difficile.

M. Fraser donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que les investissements actuels dans les soins de santé préventifs donneront lieu à des économies futures en matière de soins primaires ;

attendu que l'obésité est un obstacle important à un mode de vie sain dans notre province, dont le taux d'obésité se classe constamment parmi les taux les plus élevés du Canada ;

attendu qu'un programme pilote de clinique d'obésité à Bathurst a aidé environ 800 patients à prendre en charge le diabète, l'hypertension et d'autres problèmes de santé liés à l'obésité ;

attendu que le gouvernement provincial a réduit le financement de la clinique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rétablir le financement du programme de clinique d'obésité à titre d'investissement dans les soins de santé préventifs.

M. Kenny donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que Brunswick Mine devrait cesser l'année prochaine ses activités à Bathurst ;

attendu que Brunswick Mine est un employeur important du nord du Nouveau-Brunswick, comptant plus de 900 employés et plus de 1 200 emplois liés indirectement à la mine ;

attendu que la fermeture de la mine aura un effet nuisible important sur l'économie du nord du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à élaborer et à rendre publique une stratégie visant à stimuler et à améliorer l'économie du nord du Nouveau-Brunswick afin d'amortir le choc de la fermeture de la mine.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 10 avril 2012, la deuxième lecture des projets de loi 23, 24, 25, 26, 27 et 28 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 29, M. Melanson, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward vise à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici à 2014 ;

attendu que le gouvernement Alward se concentre surtout sur les dépenses qui figurent au bilan provincial pour atteindre l'équilibre ;

attendu qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour remédier à la situation financière de la province ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick connaît une croissance négative de l'emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Alward ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que, pour réaliser l'objectif d'un budget équilibré d'ici à 2014, il est nécessaire de générer des recettes additionnelles ;

attendu que la création d'emplois s'avère un moyen important d'augmenter les recettes provinciales ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas encore élaboré de plan stratégique de création d'emplois ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer et à rendre public sans délai un plan détaillé de création d'emplois, qui comprend des objectifs et des cibles quantifiables.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Higgs, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 29 soit amendée comme suit :

par la suppression, au deuxième paragraphe du préambule, du mot « surtout » ;

par l'adjonction, au troisième paragraphe du préambule, de « , conformément à l'ambition qu'a le gouvernement de rebâtir le Nouveau-Brunswick en changeant la culture et la structure de l'appareil gouvernemental » ;

par la suppression des quatrième, cinquième et septième paragraphes du préambule ;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à « important », de « primordial » et par la substitution, à « provinciales », de « et de réduire les dépenses de la province » ;

par l'insertion, avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement actuel croit que la gestion rationnelle des finances de la province est indispensable ;

« attendu que le gouvernement actuel croit que nous devons édifier le contexte propice à la croissance durable de l'économie afin de créer et de maintenir des emplois de haute qualité dans l'ensemble de la province ;

« attendu que des collectivités saines et florissantes ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour tous les gens du Nouveau-Brunswick sont une priorité du gouvernement actuel ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout le passage qui suit « le gouvernement provincial à », de « continuer de réaliser une stratégie globale de développement économique qui inclut un plan de création d'emplois assorti d'indicateurs de rendement au chapitre de la prospérité, de la qualité de vie et de la gestion financière. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 29 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement Alward vise à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici à 2014 ;

attendu que le gouvernement Alward se concentre sur les dépenses qui figurent au bilan provincial pour atteindre l'équilibre ;

attendu qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour remédier à la situation financière de la province, conformément à l'ambition qu'a le gouvernement de rebâtir le Nouveau-Brunswick en changeant la culture et la structure de l'appareil gouvernemental ;

attendu que la création d'emplois s'avère un moyen primordial d'augmenter les recettes et de réduire les dépenses de la province ;

attendu que le gouvernement actuel croit que la gestion rationnelle des finances de la province est indispensable ;

attendu que le gouvernement actuel croit que nous devons édifier le contexte propice à la croissance durable de l'économie afin de créer et de maintenir des emplois de haute qualité dans l'ensemble de la province ;

attendu que des collectivités saines et florissantes ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour tous les gens du Nouveau-Brunswick sont une priorité du gouvernement actuel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à continuer de réaliser une stratégie globale de développement économique qui inclut un plan de création d'emplois assorti d'indicateurs de rendement au chapitre de la prospérité, de la qualité de vie et de la gestion financière.

La motion 29 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 32, M. Melanson, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprenait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser — avant la fin de mai 2012 — et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Blais, après avoir demandé au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, propose, appuyée par l'hon. P. Robichaud, ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 13 avril 2012, s'ajourne au mardi 24 avril 2012 et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 18 mai 2012, s'ajourne au mardi 29 mai 2012.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par M. Boudreau, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires figurant dans le budget principal et le budget de capital pour 2012-2013 et non encore approuvées par le Comité des subsides soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, qui fera rapport à la Chambre, le mardi 24 avril 2012, de l'avancement de ses travaux ;

que les délibérations du Comité permanent des prévisions budgétaires soient télédiffusées et se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative selon l'horaire suivant :

le mardi 17 avril, de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ;
le mercredi 18 avril, de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ;
le jeudi 19 avril, de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ;
le vendredi 20 avril, de 9 h à 14 h ;

que les prévisions budgétaires non étudiées par le Comité permanent des prévisions budgétaires à la fin des délibérations le 20 avril soient de nouveau soumises à l'étude du Comité des subsides

et que le Comité permanent des prévisions budgétaires fonctionne et mène ses délibérations de la même manière que le Comité des subsides, qui sert en majeure partie de cadre où l'opposition officielle peut poser des questions aux ministres au sujet de leurs prévisions budgétaires. (Motion 44.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Justice et de la
Consommation (assurances) pour 2010-2011 (4 avril 2012).

Jour de séance 25

le mardi 10 avril 2012

13 h

Prière.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Olscamp de faire une longue déclaration de ministre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 23, 27, 24, 26 et 28 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 25).

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi sur les espèces en péril*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi sur les espèces en péril*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, vice-président, réassume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Dubé, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 26

le mercredi 11 avril 2012

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, 2011*.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 12 avril 2012 : motions 41 et 42.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le jeudi 12 avril 2012, s'ajourne au vendredi 13 avril 2012 à 11 h.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 25 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 26, 24, 28, 23 et 27 puis passera au débat sur la motion 15.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. M. C. Landry est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;
- 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;
- 28, *Loi sur les espèces en péril*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 15, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu le 18 octobre 1996, avec le gouvernement du Canada, la première Entente intégrée globale de coordination fiscale afin d'harmoniser la taxe fédérale sur les produits et les services et la taxe de vente provinciale ;

attendu que la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997 ;

attendu que les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont par la suite conclu leurs propres ententes avec le gouvernement du Canada en suivant un modèle d'entente révisé, qu'ont maintenant aussi adopté les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador ;

attendu que la première Entente intégrée globale de coordination fiscale a nécessité des modifications pour assurer son application correcte et pour procurer au Nouveau-Brunswick les mêmes avantages qu'aux autres provinces en régime harmonisé ;

attendu qu'une copie de l'entente modifiée a été déposée à la Chambre et que le paragraphe 2(3) de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* exige que le ministre des Finances soumette à l'étude de l'Assemblée législative une résolution à l'égard du changement ou de l'entente visée au paragraphe 2(2) ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ratifie et confirme la nouvelle Entente intégrée globale de coordination fiscale intervenue entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 15, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 27

le jeudi 12 avril 2012

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui d'un régime de médicaments onéreux. (Pétition 78.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision de porter de 250,00 \$ à 500,00 \$ par année le plafond de la contribution aux coûts des médicaments assurés par le Plan de médicaments pour les personnes âgées. (Pétition 79.)

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 12 avril 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 12 avril 2012 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School.*

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant et accomplit une partie du travail à son sujet :

22, *Loi constituant en personne morale l'Association des forestiers autorisés du Nouveau-Brunswick.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Grand-Sault—Drummond—Saint-André, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant interrompt les délibérations et signale au public dans les tribunes qu'il est interdit de prendre des photos.

Le président suppléant interrompt les questions orales et demande à M. Fraser d'adresser ses questions à la présidence.

Après les questions orales, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que le chef de l'opposition a employé le mot « niaiseuse » à l'endroit de l'hon. M^{me} Dubé. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement. Le président suppléant déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire.

L'hon. M. Fitch invoque le Règlement; il soutient que M. Kenny a induit en erreur la Chambre pendant les déclarations de ministres. Le président suppléant statue que le rappel au Règlement n'est pas fondé, car il s'agit d'une question de faits. Il demande au ministre de retirer « induit en erreur ». Le ministre obtempère.

M. Albert donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 19 avril 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que le document de discussion du gouvernement fédéral intitulé *L'avenir des pêches commerciales canadiennes* ne soutient pas suffisamment le système du propriétaire-exploitant sur lequel repose l'avenir de la pêche commerciale;

attendu que les pêcheurs commerciaux au Nouveau-Brunswick se préoccupent du fait que le gouvernement fédéral abandonnera peut-être le système du propriétaire-exploitant pour céder la gestion du secteur à de grandes sociétés;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à confirmer son appui à l'égard du système du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à soutenir officiellement le système du propriétaire-exploitant.

M. Arsenault donne avis de motion 46 portant que, le jeudi 19 mars 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance — quel que soit le support, par moyen électronique ou autre, liés à l'exploitation d'élevages de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick, depuis le 1^{er} décembre 2010.

Conformément à l'avis de motion 41, M. Fraser, appuyé par M. Boudreau propose ce qui suit :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre a pris comme engagement d'augmenter de 3 % au moins chaque année d'un mandat de quatre ans le budget annuel du ministère de la Santé ;

attendu que le plus récent budget limite à 1,6 % l'augmentation du budget du ministère de la Santé ;

attendu que le budget du ministère de la Santé a augmenté d'environ 7 % par année en moyenne entre 2006 et 2010 ;

attendu que, en raison de la réduction du budget de la santé, le ministère de la Santé devra vraisemblablement procéder à des réductions draconiennes des programmes et services, qui se chiffreront à plus de 136 millions de dollars, afin d'atteindre l'objectif budgétaire annoncé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des renseignements détaillés sur les réductions précises des programmes et services du système de soins de santé, qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif budgétaire difficile.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président suppléant interrompt les délibérations et demande à M. Fraser de désigner les parlementaires par le nom de leur circonscription ou par leur titre, et pas nommément.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Dubé, appuyée par M. Riordon, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 41 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, au passage qui suit « attendu que », de « l'augmentation prévue dans les plus récents budget principal et budget de capital est de 3,9 % ; » ;

par la substitution, aux troisième et quatrième paragraphes du préambule, de ce qui suit:

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick tient à un système de soins de santé viable et public ;

« attendu que des décisions stratégiques doivent être prises afin de protéger le système de soins de santé universel de qualité, efficient et à dotation publique, qui est si important pour les gens du Nouveau-Brunswick ; » ;

par la substitution, dans le paragraphe de la résolution, au passage qui suit « renseignements détaillés sur », de « le financement précis des programmes et services du système de soins de santé, par la voie de l'étude des prévisions budgétaires, comme le veut la tradition à la Chambre, lesquelles forment le budget du ministère. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, vice-président, réassume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le président suppléant interrompt les délibérations et demande à M. Fraser d'éviter de désigner nommément les parlementaires. Le

président suppléant signale à la Chambre qu'il est déplacé de le faire, même en citant une lettre ou un autre document.

Le président suppléant interrompt les délibérations et demande que M. Fraser retire le terme « le derrière ». Le député obtempère.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 41 amendée, dont voici le texte :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre a pris comme engagement d'augmenter de 3 % au moins chaque année d'un mandat de quatre ans le budget annuel du ministère de la Santé ;

attendu que l'augmentation prévue dans les plus récents budget principal et budget de capital est de 3,9 % ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick tient à un système de soins de santé viable et public ;

attendu que des décisions stratégiques doivent être prises afin de protéger le système de soins de santé universel de qualité, efficient et à dotation publique, qui est si important pour les gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des renseignements détaillés sur le financement précis des programmes et services du système de soins de santé, par la voie de l'étude des prévisions budgétaires, comme le veut la tradition à la Chambre, lesquelles forment le budget du ministère.

La motion 41 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 42, M. Fraser, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que les investissements actuels dans les soins de santé préventifs donneront lieu à des économies futures en matière de soins primaires ;

attendu que l'obésité est un obstacle important à un mode de vie sain dans notre province, dont le taux d'obésité se classe constamment parmi les taux les plus élevés du Canada ;

attendu qu'un programme pilote de clinique d'obésité à Bathurst a aidé environ 800 patients à prendre en charge le diabète, l'hypertension et d'autres problèmes de santé liés à l'obésité ;

attendu que le gouvernement provincial a réduit le financement de la clinique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rétablir le financement du programme de clinique d'obésité à titre d'investissement dans les soins de santé préventifs.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par M. Savoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 42 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux troisième et quatrième paragraphes du préambule, de ce qui suit :

« attendu que la plateforme de 2010 du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a reconnu que « nous devons centrer notre attention vers un meilleur mode de vie en élargissant les programmes sur le mieux-être, la sensibilisation et la prévention » ;

« attendu que, depuis son élection en 2010, le gouvernement progressiste-conservateur a augmenté les dépenses pour le mieux-être et la vie saine dans ses deux budgets ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « gouvernement provincial à », de « continuer de financer les programmes de mieux-être qui comprennent des stratégies visant à réduire l'obésité à titre d'investissement dans les soins de santé préventifs. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse aux pétitions 62, 63, 64 et 65	(10 avril 2012) ;
rapport annuel de Forest Protection Limited pour 2008-2009	(11 avril 2012) ;
rapport annuel de Forest Protection Limited pour 2009-2010	(11 avril 2012) ;
rapport annuel de la Société de développement régional pour 2010-2011	(11 avril 2012).

Jour de séance 28

le vendredi 13 avril 2012

11 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 25, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. C. Landry, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Landry, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président suppléant de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 11 h 52.

Jour de séance 29

le mardi 24 avril 2012

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M^{me} Blais (Moncton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative d'ordonner à la régie des habitations du Nouveau-Brunswick de permettre aux personnes qui vivent dans ses appartements d'y garder raisonnablement leur animal familier. (Pétition 80.)

M^{me} Shephard, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le premier rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 24 avril 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 17, 18, 19 et 20 avril 2012 pour étudier les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyées sur résolution de la Chambre le 5 avril 2012.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits.

Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Dorothy Shephard, députée

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici le texte intégral du rapport du comité.

le 24 avril 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 17, 18, 19 et 20 avril 2012 pour étudier les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyées sur résolution de la Chambre le 5 avril 2012. Le comité étudie les prévisions budgétaires des bureaux et ministères suivants :

Bureau du Conseil exécutif ;
Cabinet du premier ministre ;
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées ;
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ;
ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
ministère de la Justice et du Procureur général ;
ministère de la Santé ;
ministère de la Sécurité publique ;
ministère des Ressources naturelles.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Conformément à la résolution adoptée par la Chambre le 5 avril 2012, les prévisions budgétaires qui ne sont pas votées par le comité sont de nouveau soumises à l'étude du Comité des subsides.

Voici les crédits que le comité a votés :

BUDGET PRINCIPAL 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE

Cabinet du premier ministre	1 576 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	284 000

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Dorothy Shephard, députée

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative les 17, 18, 19 et 20 avril 2012 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre le 5 avril 2012 soient consignées au *Journal des débats* de la deuxième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 47.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 21 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Justice et du Procureur général, de celui des Ressources naturelles et de celui de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. La sanction royale aura lieu à 17 h 45.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;
- 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;
- 28, *Loi sur les espèces en péril*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 21 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 15 h 48, reprend à 15 h 55.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Administration et planification	3 635 000
Procureur général	18 088 000
Services aux tribunaux	29 789 000
Services à la justice	3 700 000

24 avril	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	149
Moins : crédits législatifs		53 000
Votés		63 033 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Justice et Procureur général		15 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Justice et Procureur général		15 000

La Chambre adopte ces crédits.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président suppléant de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;
- 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;
- 28, *Loi sur les espèces en péril*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier adjoint proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président suppléant reprend la présidence de séance.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 55, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 36	(12 avril 2012) ;
rapport annuel du bureau du défenseur du	
consommateur en matière d'assurances pour 2011	(13 avril 2012) ;
réponse à la pétition 66	(16 avril 2012) ;
réponse aux pétitions 67 et 68	(17 avril 2012).

Jour de séance 30

le mercredi 25 avril 2012

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 24 avril 2012

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

Le président de la Chambre accueille à l'Assemblée François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec, et Richard Daignault, conseiller spécial à la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Fraser :

29, Loi sur les ventes de boissons énergisantes.

M. Doucet donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 3 mai 2012, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens de Moncton et des régions avoisinantes sont de plus en plus préoccupés en ce qui a trait au processus utilisé afin de sélectionner l'emplacement de la nouvelle Moncton High School ;

attendu que le ministre de l'Éducation, ainsi que le ministre des Transports et de l'Infrastructure, a refusé sans raison de fournir au public

l'information sur la façon dont il a pris la décision de choisir l'emplacement de Royal Oaks ;

attendu que le ministre de l'Éducation, ainsi que le ministre des Transports et de l'Infrastructure, a même refusé de fournir l'information sur les autres emplacements à l'étude ;

attendu qu'il y a des questions légitimes sur les coûts, la sécurité, le transport et beaucoup d'autres aspects, qui méritent des réponses ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Cabinet du premier ministre à rendre publique toute information pertinente et détaillée sur le processus de sélection, y compris tous rapports, études, évaluations, recommandations et opinions, et à donner à la population la possibilité d'examiner ces documents et de poser des questions à un forum public.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 26 avril 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 31 et projet de loi 29.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, de celui de l'Énergie et de celui des Services gouvernementaux.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} Shephard assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} Shephard, présidente suppléante du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie

du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE	
Administration	502 000
Gestion de la politique énergétique et développement des marchés	2 418 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	2 867 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Centre communautaire
Sainte-Anne pour 2010-2011

(25 avril 2012).

Jour de séance 31

le jeudi 26 avril 2012

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Fitch a usé d'un langage non parlementaire. Le président de la Chambre statue que l'objection n'est pas bien fondée.

M. Bertrand LeBlanc donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 3 mai 2012, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial a publié un modèle des commissions de services régionaux prévoyant la création de 12 commissions de services régionaux d'ici à janvier 2013;

attendu que plusieurs personnes expriment des inquiétudes et soulèvent des questions pertinentes concernant les commissions de services régionaux proposées;

attendu que les séances d'information publiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'ont pas fourni aux gens l'information qu'ils ont besoin et méritent et n'ont pas répondu de façon adéquate ou suffisante au grand nombre de questions posées;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement provincial retarde d'un an ses plans de mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation de services régionaux afin de donner l'occasion d'avoir une consultation et une participation sérieuses, y compris des réunions publiques dans les districts de services locaux et les communautés et collectivités rurales.

M. Fraser donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 3 mai 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé et le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, les autres ministères, les organismes gouvernementaux et les corporations de la Couronne relativement aux listes des patients orphelins tenues par le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé

Vitalité, notamment le nombre de personnes, par région, actuellement sur les listes d'attente pour un médecin de famille.

M. Kenny donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 3 mai 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre les ministères, les organismes, les agences ou le personnel des gouvernements fédéral et provincial en ce qui a trait à la remise à neuf de Point Lepreau depuis le 31 mars 2011.

M. Fraser donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 3 mai 2012, appuyé par M. Melanson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, en la possession du ministère de la Santé, du Cabinet du premier ministre, de ministres ou de députés, du personnel de ministres ou de députés, du Réseau de santé Vitalité ou d'autres ministères, organismes ou corporations de la Couronne relativement au centre provincial d'excellence en matière de cancer du sein, depuis le 10 octobre 2010.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique et de celui de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Conformément à l'avis de motion 31, M. Kenny, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que les chauffeurs d'Autocars Acadien sont en grève depuis plus de trois mois;

attendu qu'Autocars Acadien est le seul moyen de transport public interurbain au Nouveau-Brunswick;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick dépendent d'Autocars Acadien pour se déplacer;

attendu que le gouvernement fédéral a refusé d'intervenir dans la grève, les députés fédéraux, les ministres et les sénateurs conservateurs du Nouveau-Brunswick étant demeurés muets sur la question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il intervienne dans le conflit de travail afin que le transport public interurbain puisse reprendre au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 31, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi sur les ventes de boissons énergisantes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

La séance, suspendue à 20 h 51, reprend à 20 52.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services généraux et planification	5 361 000
Services communautaires et correctionnels	43 373 000
Services de police, d'incendie et d'urgence	68 997 000
Services de sécurité	19 635 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	137 313 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	5 794 000
Politiques et planifications	1 349 000
Bibliothèques publiques du N-B	14 766 000
Aide financière aux étudiants	20 118 000
Affaires postsecondaires	103 711 000
Apprentissage pour adultes	9 513 000
Travail	3 181 000
Développement de l'emploi	17 092 000
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail	14 854 000
Développement du marché du travail	90 351 000
Croissance démographique	6 878 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	287 554 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	277 096 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commission de police du Nouveau-Brunswick	358 000
Commission du travail et de l'emploi	616 000

COMPTÉ DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL
Commission de l'enseignement
supérieur des provinces Maritimes
Programme d'entretien reporté

7 500 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL
Avances de prêts aux étudiants

62 900 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Travail sécuritaire NB

— Finances 360 000
— Éducation et Développement de la petite enfance 160 000
— Santé 515 000
— Éducation postsecondaire, Formation et Travail 30 000

Votés 1 065 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Sécurité publique 25 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail ... 20 000

STOCKS

Éducation postsecondaire, Formation et Travail ... 200 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 20 h 56.

Jour de séance 32

le vendredi 27 avril 2012

9 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, de celui des Services gouvernementaux et de celui des Ressources naturelles.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 13 h 6, reprend à 13 h 11.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services ministériels et autres services de santé . . .	290 850 000
Assurance-maladie	601 372 000
Plan de médicaments sur ordonnance	192 024 000
Régies régionales de la santé	1 498 562 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	2 582 755 000

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX	
Services généraux	8 920 000
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	24 698 000
Service Nouveau-Brunswick	25 839 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	59 404 000
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Services généraux	7 094 000
Aménagement forestier	47 186 000
Aménagement de la pêche sportive et de la chasse .	11 153 000
Gestion des ressources minérales	4 472 000
Aménagement des terres et aires naturelles	4 407 000
Aménagement régional	7 300 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	81 559 000
 COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement	23 200 000
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers	0
Infrastructure du Sentier NB Trail	200 000
 FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Santé	1 225 000
Services gouvernementaux	100 000
 AVANCES DE PETITE CAISSE	
Santé	5 000
Ressources naturelles	30 000
 STOCKS	
Santé	11 000 000
Ressources naturelles	510 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 13 h 26.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 77

(26 avril 2012).

Jour de séance 33

le mardi 1^{er} mai 2012

13 h

Prière.

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille du défunt Clarence Cormier, député conservateur provincial de Memramcook de 1982 à 1987.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;

31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)*.

M. Arseneault donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 10 mai 2012, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le nombre total de personnes ayant fait une demande au titre du programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées, depuis le 1^{er} avril 2012.

M. Doucet donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 10 mai 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs au programme en matière de capacité d'intervention en cas d'urgence dans le comté de Charlotte, y compris les compétences du personnel, le processus d'embauche, les cibles et les objectifs, les échéanciers, les budgets et les dépenses engagées pour les salaires, les déplacements, la location de locaux et les consultations avec les parties prenantes.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Société de

développement régional, du ministère du Développement économique et d'Investir Nouveau-Brunswick.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 28, reprend à 17 h 35.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

La séance, suspendue à 20 h 1, reprend à 20 h 5.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Administration	2 433 000
Développement de l'industrie et des entreprises ...	12 695 000
Aide stratégique	14 500 000
Société de développement régional	75 023 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	104 598 000
 INVESTIR NOUVEAU-BRUNSWICK	
Investir NB	4 637 000
Aide stratégique	10 000 000
Votés	14 637 000

COMPTÉ DE CAPITAL

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Canada - Nouveau-Brunswick Fonds chantiers

Canada - Le volet collectivités	4 585 000
Développement économique et innovation	1 500 000
Votés	6 085 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Programme d'aide financière à l'industrie	60 000 000
Aide financière provenant du Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le Nord du Nouveau-Brunswick	4 000 000
Aide financière provenant du Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi	1 000 000
Votés	65 000 000

INVESTIR NOUVEAU-BRUNSWICK

Aide financière à l'industrie	30 000 000
---	------------

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel d'Efficacité NB pour 2010-2011

(27 avril 2012).

Jour de séance 34

le mercredi 2 mai 2012

10 h

Prière.

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire à 50 km/h la limite de vitesse sur le chemin Jardineville (route 505). (Pétition 81.)

L'hon. M^{me} Coulombe (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui à l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 82.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

32, Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 3 mai 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 48, projet de loi 29 puis motion 45.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'horaire de séance de la Chambre, le jeudi 3 mai 2012, soit le suivant :

de 14 h 30 à 19 h 30 ;
de 20 h 30 à 22 h ;

que les affaires émanant de l'opposition soient étudiées jusqu'à 19 h 30. (Motion 55.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de

l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Services de gestion	4 183 000
Agriculture	27 393 000
Aquaculture et Pêches	7 407 000

2 mai	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	167
Aide stratégique		1 000 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Votés		39 930 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Entretien des marais	200 000
----------------------------	---------

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	1 600 000
Programmes de prêts	9 500 000
Votés	11 100 000

FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Agriculture, Aquaculture et Pêches	1 100 000
--	-----------

AVANCES DE PETITE CAISSE

Agriculture, Aquaculture et Pêches	24 000
--	--------

STOCKS

Agriculture, Aquaculture et Pêches	2 000 000
--	-----------

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h 4.

Jour de séance 35

le jeudi 3 mai 2012

14 h 30

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. Jody Carr :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

par l'hon. M^{me} Coulombe :

34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*.

M. Arseneault donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 10 mai 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation — notamment la correspondance —, quel que soit le support, du ministère de la Santé relativement au tarif de facturation autorisé de l'Assurance-maladie pour les médecins de famille du Nouveau-Brunswick qui traitent des gens du Canada ne résidant pas au Nouveau-Brunswick, et le tarif de facturation autorisé de l'Assurance-maladie pour les médecins de famille canadiens à l'extérieur du Nouveau-Brunswick qui traitent des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Melanson donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 10 mai 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste détaillée des 500 emplois qui auraient été créés par Investir NB, tel que mentionné par le ministre Paul Robichaud durant la période des questions du 2 mai 2012, y compris le genre d'emploi, le secteur économique, le salaire moyen, le niveau et le genre d'investissement par Investir NB et l'emplacement du siège social de l'entreprise.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des sub-

sides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances et du Bureau de gestion du gouvernement.

L'hon. M. Williams annonce en outre que, le vendredi 4 mai 2012, la deuxième lecture du projet de loi 33 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 48, M. Doucet, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que les gens de Moncton et des régions avoisinantes sont de plus en plus préoccupés en ce qui a trait au processus utilisé afin de sélectionner l'emplacement de la nouvelle Moncton High School ;

attendu que le ministre de l'Éducation, ainsi que le ministre des Transports et de l'Infrastructure, a refusé sans raison de fournir au public l'information sur la façon dont il a pris la décision de choisir l'emplacement de Royal Oaks ;

attendu que le ministre de l'Éducation, ainsi que le ministre des Transports et de l'Infrastructure, a même refusé de fournir l'information sur les autres emplacements à l'étude ;

attendu qu'il y a des questions légitimes sur les coûts, la sécurité, le transport et beaucoup d'autres aspects, qui méritent des réponses ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Cabinet du premier ministre à rendre publique toute information pertinente et détaillée sur le processus de sélection, y compris tous rapports, études, évaluations, recommandations et opinions, et à donner à la population la possibilité d'examiner ces documents et de poser des questions à un forum public.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. Jody Carr, appuyé par l'hon. M. Williams, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 48 soit amendée comme suit :

par l'insertion, avant le premier paragraphe du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que des préoccupations percent de longue date dans la région de Moncton relativement à la salubrité et à la sécurité de l'actuelle Moncton High School ;

« attendu que le gouvernement actuel a hérité d'une situation qui a mené à la réinstallation des élèves, du personnel enseignant et des autres membres du personnel de la Moncton High School à cause de l'inaction à l'égard de la salubrité et de la sécurité de l'école ;

« attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministre des Transports et de l'Infrastructure ont agi nettement et résolument au profit des gens de Moncton pour traiter les questions liées à la sélection de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School ; » ;

par la substitution, dans le premier paragraphe du préambule, à « les », de « des » et, à « sont de plus en plus préoccupés en ce qui a trait au processus utilisé afin de sélectionner », de « se sont dits préoccupés de » ;

par la suppression des deuxième et troisième paragraphes du préambule ;

par la suppression, dans le quatrième paragraphe du préambule, du mot « beaucoup » ;

par l'insertion des paragraphes suivants avant celui de la résolution :

« attendu que le gouvernement actuel, contrairement au précédent, croit que les municipalités ne devraient pas supporter le fardeau de tous les coûts associés à l'aménagement de l'infrastructure municipale pour les écoles ;

« attendu que le gouvernement est tenu, par la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de protéger la vie privée des particuliers ; »

par l'insertion, dans le paragraphe de la résolution, de « et du Développement de la petite enfance » après « l'Éducation » et de « , non encore communiquée, » après « information pertinente et détaillée » et par la substitution, au passage suivant « opinions, », de « dans les limites prévues par la loi, et à continuer de donner à la population la possibilité d'examiner ces documents et de poser des questions » ;

par l'adjonction, après le paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

«et que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Cabinet du premier ministre à discuter ouvertement des défis que pose la Moncton High School et des solutions qu'ils ont adoptées pour construire une nouvelle école secondaire régionale.».

M. Collins invoque le Règlement; il soutient que l'amendement proposé n'adhère pas à l'esprit de la motion principale. L'hon. Jody Carr intervient au sujet du rappel au Règlement.

La séance, suspendue à 16 h 46, reprend à 17 h 11.

Le président rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

J'ai eu l'occasion d'étudier l'amendement proposé. Le commentaire 567 de la sixième édition de *Jurisprudence parlementaire de Beauséjour* déclare ce qui suit :

L'amendement peut avoir pour objet de modifier une proposition de façon qu'elle soit accueillie plus favorablement ou d'offrir à la Chambre un nouveau texte susceptible de remplacer la proposition originale

J'ai examiné l'amendement proposé et j'estime que, même si plusieurs paragraphes seraient ajoutés à la motion, les éléments essentiels de la motion originale seraient conservés : que toute information pertinente soit rendue publique et qu'il soit donné à la population la possibilité d'examiner les documents et de poser des questions.

Je suis d'avis que l'amendement proposé ne constituerait pas une négation directe de la motion principale.

Par conséquent, j'estime que l'amendement est recevable.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 48 amendée, dont voici le texte :

attendu que des préoccupations percent de longue date dans la région de Moncton relativement à la salubrité et à la sécurité de l'actuelle Moncton High School ;

attendu que le gouvernement actuel a hérité d'une situation qui a mené à la réinstallation des élèves, du personnel enseignant et des autres membres du personnel de la Moncton High School à cause de l'inaction à l'égard de la salubrité et de la sécurité de l'école ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministre des Transports et de l'Infrastructure ont agi nettement et résolument au profit des gens de Moncton pour traiter les questions liées à la sélection de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School ;

attendu que des gens de Moncton et des régions avoisinantes se sont dits préoccupés de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School ;

attendu qu'il y a des questions légitimes sur les coûts, la sécurité, le transport et d'autres aspects, qui méritent des réponses ;

attendu que le gouvernement actuel, contrairement au précédent, croit que les municipalités ne devraient pas supporter le fardeau de tous les coûts associés à l'aménagement de l'infrastructure municipale pour les écoles ;

attendu que le gouvernement est tenu, par la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de protéger la vie privée des particuliers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Cabinet du premier ministre à rendre publique toute information pertinente et détaillée non encore communiquée sur le processus de sélection, y compris tous rapports, études, évaluations, recommandations et opinions, dans les limites prévues par la loi, et à continuer de donner à la population la possibilité d'examiner ces documents et de poser des questions

et que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Cabinet du premier ministre à discuter ouvertement des défis que pose la Moncton High School et des solutions qu'ils ont adoptées pour construire une nouvelle école secondaire régionale.

La motion 48 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 29, *Loi sur les ventes de boissons énergisantes*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi sur les ventes de boissons énergisantes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 45, M. Albert, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que le document de discussion du gouvernement fédéral intitulé *L'avenir des pêches commerciales canadiennes* ne soutient pas suffisamment le système du propriétaire-exploitant sur lequel repose l'avenir de la pêche commerciale ;

attendu que les pêcheurs commerciaux au Nouveau-Brunswick se préoccupent du fait que le gouvernement fédéral abandonnera peut-être le système du propriétaire-exploitant pour céder la gestion du secteur à de grandes sociétés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à confirmer son appui à l'égard du système du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à soutenir officiellement le système du propriétaire-exploitant.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulee.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 19 h 30, reprend à 20 h 30.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Jour de séance 36

le vendredi 4 mai 2012

9 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Arseneault de retirer le terme « menti », employé à l'endroit du premier ministre. Le député se rétracte.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture du projet de loi 33, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 37

le mardi 8 mai 2012

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *rebâtir le Nouveau-Brunswick : Cadre stratégique pour le soutien des secteurs de croissance prioritaires au Nouveau-Brunswick, 2012-2016* et, d'autre part, *rebâtir le Nouveau-Brunswick : Plan d'action de développement économique, 2012-2016*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 33. Elle se formera ensuite en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 2, reprend à 17 h 6.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE**

Votés (\$)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services	
d'enseignement	10 411 000
Enseignement primaire et secondaire	994 908 000
Développement de la petite enfance	65 814 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	1 071 080 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Écoles publiques - Biens d'équipement	1 200 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Éducation et Développement de la petite enfance	
- Office de l'éducation spéciale pour les provinces	
de l'Atlantique	350 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Éducation et Développement de la petite enfance ..	122 000
--	---------

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 21 h 36.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 (4 mai 2012).

Jour de séance 38

le mercredi 9 mai 2012

10 h

Prière.

M. Bonenfant (Madawaska-les-Lacs) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 83.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Collins :

35, *Loi sur les contrats de téléphonie cellulaire.*

Sur autorisation de la Chambre, les motions 21, 30 et 42 sont retirées.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 mai 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 45 puis motion 49.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 39

le jeudi 10 mai 2012

13 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Arseneault de retirer le terme « menti ». Le député se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

36, *Loi sur l'abrogation des lois* ;

37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public* ;

par M. Fraser :

38, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

Le débat reprend sur la motion 45, proposée par M. Albert, appuyé par M. Doucet, dont voici le texte :

attendu que le document de discussion du gouvernement fédéral intitulé *L'avenir des pêches commerciales canadiennes* ne soutient pas suffisamment le système du propriétaire-exploitant sur lequel repose l'avenir de la pêche commerciale ;

attendu que les pêcheurs commerciaux au Nouveau-Brunswick se préoccupent du fait que le gouvernement fédéral abandonnera peut-être le système du propriétaire-exploitant pour céder la gestion du secteur à de grandes sociétés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à confirmer son appui à l'égard du système du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à soutenir officiellement le système du propriétaire-exploitant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Olscamp, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 45 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, au passage suivant « attendu que », de « le document de consultation publié par Pêches et Océans Canada vise à lancer la discussion avec les parties prenantes et les groupes autochtones sur la façon de moderniser la gestion des pêches ; » ;

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, à « le système », de « la politique » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, au passage suivant « appui à l'égard », de « des principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à officiellement appuyer les principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, appuyé par M. Doucet, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 45 soit amendé comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression des mots « des principes centraux » et la suppression, après le mot « appuyer », des mots « les principes centraux de ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 45 amendée, dont voici le texte :

attendu que le document de consultation publié par Pêches et Océans Canada vise à lancer la discussion avec les parties prenantes et les groupes autochtones sur la façon de moderniser la gestion des pêches ;

attendu que les pêcheurs commerciaux au Nouveau-Brunswick se préoccupent du fait que le gouvernement fédéral abandonnera peut-être la politique du propriétaire-exploitant pour céder la gestion du secteur à de grandes sociétés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à confirmer son appui à l'égard des principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à officiellement appuyer les principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant.

La motion 45 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 49, M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial a publié un modèle des commissions de services régionaux prévoyant la création de 12 commissions de services régionaux d'ici à janvier 2013;

attendu que plusieurs personnes expriment des inquiétudes et soulèvent des questions pertinentes concernant les commissions de services régionaux proposées;

attendu que les séances d'information publiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'ont pas fourni aux gens l'information qu'ils ont besoin et méritent et n'ont pas répondu de façon adéquate ou suffisante au grand nombre de questions posées;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement provincial retarde d'un an ses plans de mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation de services régionaux afin de donner l'occasion d'avoir une consultation et une participation sérieuses, y compris des réunions publiques dans les districts de services locaux et les communautés et collectivités rurales.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Jour de séance 40

le vendredi 11 mai 2012

9 h

Prière.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Fitch de faire une longue déclaration de ministre.

M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les questions orales, certains ministres dépassent la limite d'une minute sur les réponses. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

L'hon. Jody Carr invoque le Règlement ; il soutient que M. Arseneault a accusé l'hon. M. Leonard d'induire la Chambre en erreur. Le président de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

39, *Loi sur les petites créances* ;

par l'hon. M. Williams :

40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Higgs :

41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;

42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la sanction royale aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Direction des questions féminines et du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

L'hon. M. Williams donne avis que, le mardi 15 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 30, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 40, 41 et 42 sera appelée.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session actuelle un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

33, Loi modifiant la Loi sur l'éducation.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier adjoint proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire, et le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 13 h 11, reprend à 13 h 15.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 41

le mardi 15 mai 2012

13 h

Prière.

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Stratégies d'innovation : Cadre visant à accélérer la croissance de la province du Nouveau-Brunswick, Avril 2012* et, d'autre part, *Stratégies d'innovation : Cadre visant à accélérer la croissance de la province du Nouveau-Brunswick : Sommaire, Avril 2012*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Coulombe :

43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* ;

par l'hon. M. Leonard :

44, *Loi sur la passation des marchés publics*.

M. Fraser donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 24 mai 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents du ministère de la Santé relativement à l'éclosion d'infection à *E. coli* qui a eu lieu dans la région de Miramichi en mai 2012, notamment les rapports, les enquêtes, les résultats d'analyses, la correspondance et la documentation connexe.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil de gestion du gouvernement et du ministère du Développement social, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 30, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 41 et 42 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mercredi 16 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 43 et 44 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 14 h 51, reprend à 15 h 5.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

La séance, suspendue à 15 h 56, reprend à 16 h 29.

La séance, suspendue à 16 h 46, reprend à 16 h 51 sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry, assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse . . .	126 396 000
Soins de longue durée	566 075 000
Sécurité du revenu	257 377 000
Services d'habitation	83 966 000
Services généraux et autres	13 322 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 789 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	1 049 872 000

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Indemnités des députés, comités et activités	8 743 000
Moins : crédits législatifs	4 782 000
Votés	3 961 000
Bureau de l'Assemblée législative	3 391 000
Bureau du vérificateur général	2 104 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés	1 622 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Votés	1 532 000
Élections Nouveau-Brunswick	7 034 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Votés	6 366 000
Bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse	1 685 000
Bureau du commissaire aux langues officielles	513 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	476 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée	605 000

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE
LA VIE SAINTE

Administration	2 581 000
Marketing, développement et opérations	26 798 000
Culture	10 048 000
Vie saine	10 095 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	49 469 000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
GOUVERNEMENTS LOCAUX

Services généraux	5 420 000
Urbanisme et protection de l'environnement	12 534 000
Gouvernance locale et régionale	2 520 000
Gouvernements locaux	71 990 000
Financement communautaire et services techniques	251 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	309 000
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	11 819 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	104 790 000

MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières	15 404 000
Bureau du contrôleur	3 761 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	19 112 000
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	672 000 000
Moins : crédits législatifs	663 189 000
Votés	8 811 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	2 988 000
Communications stratégiques	1 387 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur	336 000
Direction des questions féminines	3 198 000
Affaires intergouvernementales	3 150 000
Votés	11 059 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat des affaires autochtones	1 434 000
Conseil de gestion	11 112 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	15 781 000
Politiques, développement stratégique et relations intergouvernementales	2 222 000
Entretien	56 871 000
Entretien pendant l'hiver	60 555 000
Construction des ponts et des routes	2 227 000
Groupe des bâtiments	115 579 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	19 998 000
Moins : crédits législatifs	19 508 000
Votés	253 725 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Provision pour fonds supplémentaires	
- Provision centrale pour traitements	9 283 000
- Autres	54 550 000
- Efficacité des programmes	0
Provision pour pertes	35 100 000
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	247 284 000

Moins : crédits législatifs	226 000
Votés	247 058 000
Régimes d'avantages sociaux	59 223 000
Moins : crédits législatifs	2 000
Votés	59 221 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	463 000
Entités consolidées	231 439 000
Moins : crédits législatifs	231 439 000
Votés	0
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel	560 000
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations	31 900 000
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	655 000
Conférences intergouvernementales	23 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Logement public - rénovations et réparations des installations	0
---	---

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DU TOURISME

ET DE LA VIE SAINE Amélioration des installations	750 000
--	---------

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
GOUVERNEMENTS LOCAUX

Districts de services locaux	500 000
------------------------------------	---------

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE

Ponts permanents	43 850 000
Routes permanentes	66 358 000
Infrastructure routière dans les régions rurales	38 000 000
Programme d'infrastructure frontalière Canada - Nouveau-Brunswick	0
Programme du réseau routier national Canada - Nouveau-Brunswick	585 409 000
Projet de traversiers des îles Fundy	0
Travaux publics et infrastructure	164 508 000
Agence de gestion des véhicules	10 000 000
Votés	908 125 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation	5 905 000

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION ÉNERGÉTIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Prêts pour les améliorations énergétiques	0

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Programme de prêts et avances	22 000 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Développement social	1 900 000
Culture, Tourisme et Vie saine	500 000
Environnement et Gouvernements locaux	30 000
Transports et Infrastructure - Algonquin Properties Limited	3 000 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Développement social	24 000
Culture, Tourisme et Vie saine	97 000
Environnement et Gouvernements locaux	20 000
Autres (petites avances)	40 000
Transports et Infrastructure	23 000

STOCKS	
Développement social	100 000
Culture, Tourisme et Vie saine	1 400 000
Transports et Infrastructure	25 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi sur l'abrogation des lois*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi sur l'abrogation des lois*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi sur les petites créances*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi sur les petites créances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 53 et 57 (11 mai 2012).

Jour de séance 42

le mercredi 16 mai 2012

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. Jody Carr :

45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;

48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial* ;

par l'hon. M. Trevors :

49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;

par l'hon. M. Higgs :

50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels* ;

51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;

52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

53, *Loi sur les emprunts de 2012* ;

54, *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits.*

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 54 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

54, *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

54, *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 17 mai 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 49, projet de loi 35 puis projet de loi 38.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 17 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi 40, 43 et 44, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 30, 31, 36, 37, 39, 34, 32, 41 et 42.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi sur la passation des marchés publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi sur la passation des marchés publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;
- 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 36, *Loi sur l'abrogation des lois* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public* ;
- 39, *Loi sur les petites créances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 78
réponse à la pétition 80

(14 mai 2012) ;
(15 mai 2012).

Jour de séance 43

le jeudi 17 mai 2012

13 h

Prière.

M. Malloch (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Pennfield et des environs, qui exhortent le gouvernement à empêcher une usine de compostage de traiter des déchets de poissons. (Pétition 84.)

L'hon. M. Leonard dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Sommaire de la demande de propositions 0610053* et, d'autre part, *Sommaire de la DDP 35475 et addenda après l'appel d'offres*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;

par l'hon. M. Fitch :

56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

M. Kenny donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 24 mai 2012, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que Brunswick Mine est un employeur important et un moteur économique dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la fermeture de la mine aura un effet dévastateur sur l'économie locale ;

attendu que l'emplacement de Brunswick Mine compte de nombreux biens d'une grande valeur, y compris plusieurs broyeurs ;

attendu que le prix des minerais a augmenté à tel point que d'autres compagnies minières se sont montrées intéressées à établir des activités dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les biens en question pourraient être utiles pour attirer d'autres possibilités d'activités minières ou d'autres projets de développement économique afin de créer de nouvelles perspectives d'emploi ;

attendu qu'un broyeur a déjà été démantelé et transporté à une autre mine à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à donner la priorité aux biens de Brunswick Mine qu'il serait utile de conserver, à élaborer une stratégie pour attirer de nouvelles entreprises liées aux activités minières ou autres afin qu'elles s'établissent dans la région, à déployer ses meilleurs efforts pour que les biens en question soient conservés et demeurent sur les lieux dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Soucy, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le vendredi 18 mai 2012, s'ajourne au mardi 29 mai 2012 à 13 h 30.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 18 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 55 et 56 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après l'étude des affaires émanant de l'opposition et la troisième lecture de projets de loi, la deuxième lecture des projets de loi 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 soit appelée. Ensuite, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 40, 43 et 44.

Le débat reprend sur la motion 49, proposée par M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Albert, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement provincial a publié un modèle des commissions de services régionaux prévoyant la création de 12 commissions de services régionaux d'ici à janvier 2013;

attendu que plusieurs personnes expriment des inquiétudes et soulèvent des questions pertinentes concernant les commissions de services régionaux proposées;

attendu que les séances d'information publiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'ont pas fourni aux gens l'information qu'ils ont besoin et méritent et n'ont pas répondu de façon adéquate ou suffisante au grand nombre de questions posées;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement provincial retarde d'un an ses plans de mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation de services régionaux afin de donner l'occasion d'avoir une consultation et

une participation sérieuses, y compris des réunions publiques dans les districts de services locaux et les communautés et collectivités rurales.

Le débat se termine. La motion 49, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 12

M. S. Graham	M. Doucet	M. Bernard LeBlanc
M. Arseneault	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry

CONTRE : 33

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Olscamp	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Trevors	M. Malloch
l'hon. M. Alward	M. K. MacDonald	M. B. Macdonald
l'hon. P. Robichaud	M ^{me} Shephard	M. S. Robichaud
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Wilson	M. Savoie
l'hon. M. Holder	M. Wetmore	M. Bonenfant
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. Stewart
l'hon. M ^{me} Blais	M. Killen	M. Betts
l'hon. M. Leonard	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Lifford	M. Urquhart
l'hon. M. Northrup	M. Riordon	M. Jack Carr

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi sur les contrats de téléphonie cellulaire*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulee.

La séance, suspendue à 18 h, reprend à 19 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;
- 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 36, *Loi sur l'abrogation des lois* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public* ;
- 39, *Loi sur les petites créances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi sur les emprunts de 2012*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi sur les emprunts de 2012*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Jour de séance 44

le vendredi 18 mai 2012

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

57, Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, donne avis que, le mardi 29 mai 2012, la deuxième lecture du projet de loi 57 sera appelée.

L'hon. M. Williams annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 55 et 56 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 47, 48, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52 et 53.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

40, Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, il s'élève un débat.

L'hon. M. Williams invoque le Règlement ; il soutient que les observations formulées par M. Arseneault ne portent pas sur le principe du projet de loi. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 44, *Loi sur la passation des marchés publics*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Forest Protection	
Limited pour 2010-2011	(16 mai 2012) ;
réponse à la pétition 82	(16 mai 2012) ;
documents demandés dans l'avis de motion 51	(17 mai 2012) ;
réponse à la pétition 81	(17 mai 2012).

Jour de séance 45

le mardi 29 mai 2012

13 h

Prière.

M. Savoie (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à ne pas mettre en application le modèle de gouvernance relatif aux commissions de services régionaux jusqu'à ce qu'il ait été étudié, compris puis soumis à un vote. (Pétition 85.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Northrup :

58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;

59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;

par l'hon. M. Higgs :

60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*.

M. Boudreau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs à l'indemnité de départ et à l'allocation de pension versées à l'ancienne députée de Rothesay depuis le 1^{er} mai 2012.

M. Fraser donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que les règlements proposés pour le Réseau de santé Horizon comprennent une disposition interdisant au personnel médical de s'exprimer publiquement sur les sujets de préoccupation relatifs aux soins de santé ;

attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick a exprimé des préoccupations quant à la disposition et au manque de consultation auprès des membres de la profession médicale ;

attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick a aussi indiqué que la défense des droits des patients et la capacité de fournir un apport

utile aux gestionnaires du système sont essentielles pour les médecins et sont dans l'intérêt des soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à suspendre l'application du règlement qui limite la capacité des médecins et d'autres professionnels médicaux jusqu'à ce qu'une consultation sérieuse soit tenue et que la question soit réglée à la satisfaction des professionnels médicaux.

M. Fraser donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée entre le ministère de la Santé, le bureau de la ministre de la Santé, le directeur général du Réseau de santé Horizon et le directeur général du Réseau de santé Vitalité relativement aux budgets des réseaux de santé pour l'exercice financier 2012-2013.

M. Arseneault donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a refusé de faire face au gouvernement fédéral à propos des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars causés par EACL, une société d'État fédérale ;

attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement au nouveau projet de loi omnibus du gouvernement fédéral sur la criminalité ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas lutté pour obtenir du gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à s'assurer l'appui du gouvernement fédéral pour maintenir la présence de la Société canadienne du sang en tant qu'installation de production et de distribution au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas confirmé son appui à l'industrie des pêches en ne se prononçant pas contre les changements de la politique du propriétaire-exploitant que propose le gouvernement fédéral;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions de l'APECA à l'égard des agences de développement économique régional;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'assurance-emploi, qui auront des effets dévastateurs sur les industries saisonnières, nos collectivités et notre population;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à prendre position et à se prononcer contre les mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 57 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 55, 25, 50, 51, 52, 53, 49, 44, 56 et 43.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mercredi 30 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 58, 59 et 60 sera appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;
- 44, *Loi sur la passation des marchés publics* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 53, *Loi sur les emprunts de 2012* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 45.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de	
motion 37 et 56	(18 mai 2012) ;
réponse à la pétition 83	(18 mai 2012) ;
réponse à la pétition 79	(25 mai 2012).

Jour de séance 46

le mercredi 30 mai 2012

10 h

Prière.

M. Soucy (Grand-Sault—Drummond—Saint-André) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 86.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Fitch :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux*;

par M. Bertrand LeBlanc :

62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*.

M. Boudreau donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick inclut plusieurs industries comme la pêche, la foresterie, l'agriculture et la construction;

attendu qu'il y a plusieurs travailleurs dans le système d'éducation comme des aides-enseignants, des aides-bibliothécaires et des chauffeurs d'autobus, qui ne travaillent pas à l'année;

attendu que les réformes avancées par le gouvernement fédéral vont faire en sorte qu'il sera encore plus difficile pour les employés saisonniers et les employés éducatifs d'avoir droit à l'assurance-emploi;

attendu que ceci entraînera plusieurs travailleurs à quitter leur communauté afin de trouver de l'emploi à l'année dans d'autres communautés;

attendu que les premiers ministres de Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard se font entendre dans leur opposition à ces réformes;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à se prononcer contre les réformes de l'assurance-emploi et à défendre la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Arseneault, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 31 mai 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 38 et 12 puis motion 59.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la composition du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* soit modifiée par l'ajout du nom de M. Killen. (Motion 65.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 31 mai 2012, la deuxième lecture du projet de loi 61 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 58, 59 et 60 soit appelée. Ensuite, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 57, 43, 45, 46 et 56.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;
- 44, *Loi sur la passation des marchés publics* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 53, *Loi sur les emprunts de 2012* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 15 h 34, reprend à 15 h 40.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives* ;
57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 46 (25 mai 2012).

Jour de séance 47

le jeudi 31 mai 2012

13 h

Prière.

M. Parrott (Fundy-River Valley) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de la paroisse de Musquash, qui demandent qu'il ne soit pas donné suite au projet de régionalisation du Nouveau-Brunswick sans que la question soit soumise à un plébiscite provincial. (Pétition 87.)

M. Parrott (Fundy-River Valley) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du DSL de Greenwich, qui s'opposent au projet de régionalisation du Nouveau-Brunswick. (Pétition 88.)

Après les questions orales, le président de la Chambre demande à M. Fraser de retirer son allusion à l'absence d'une ministre à la Chambre. Le député se rétracte.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Blais :

63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.*

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 1^{er} juin 2012, la deuxième lecture du projet de loi 63 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après l'étude des affaires émanant de l'opposition et la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 61 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 59 et 58.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 38, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue à 18 h, reprend à 19 h.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives* ;
- 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Jour de séance 48

le vendredi 1^{er} juin 2012

9 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 89.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de pensionnaires de la Villa du Repos, à Moncton, qui exhortent le gouvernement à augmenter le financement et l'effectif de leur foyer de soins. (Pétition 90.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Alward :

64, *Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux* ;

par M. Fraser :

65, *Loi sur l'accès à un médecin de famille* ;

par l'hon. P. Robichaud :

66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;

par l'hon. M. Higgs :

67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*.

M. Boudreau donne avis de motion 66 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Collins, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le bureau du ministre des Affaires intergouvernementales et le Cabinet du premier ministre du Canada, depuis le 13 octobre 2010.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 5 juin 2012, la deuxième lecture des projets de loi 64, 66, 67 et 68 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 63 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 60, 58, 56 et 61.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. McLean assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 13 h 9, reprend à 13 h 15.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel ;*

60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 49

le mardi 5 juin 2012

13 h

Prière.

M. Boudreau offre ses condoléances à la famille endeuillée de Bernard Jean, ancien député libéral provincial du comté de Gloucester de 1960 à 1972, qui a exercé les fonctions de président de l'Assemblée législative, de ministre de la Justice et de procureur général. L'hon. M^{me} Blais se joint à M. Boudreau à cet égard.

L'hon. Jody Carr dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles : Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour la croissance* et, d'autre part, *Réponse du gouvernement aux recommandations de : Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles : Un plan d'action pour 2012-2013*.

M. B. Macdonald donne avis de motion 67 portant que, le vendredi 8 juin 2012, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi dans les forces armées et la marine marchande et ont fait le sacrifice suprême en temps de paix et de guerre ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi et sont mortes dans l'exercice de leurs fonctions de pompiers, d'agents de police, d'agents de la paix et de premiers intervenants, ainsi que d'autres au service du public en périodes de crise ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick travaillant à bâtir la province ont servi et sont mortes dans des situations dangereuses en s'efforçant de faire de la province un endroit magnifique ;

attendu que, grâce aux efforts des unités de motocyclistes des anciens combattants de l'Armée du Canada (CAV), d'autres provinces dans l'ensemble du Canada ont dédié des routes en l'honneur de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que le 2^e CAV a travaillé avec le gouvernement et d'autres groupes d'anciens combattants en faveur d'une telle initiative ici, au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime son appui à l'initiative visant à désigner « Autoroute des héros » la route 2, la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick, afin d'honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 64, 66, 67 et 68 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 56, 61 et 63.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par le premier ministre, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 64, *Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Fraser de s'en tenir au principe du projet de loi. Après avoir donné plusieurs avertissements, le président de la Chambre informe M. Fraser qu'il n'a plus la parole pour débattre l'amendement à l'étude.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 68 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

56, Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

*Plan opérationnel de 2012-2016 : Agence
de gestion des véhicules : Ministère des
Transports du Nouveau-Brunswick*
réponse à la pétition 84

(1^{er} juin 2012) ;
(1^{er} juin 2012).

Jour de séance 50

le mercredi 6 juin 2012

10 h

Prière.

L'hon. M. Olscamp accueille à la Chambre Yvon Poitras, député progressiste-conservateur provincial de Restigouche-Ouest de 1982 à 1987.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 juin 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 49 puis projet de loi 62.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, en plus des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Assemblée législative* et le Règlement, le Comité d'administration de l'Assemblée législative et le Comité permanent de modification des lois soient habilités, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité. (Motion 68.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 56, 61, 63, 66, 67 et 68.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Tait assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud interrompt les délibérations pour proposer une motion conformément à l'article 34 du Règlement.

En conséquence, le président de la Chambre reprend la présidence de séance, et l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. B. Macdonald, propose que la Chambre continue de siéger après 18 h ce soir pour continuer d'étudier les projets de loi dont est saisi le Comité plénier.

La question proposée, cinq parlementaires ou plus s'étant levés à leur place, la motion est réputée retirée.

M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

56, Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

61, Loi sur la prestation de services régionaux.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 51

le jeudi 7 juin 2012

13 h

Prière.

L'hon. M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à reporter toutes les activités liées à la construction de la nouvelle Moncton High School à Royal Oaks jusqu'à ce que la collectivité soit engagée dans une discussion sur l'emplacement de l'école. (Pétition 91.)

M. Urquhart, du Comité d'administration de l'Assemblée législative, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 7 juin 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative demande à présenter son premier rapport.

À une réunion du comité tenue le 26 janvier 2012, M^{me} Loredana Catalli Sonier, c.r., a fait part de sa décision de prendre sa retraite à titre de greffière de l'Assemblée législative.

M^{me} Catalli Sonier a entamé sa carrière à l'Assemblée législative en 1985 en tant que greffière adjointe à la procédure. Elle a été nommée greffière de l'Assemblée législative le 30 novembre 1993 sur résolution de la Chambre.

Le comité tient à exprimer sa sincère gratitude à M^{me} Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, pour son professionnalisme, son don de soi et l'exercice exemplaire de ses fonctions au service de l'Assemblée législative et de la province.

Le greffier ou la greffière, fonctionnaire permanent de premier rang de l'Assemblée législative et autorité principale en matière de droit, d'usages et de privilèges du Parlement, a notamment pour fonction de conseiller le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des

règles et usages de la Chambre. Cette personne est aussi chargée de l'administration générale de l'Assemblée législative et fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Elle sert tous les parlementaires équitablement, peu importe leur allégeance politique, et doit agir avec impartialité et discrétion.

À une réunion que le comité a tenue le 4 avril 2012, le comité a convenu que Donald J. Forestell, principal greffier adjoint de la Chambre et greffier aux comités, possède les qualifications requises pour être le prochain greffier de la Chambre, sans compter ses 19 ans d'expérience en procédure parlementaire.

En conséquence, le comité recommande à la Chambre que Donald J. Forestell soit nommé greffier de l'Assemblée législative et assume ses fonctions le 1^{er} septembre 2012.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le vice-président du comité,
(signature)
Carl Urquhart,
vice-président de la Chambre

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que Loredana Catalli Sonier, c.r., a été nommée greffière de l'Assemblée législative sur une résolution adoptée par la Chambre le 30 novembre 1993 ;

attendu que M^{me} Catalli Sonier prendra sa retraite à titre de greffière de l'Assemblée législative le 31 août 2012 ;

attendu que le greffier de l'Assemblée législative est nommé par l'Assemblée législative sur la recommandation du Comité d'administration de l'Assemblée législative, conformément au paragraphe 34(2) de la *Loi sur l'Assemblée législative* ;

attendu que le Comité d'administration de l'Assemblée législative recommande la nomination de Donald J. Forestell à titre de greffier de l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée nomme Donald J. Forestell greffier de l'Assemblée législative et qu'il assume ses fonctions le 1^{er} septembre 2012. (Motion 69.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. Jody Carr dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Les enfants d'abord : Positionnement de la petite enfance pour l'avenir! : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Juin 2012.*

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. Jody Carr de faire une longue déclaration de ministre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les affaires émanant de l'opposition et la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 63, 66, 67 et 68.

Conformément à l'avis de motion 59, M. Kenny, appuyé par M. Haché, propose ce qui suit :

attendu que Brunswick Mine est un employeur important et un moteur économique dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la fermeture de la mine aura un effet dévastateur sur l'économie locale ;

attendu que l'emplacement de Brunswick Mine compte de nombreux biens d'une grande valeur, y compris plusieurs broyeurs ;

attendu que le prix des minerais a augmenté à tel point que d'autres compagnies minières se sont montrées intéressées à établir des activités dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les biens en question pourraient être utiles pour attirer d'autres possibilités d'activités minières ou d'autres projets de développement économique afin de créer de nouvelles perspectives d'emploi ;

attendu qu'un broyeur a déjà été démantelé et transporté à une autre mine à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à donner la priorité aux biens de Brunswick

Mine qu'il serait utile de conserver, à élaborer une stratégie pour attirer de nouvelles entreprises liées aux activités minières ou autres afin qu'elles s'établissent dans la région, à déployer ses meilleurs efforts pour que les biens en question soient conservés et demeurent sur les lieux dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Northrup, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 54 soit amendée comme suit :

par l'adjonction, après le dernier paragraphe du préambule, des paragraphes de préambule suivants :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille de concert avec l'industrie pour stimuler l'exploration de nouveaux gisements de métaux communs dans le secteur du Camp minier de Bathurst, y compris dans une coentreprise avec Xstrata, Votorantim Metals Canada et El Niño Ventures ;

« attendu que, en application du Programme d'exploration de pointe, le gouvernement provincial et Votorantim Metals Canada investiront tous les deux dans l'exploration au Camp minier de Bathurst ;

« attendu que, le 23 mars, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il fournit des ressources professionnelles et financières au Groupe de leadership économique communautaire Chaleur afin d'atténuer les répercussions de la fermeture à venir de Brunswick Mine, exploitée par Xstrata Zinc ;

« attendu que les objectifs du Groupe de leadership économique communautaire Chaleur comprennent l'élaboration d'un plan amélioré de développement économique communautaire axé sur trois piliers stratégiques : les gens, l'infrastructure et les entreprises ;

« attendu que deux hauts responsables gouvernementaux, le sous-ministre du Développement économique et la chef de cabinet du premier ministre, ont été nommés au groupe de leadership ; »

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « donner », de « continuer à donner », par la substitution, à « aux biens de Brunswick Mine qu'il », de « à cette situation, notamment en déterminant quels biens de Brunswick Mine, s'il en est, il », par la suppression de « élaborer une stratégie pour », par l'insertion, après « les biens en question », de « , lorsqu'il y a lieu, » et par la suppression de « et demeurent sur les lieux ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 15, reprend à 16 h 26. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 59 amendée, dont voici le texte :

attendu que Brunswick Mine est un employeur important et un moteur économique dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la fermeture de la mine aura un effet dévastateur sur l'économie locale ;

attendu que l'emplacement de Brunswick Mine compte de nombreux biens d'une grande valeur, y compris plusieurs broyeurs ;

attendu que le prix des minerais a augmenté à tel point que d'autres compagnies minières se sont montrées intéressées à établir des activités dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les biens en question pourraient être utiles pour attirer d'autres possibilités d'activités minières ou d'autres projets de développement économique afin de créer de nouvelles perspectives d'emploi ;

attendu qu'un broyeur a déjà été démantelé et transporté à une autre mine à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille de concert avec l'industrie pour stimuler l'exploration de nouveaux gisements de métaux communs dans le secteur du Camp minier de Bathurst, y compris dans une coentreprise avec Xstrata, Votorantim Metals Canada et El Niño Ventures ;

attendu que, en application du Programme d'exploration de pointe, le gouvernement provincial et Votorantim Metals Canada investiront tous les deux dans l'exploration au Camp minier de Bathurst ;

attendu que, le 23 mars, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il fournit des ressources professionnelles et financières au Groupe de leadership économique communautaire Chaleur afin d'atténuer les répercussions de la fermeture à venir de Brunswick Mine, exploitée par Xstrata Zinc ;

attendu que les objectifs du Groupe de leadership économique communautaire Chaleur comprennent l'élaboration d'un plan amélioré de développement économique communautaire axé sur trois piliers stratégiques : les gens, l'infrastructure et les entreprises ;

attendu que deux hauts responsables gouvernementaux, le sous-ministre du Développement économique et la chef de cabinet du premier ministre, ont été nommés au groupe de leadership ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer à donner la priorité à cette situation, notamment en déterminant quels biens de Brunswick Mine, s'il en est, il serait utile de conserver, à attirer de nouvelles entreprises liées aux activités minières ou autres afin qu'elles s'établissent dans la région, à déployer ses meilleurs efforts pour que les biens en question, lorsqu'il y a lieu, soient conservés dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick.

La motion 59 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

La séance, suspendue à 20 h 9, reprend à 20 h 41.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

63, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Jour de séance 52

le vendredi 8 juin 2012

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. P. Robichaud :

69, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.

Il est unanimement convenu qu'il soit ordonné que le projet de loi soit sur-le-champ lu une deuxième et troisième fois et qu'il soit réputé avoir été étudié en Comité plénier.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

69, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

69, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 61, 66, 67 et 68.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 12 h 32, reprend à 12 h 57.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;
67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

il est résolu, avec le consentement unanime de la Chambre :

que les projets de loi d'initiative ministérielle dont sera encore saisi le Comité plénier à la levée de la séance le mardi 12 juin 2012 soient réputés avoir été étudiés et approuvés en Comité plénier et avoir fait l'objet d'un compte rendu ;

que la Chambre se réunisse à 9 h le mercredi 13 juin 2012 ;

que, après les affaires courantes le mercredi 13 juin 2012, la Chambre étudie en tant qu'affaire émanant de l'opposition le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, pour le reste de la période d'étude du projet de loi, limitée à deux heures ;

que, après le vote à la deuxième lecture du projet de loi 62, la Chambre passe à la troisième lecture des projets de loi d'initiative ministérielle puis à la sanction royale.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le mercredi 13 juin 2012, s'ajourne au mardi 27 novembre 2012 à 11 heures, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu

que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La séance est levée à 13 h 55.

Jour de séance 53

le mardi 12 juin 2012

13 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de l'Association des éleveurs du cerf de Virginie du Nouveau-Brunswick, qui réclame la démission de l'hon. M. Northrup et du biologiste Mike Sullivan. (Pétition 92.)

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre le projet de changements de l'assurance-emploi. (Pétition 93.)

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M^{me} Stultz de faire une longue déclaration de ministre.

M. Arseneault donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 21 juin 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis septembre 2010 entre le ministère du Développement social, le bureau du vérificateur général et tout autre ministère ou organisme provincial et le Village Nursing Home, à Campbellton.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, étudie la motion 67 puis se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 61, 63 et 68.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé de nouveau au Comité plénier. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;
67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Conformément à l'avis de motion 67, M. B. Macdonald, appuyé par M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi dans les forces armées et la marine marchande et ont fait le sacrifice suprême en temps de paix et de guerre ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi et sont mortes dans l'exercice de leurs fonctions de pompiers, d'agents de police, d'agents de la paix et de premiers intervenants, ainsi que d'autres au service du public en périodes de crise ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick travaillant à bâtir la province ont servi et sont mortes dans des situations dangereuses en s'efforçant de faire de la province un endroit magnifique ;

attendu que, grâce aux efforts des unités de motocyclistes des anciens combattants de l'Armée du Canada (CAV), d'autres provinces dans l'ensemble du Canada ont dédié des routes en l'honneur de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que le 2^e CAV a travaillé avec le gouvernement et d'autres groupes d'anciens combattants en faveur d'une telle initiative ici, au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime son appui à l'initiative visant à désigner « Autoroute des héros » la route 2, la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick, afin d'honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. la motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Il est unanimement convenu de révoquer l'amendement du paragraphe 10(1) du projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, amendement que le Comité plénier a adopté le 8 juin 2012.

Après un certain laps de temps, M. McLean assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 17 h 49, reprend à 18 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 23.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

états de divulgation publique des parlementaires
à l'Assemblée législative pour 2010 et 2011

(12 juin 2012).

Jour de séance 54

le mercredi 13 juin 2012

9 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 94.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de l'Association des éleveurs du cerf de Virginie du Nouveau-Brunswick, qui réclame la démission de l'hon. M. Northrup et du biologiste Mike Sullivan. (Pétition 95.)

M. Collins donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 21 juin 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, en la possession de l'ancien ministère de l'Approvisionnement et des Services, de l'actuel ministère des Transports et de l'Infrastructure et de tout autre ministère ou organisme gouvernemental relativement au processus et aux critères de sélection de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School, depuis le 13 octobre 2010.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, conformément à la motion adoptée le vendredi 8 juin 2012, reprenne le débat ajourné sur la deuxième lecture du projet de loi 62 à titre d'affaire émanant de l'opposition, après quoi elle passera à la troisième lecture et à la sanction royale.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 44

l'hon. M. Higgs	M. Wetmore	M. Boudreau
l'hon. M. Alward	M. McLean	M. Fraser
l'hon. M. P. Robichaud	M. Killen	M. Haché
l'hon. M. Jody Carr	M. Soucy	M. Betts
M. Steeves	M. Lifford	M. Urquhart
l'hon. M. Williams	M. Riordon	M. Doucet
l'hon. M ^{me} Blais	M ^{me} Lynch	M. Albert
l'hon. M. Leonard	M. Parrott	M. Kenny
l'hon. M ^{me} Coulombe	M. B. Macdonald	M. Collins
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Tait	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Northrup	M. S. Robichaud	M. Jack Carr
l'hon. M. Olscamp	M. Savoie	M. Bertrand LeBlanc
l'hon. M. Trevors	M. Bonenfant	M. Melanson
M. K. MacDonald	M. Stewart	M. D. Landry
M ^{me} Shephard	M. Arseneault	

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

M. Boudreau demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'il soit ordonné que le projet de loi 62 soit sur-le-champ étudié en Comité plénier et lu une troisième fois. Le consentement unanime est refusé.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux* ;
 63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;
- 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 36, *Loi sur l'abrogation des lois* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public* ;
- 39, *Loi sur les petites créances* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* ;
- 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* ;
- 44, *Loi sur la passation des marchés publics* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives* ;
- 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 53, *Loi sur les emprunts de 2012* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement* ;
- 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu* ;
- 58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
- 59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
- 60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation* ;
- 61, *Loi sur la prestation de services régionaux* ;
- 63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
- 67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John* ;

69, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits* (projet de loi 54).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Avant que mon escorte vienne me chercher, je tiens juste à vous souhaiter un très magnifique été. Nous profitons de beaucoup de beaux festivals dans notre province, et je compte bien participer à un grand nombre d'entre eux dans vos circonscriptions et aussi rencontrer de nombreuses personnes. Je sais que vous avez accompli beaucoup de travail intense, parfois dans des circonstances difficiles. Cependant, nous avons vu le printemps s'installer. Merci.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 13 h 18.

Jour de séance 55

le mardi 27 novembre 2012

11 h

Prière.

Le président de la Chambre, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 25 juin 2012 dans la circonscription électorale de Rothesay.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

**RAPPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN DÉPUTÉ DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 25 juin 2012**

ROTHESAY # 32

<i>Hugh John Flemming</i>	<i>PC</i>	1625
<i>John Wilcox</i>	<i>L</i>	1328
<i>Dominic Cardy</i>	<i>NPD</i>	1158
<i>Sharon Murphy</i>	<i>PVNBGP</i>	69
<i>Marjorie MacMurray</i>	<i>IND</i>	62

Richard Thorne
Directeur du scrutin

Le premier ministre présente M. Flemming, nouveau député de la circonscription électorale de Rothesay, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le moment est venu de proroger la deuxième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick. Pendant la session parlementaire écoulée, vous avez étudié, débattu et adopté de nombreux projets de loi d'importance cruciale pour les gens

du Nouveau-Brunswick dans les villes, villages, communautés rurales et grandes villes où ils vivent.

Je suis très fier d'avoir participé à la session et de me joindre à vous afin de poursuivre notre tradition parlementaire et démocratique de service à la population de notre province. Je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous des nombreuses heures de service que vous avez consacrées à l'Assemblée législative, aux comités et à vos circonscriptions au cours de la session et tout au long de l'année. Vous méritez des félicitations pour votre dévouement envers les gens de votre circonscription. À l'orée de la troisième session de la 57^e législature, je vous demande de continuer votre bon travail en leur nom et au nom de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Les travaux de la deuxième session de la 57^e législature étant terminés, j'ai le privilège et le devoir d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada et du Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée soit prorogée. Puisse la divine Providence continuer de guider et de bénir la population de notre province, le Nouveau-Brunswick.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 14 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 14 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 19.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, 2010 et 2011	(3 juillet 2012) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, 2011	(6 juillet 2012) ;
Société de gestion des placements, 2011-2012	(31 juillet 2012) ;
Commission des valeurs mobilières, 2011-2012	(7 août 2012) ;
FacilicorpNB, 2011-2012	(7 août 2012) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, volume 1 (états financiers)	(14 août 2012) ;
Réseau de santé Horizon, 2011-2012	(21 août 2012) ;

ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, surveillance de la qualité de l'air, 2010	(29 août 2012) ;
Commission des droits de la personne, 2011-2012	(12 septembre 2012) ;
Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick, 2011-2012	(1 ^{er} octobre 2012) ;
bureau du coroner en chef, 2010	(4 octobre 2012) ;
Commission de l'énergie et des services publics, 2011-2012	(5 octobre 2012) ;
Alcool NB, 2011-2012	(10 octobre 2012) ;
Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, 2011-2012	(10 octobre 2012) ;
commissariat aux langues officielles, 2011-2012	(11 octobre 2012) ;
Commission des services d'aide juridique, 2011-2012	(12 octobre 2012) ;
Corporation de financement des municipalités, 2011	(15 octobre 2012) ;
Commission du travail et de l'emploi, 2011-2012	(17 octobre 2012) ;
Assemblée législative, 2011	(19 octobre 2012) ;
Investir NB, 2011-2012	(24 octobre 2012) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2011-2012	(26 octobre 2012) ;
Société de voirie, 2011-2012	(29 octobre 2012) ;
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, 2011-2012	(5 novembre 2012) ;
ministère des Finances, 2011-2012	(5 novembre 2012) ;
Services Nouveau-Brunswick, 2011-2012	(13 novembre 2012) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2011-2012	(14 novembre 2012) ;
ministre des Finances, dépenses des députés, 2011-2012	(14 novembre 2012) ;
New Brunswick Community College, 2011-2012	(14 novembre 2012) ;
Commission des produits forestiers, 2011-2012	(15 novembre 2012) ;
ministère de la Sécurité publique, 2011-2012	(22 novembre 2012) ;
Recycle NB, 2011	(27 novembre 2012) ;

Autres rapports

<i>Rapport provisoire du Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles</i>	(28 juin 2012) ;
<i>Réponse au rapport du Groupe de travail sur l'assurance automobile : Ministère de la Justice et du Procureur général, Juin 2012</i>	(28 juin 2012) ;
<i>Rapport du directeur général des élections : Élection partielle : Rothesay, Le 25 juin 2012</i>	(31 août 2012) ;

*Livre blanc : Améliorer le régime d'impôt
foncier du Nouveau-Brunswick*

(18 septembre 2012);

Documents demandés dans des avis de motion

motions 33 et 54

(13 juin 2012);

motion 38

(14 juin 2012);

motions 50 et 58

(15 juin 2012);

motion 70

(21 août 2012);

motions 52 et 62

(30 août 2012);

motion 71

(24 septembre 2012);

Pétitions

réponses aux pétitions 86 et 89

(14 juin 2012);

réponses aux pétitions 85, 87 et 88

(18 juin 2012);

réponse à la pétition 91

(22 juin 2012);

réponses aux pétitions 92 et 95

(25 juin 2012);

réponse à la pétition 94

(27 juin 2012);

réponse à la pétition 90

(6 juillet 2012);

réponse à la pétition 93

(16 juillet 2012).

INDEX 2011-2012

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2011-2012**

A

Accueil d'invités, 99, 151, 227.

Adresse

En réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, 18 ; débat et ajournement, 18, 27, 30-31, 47 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 54 ; ordre de grosse et de remise, 54 ; constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 55 ; réponse du lieutenant-gouverneur, 151.

Ajournement de la Chambre, 22, 100, 111, 129, 133, 202, 237.

B

Budget

Motion 19, portant que la Chambre approuve le budget de capital.
Avis, 63 ; proposition, débat, adoption de la motion, 75.

Motion 25, portant que la Chambre approuve le budget principal.
Avis, 79 ; proposition, débat, 103 ; ajournement du débat, 104 ; reprise et ajournement du débat, 114, 115, 118, 122, 132 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 143 ; motion portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 143 ; motion d'adoption du rapport du Comité des subsides, 143 ; motion portant que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 144.

C

Comité des subsides

Formation en Comité des subsides pour étudier le budget de capital pour 2012-2013 ou le volume II du budget supplémentaire pour 2010-2011, 75, 81, 102.

Formation en Comité des subsides pour étudier le budget principal, 143, 148, 148, 152, 156, 159, 163, 166, 174, 175, 177, 180, 185, 187, 189.

Comité plénier

Formation en Comité plénier pour étudier des projets de loi, 64, 73, 77, 82, 94, 96, 134, 177, 200, 206, 208, 212, 215, 218, 221, 225, 227, 235, 236, 241.

Comités permanents

Administration de l'Assemblée législative
Modification de la composition, 112.

- Comptes publics
 - Modification de la composition, 112.
- Corporations de la Couronne
 - Modification de la composition, 112.
- Hauts fonctionnaires de l'Assemblée
 - Modification de la composition, 112.
- Modification des lois
 - Modification de la composition, 112.
- Prévisions budgétaires
 - Modification de la composition, 112; premier rapport, 145; motion d'adoption, 146.
- Privilèges
 - Modification de la composition, 112.
- Procédure
 - Modification de la composition, 112.
- Projets de loi d'intérêt privé
 - Modification de la composition, 112; premier rapport, 136; motion d'adoption, 137.
- Soins de santé
 - Premier rapport, 34; modification de la composition, 112.
- Comités spéciaux**
 - Réforme parlementaire
 - Constitution (motion 28), 110.
 - Révision de la *Loi sur les langues officielles*
 - Modification de la composition, 214; rapport provisoire, 248.
- Condoléances et messages de sympathie**, 19, 162, 223.
- Consentement unanime accordé**
 - Pour permettre une longue déclaration de ministre, 20, 56, 68, 115, 131, 186, 231, 239.
 - Pour prolonger la période des questions orales, 20, 107.
 - Pour proposer une motion sans préavis : motion 4, 23; motion 28, 110; motion 34, 111; motion 35, 111; motion 44, 129; motion 47, 147; motion 55, 165; motion 65, 214; motion 68, 227; motion 69, 230.
 - Pour ne pas faire entendre la sonnerie d'appel, 61, 62.
 - Pour continuer de siéger une fois venue l'heure de la levée de séance ou pour modifier l'horaire de séance, 97, 121.
 - Pour retirer certaines motions, 121, 180.
 - Pour qu'il soit ordonné que le projet de loi 69 soit sur-le-champ lu une deuxième et troisième fois, 236.
 - Pour révoquer l'amendement du projet de loi 61, 241.
- Consentement unanime refusé**
 - Pour modifier l'ordre d'étude des affaires émanant de l'opposition, 49.
 - Pour permettre une longue déclaration de ministre, 123.
 - Pour qu'il soit ordonné que le projet de loi 62 soit sur-le-champ étudié en Comité plénier et lu une troisième fois, 243.

D**Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités pléniers)

Statue que n'est pas bien fondé un rappel au Règlement portant que le discours d'un député ne se rapporte pas au sujet en discussion, 31.

Statue que le langage employé est non parlementaire, 63, 67, 107, 115, 119, 137, 140, 154, 175, 182, 186.

Statue que la motion 3 traite des mêmes questions qu'une motion précédemment adoptée, 66.

Statue qu'il est laissé à l'appréciation de la présidence de permettre aux parlementaires de dépasser les limites de temps pendant les questions orales, 68, 186.

Statue que l'incident relatif au député de Nepisiguit, qui a été vu en train d'examiner des documents sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition, ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 91.

Statue que n'est pas bien fondé un rappel au Règlement portant que le premier ministre a menti pendant les questions orales, 107.

Statue que n'est pas bien fondé un rappel au Règlement portant qu'un député a induit la Chambre en erreur, 137.

Statue que l'amendement de la motion 48 est recevable, 171.

Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement selon lequel les propos d'un député ne portent pas sur le principe du projet de loi, 207.

Dépôt de documents

Président de la Chambre

Rapport de l'audit interne du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2011, 79.

L'hon. M. Alward

Plan sur les langues officielles : Le bilinguisme officiel – Une force, 2011-2013, 48.

Stratégies d'innovation : Cadre visant à accélérer la croissance de la province du Nouveau-Brunswick, Avril 2012, 189.

Stratégies d'innovation : Cadre visant à accélérer la croissance de la province du Nouveau-Brunswick : Sommaire, Avril 2012, 189.

L'hon. Jody Carr

Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles : Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour la croissance, 223.

Les enfants d'abord : Positionnement de la petite enfance pour l'avenir! : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Juin 2012, 231.

Réponse du gouvernement aux recommandations de : Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles : Un plan d'action pour 2012-2013, 223.

L'hon. M. Fitch

Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, 56.

L'hon. M. Higgs

Budget, 2012-2013 : Rebâtir le Nouveau-Brunswick ensemble, 103.
Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : Volume 2 : Information supplémentaire, 65.

Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, 48.

Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2011, 65.

Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2011, 65.

Perspectives économiques, 2012-2013, 103.

Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, 2011, 133.

L'hon. M. Leonard

Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick : Ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, octobre 2011, 20.

Sommaire de la DDP 35475 et addenda après l'appel d'offres, 201.

Sommaire de la demande de propositions 0610053, 201.

L'hon. P. Robichaud

rebâtir le Nouveau-Brunswick : Cadre stratégique pour le soutien des secteurs de croissance prioritaires au Nouveau-Brunswick, 2012-2016, 177.

rebâtir le Nouveau-Brunswick : Plan d'action de développement économique, 2012-2016, 177.

Discours du trône

Ouverture, 2.

Prorogation, 246.

G

Greffier adjoint

Annonce la sanction royale, 149, 187.

Lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 101, 149, 187, 244.

Greffier de l'Assemblée législative

Nomination (motion 69), 230.

Annonce la prorogation, 247.

Greffière de l'Assemblée législative

Annonce la sanction royale, 102, 245.

H

Hommages, 117.

L**Langage non parlementaire**

« l'incompétence », 48; « a induit les gens du Nouveau-Brunswick en erreur », 63; « menti », 67, 107, 175, 182; « menteur », 115; « fausses accusations », 119; « fausses déclarations », 119; « niaiseuse », 137; « induit en erreur », 137; « le derrière », 140; non précisé, 20, 154.

Lieutenant-gouverneur

Annonce de la prorogation, 246.

Discours du trône, 2.

Sanction royale, 102, 149, 187, 245.

M**Messages du lieutenant-gouverneur**

Communication du *Budget de capital*, 2012-2013, 75.

Communication du *Budget principal*, 2012-2013, 103.

Communication du *Budget supplémentaire : Volume II*, 2010-2011, 71.

Réponse à l'adresse, 151.

Motions de fond

- 1 L'hon. M. Northrup. Motion voulant que soit appuyée la politique de l'exploration responsable des réserves de gaz naturel. Avis, 20; proposition, 59; débat, amendement proposé, 60; débat sur l'amendement, rejet par vote par appel nominal de l'amendement, 61; adoption par vote par appel nominal de la motion, 62.
- 2 M. Bernard LeBlanc. Motion préconisant l'annulation de l'augmentation des frais au titre du Plan de médicaments sur ordonnance. Avis, 22.
- 3 M. D. Landry. Motion préconisant l'annonce d'un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et la constitution d'un comité spécial chargé d'examiner les textes de loi proposés. Avis, 22; proposition, débat, 51; amendement proposé, 52; débat sur l'amendement proposé, 53; motion rayée du *Feuilleton et Avis*, 66.
- 4 L'hon. P. Robichaud. Motion établissant l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi. Proposition, sur autorisation, adoption, 23.
- 5 M. Collins. Motion visant le rejet d'un salaire minimum à deux niveaux et la mise en oeuvre d'une recommandation du plan de réduction de la pauvreté. Avis, 23; proposition, débat, ajournement du débat, 67; reprise du débat, rejet par vote par appel nominal, 85.
- 6 M. Bernard LeBlanc. Motion voulant que soient honorés les engagements pris à l'appui du plan de réduction de la pauvreté. Avis, 24; proposition, 89; débat, ajournement du débat, 90.
- 7 M. Melanson. Motion portant sur l'élaboration d'une stratégie visant à maximiser les débouchés pour les entreprises, les travailleurs et les travailleuses. Avis, 25; proposition, 49; débat,

- 50; amendement proposé, débat, adoption de l'amendement, 50; adoption de la motion amendée, 51.
- 8 M. Kenny. Motion portant dépôt de documents relatifs aux coûts inscrits au compte de report lié à la remise à neuf de Point Lepreau. Avis, 25; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 9 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents concernant la réalisation d'examens ou d'évaluations des activités du ministère des Transports. Avis, 26; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 10 M. Kenny. Motion portant dépôt de documents concernant la société-conseil Alexander Proudfoot, dont Énergie NB a retenu les services. Avis, 26; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 11 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs à la publication du rapport 2011 de la vérificatrice générale sur les commissions d'épuration des eaux usées. Avis, 26; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 12 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs à la construction du nouveau foyer de soins à Dalhousie. Avis, 29; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 13 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs au projet de loi fédéral C-10 sur la criminalité. Avis, 30; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 14 M. Bernard LeBlanc. Motion portant dépôt de documents relatifs au nombre de personnes âgées en attente dans un hôpital d'une place en foyer de soins. Avis, 30; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 15 L'hon. M. Higgs. Motion portant sur la ratification de la nouvelle Entente intégrée globale de coordination fiscale. Avis, 48; proposition, 134; débat, adoption, 135.
 - 16 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents concernant les directives données aux réseaux de la santé sur les compressions à appliquer pour satisfaire aux objectifs de réduction budgétaire. Avis, 57; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 17 M. Albert. Motion portant dépôt de documents relatifs à des permis de transformation des produits de la mer émis par le ministère des Pêches. Avis, 57; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 18 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents concernant les appels d'offres lancés et les contrats attribués relativement à des travaux d'entretien, de déneigement ou d'amélioration du chemin Coal Creek, dans le comté de Queens. Avis, 57; dépôt de documents au bureau du greffier, 105; retrait, 121.
 - 19 L'hon. M. Higgs. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 63; proposition, débat, adoption, 75.

- 20 M. Fraser. Motion voulant que les parties prenantes participent à l'élaboration d'un régime de médicaments onéreux. Avis, 68 ; proposition, 86 ; débat, amendement proposé, 87 ; débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, 88 ; adoption par vote par appel nominal de la motion amendée, 89.
- 21 M. Collins. Motion voulant que l'adoption des projets de loi C-323 et C-542 soit appuyée afin que les parents d'enfants gravement malades puissent prendre un congé de maladie et garder la sécurité d'emploi. Avis, 69 ; retrait, 180.
- 22 M. Collins. Motion voulant que soit créé un fonds permettant de fournir une aide financière applicable aux frais extraprovinciaux engagés par les parents d'enfants gravement malades. Avis, 70.
- 23 M. Boudreau. Motion portant dépôt de documents concernant les listes des substances chimiques utilisées par les compagnies d'exploration du gaz de schiste en activité au Nouveau-Brunswick. Avis, 74 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 105 ; retrait, 121.
- 24 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs à l'infrastructure, aux installations, aux plans d'évacuation et à la sécurité des pensionnaires et du personnel du Mount Saint Joseph Nursing Home, à Miramichi. Avis, 74 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 105 ; retrait, 121.
- 25 L'hon. M. Higgs. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 79 ; proposition, débat, 103 ; ajournement du débat, 104 ; reprise du débat et ajournement, 114, 115, 118, 122, 132 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 143.
- 26 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs aux vols de l'avion du gouvernement. Avis, 84 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 105 ; retrait, 121.
- 27 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant les préoccupations en matière de sécurité au Centre correctionnel régional de Saint John. Avis, 93 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 105 ; retrait, 121.
- 28 L'hon. P. Robichaud. Motion portant constitution d'un Comité spécial de la réforme parlementaire chargé d'étudier le rapport Desserud. Avis, 99 ; proposition, sur autorisation, 110 ; adoption, 111.
- 29 M. Melanson. Motion relative à l'élaboration d'un plan détaillé de création d'emplois. Avis, 107 ; proposition, 125 ; débat, amendement proposé, 126 ; débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, 127 ; adoption de la motion amendée, 128.
- 30 M. Fraser. Motion portant sur l'installation d'appareils d'IRM 3 T au City Hospital, à Moncton, et à l'Hôpital régional de Saint-Jean. Avis, 108 ; retrait, 180.
- 31 M. Kenny. Motion voulant que le gouvernement fédéral intervienne dans la grève qui touche Autocars Acadien. Avis, 109 ; proposition, 155 ; débat, rejet, 156.

- 32 M. Melanson. Motion préconisant l'organisation d'un sommet provincial sur l'emploi. Avis, 109; proposition, 128; débat, ajournement du débat, 129.
- 33 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs au nombre de postes vacants dans la fonction publique. Avis, 110; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 34 L'hon. P. Robichaud. Motion portant que la Chambre siège les mardis et jeudis soirs pour le reste de la session. Proposition, sur autorisation, adoption, 111.
- 35 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, 111; adoption, 113.
- 36 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs au nombre de personnes ayant fait une demande au titre du programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées. Avis, 118; dépôt de documents au bureau du greffier, 150.
- 37 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs au nombre de lits désignés pour un autre niveau de soins. Avis, 120; dépôt de documents au bureau du greffier, 212.
- 38 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents concernant les négociations relatives à l'Algonquin Hotel. Avis, 120; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 39 M. Kenny. Motion voulant qu'une action en justice soit intentée contre le gouvernement fédéral relativement au dépassement de coûts à Lepreau. Avis, 120.
- 40 M. Arseneault. Motion préconisant la mise en place d'un remboursement de la taxe sur l'essence. Avis, 121.
- 41 M. Fraser. Motion relative à la communication de renseignements sur les réductions au titre du système de soins de santé. Avis, 124; proposition, 138; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, 139; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 140.
- 42 M. Fraser. Motion voulant que le financement du programme de clinique d'obésité soit rétabli. Avis, 124; proposition, 140; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, ajournement du débat, 141; retrait de la motion, 180.
- 43 M. Kenny. Motion voulant que soit rendue publique une stratégie visant à améliorer l'économie du Nord. Avis, 125.
- 44 L'hon. M^{me} Blais. Motion voulant que les prévisions budgétaires non encore approuvées soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires. Proposition, sur autorisation, adoption, 129.
- 45 M. Albert. Motion à l'appui du système du propriétaire-exploitant dans le secteur des pêches. Avis, 137; proposition, débat, ajournement du débat, 173; reprise du débat, 182; amendement proposé, débat sur l'amendement, 183; sous-amendement proposé, débat sur le sous-amendement, rejet du sous-amendement, 183; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 184.

-
- 46 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs à l'élevage de cerfs de Virginie. Avis, 138; dépôt de documents au bureau du greffier, 217.
- 47 L'hon. P. Robichaud. Motion portant que les délibérations du Comité permanent des prévisions budgétaires soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption, 147.
- 48 M. Doucet. Motion voulant que soit rendue publique l'information relative à la sélection de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School et que soit tenu un forum public sur la question. Avis, 151; proposition, débat, amendement proposé, 169; débat sur l'amendement, 171; adoption de l'amendement, 172; adoption de la motion amendée, 173.
- 49 M. Bertrand LeBlanc. Motion voulant que soit retardée d'un an la mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation de services régionaux. Avis, 154; proposition, 184; débat, ajournement du débat, 185; rejet par vote par appel nominal, 203.
- 50 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs aux listes des patients orphelins. Avis, 154; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 51 M. Kenny. Motion portant dépôt de documents relatifs à la remise à neuf de Point Lepreau. Avis, 155; dépôt de documents au bureau du greffier, 208.
- 52 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs au centre provincial d'excellence en matière de cancer du sein. Avis, 155; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 53 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs au programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées. Avis, 162; dépôt de documents au bureau du greffier, 197.
- 54 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs au programme en matière de capacité d'intervention en cas d'urgence dans le comté de Charlotte. Avis, 162; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 55 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification, le 3 mai, de l'horaire de séance et d'étude des affaires émanant de l'opposition. Proposition, sur autorisation, adoption, 165.
- 56 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs aux tarifs de facturation de l'Assurance-maladie. Avis, 168; dépôt de documents au bureau du greffier, 212.
- 57 M. Melanson. Motion portant dépôt d'une liste des emplois créés par Investir NB. Avis, 168; dépôt de documents au bureau du greffier, 197.
- 58 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs à la flambée d'infections à l'*E. coli*. Avis, 189; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 59 M. Kenny. Motion voulant que soient conservés les biens de Brunswick Mine et que soit élaborée une stratégie pour attirer de nouvelles entreprises liées aux activités minières. Avis, 201; proposition, 231; débat, amendement proposé, 232; débat sur

- l'amendement, adoption de l'amendement, 233 ; adoption de la motion amendée, 234.
- 60 M. Boudreau. Motion portant dépôt de documents relatifs à l'indemnité de départ et à l'allocation de pension versées à l'ancienne députée de Rothesay. Avis, 209.
- 61 M. Fraser. Motion visant à suspendre l'application d'un règlement du Réseau de santé Horizon jusqu'à ce qu'il y ait eu consultation. Avis, 209.
- 62 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs aux budgets des réseaux de santé pour l'exercice financier 2012-2013. Avis, 210 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 63 M. Arseneault. Opposition aux mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques néfastes pour le Nouveau-Brunswick. Avis, 210.
- 64 M. Boudreau. Opposition à la réforme de l'assurance-emploi. Avis, 213.
- 65 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de la composition d'un certain comité. Proposition, sur autorisation, adoption, 214.
- 66 M. Boudreau. Motion portant dépôt de documents échangés entre le Cabinet du premier ministre, le bureau du ministre des Affaires intergouvernementales et le Cabinet du premier ministre du Canada. Avis, 220.
- 67 M. B. Macdonald. Motion à l'appui de l'initiative visant à désigner la route 2 « Autoroute des héros ». Avis, 223 ; proposition, débat, 240 ; adoption, 241.
- 68 L'hon. P. Robichaud. Motion portant que certains comités soient habilités, si l'Assemblée législative est ajournée, à rendre public un rapport. Proposition, sur autorisation, adoption, 227.
- 69 L'hon. M. Alward. Motion relative à la nomination de Donald J. Forestell à titre de greffier de l'Assemblée législative. Proposition, sur autorisation, 230 ; adoption, 231.
- 70 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents échangés entre le Village Nursing Home, à Campbellton, et le gouvernement provincial. Avis, 239 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.
- 71 M. Collins. Motion portant dépôt de documents relatifs au processus de sélection de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School. Avis, 242 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 249.

Motions de forme

- Que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ, 18.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 22, 129, 133, 202.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre la remette à Son Honneur, 54.

- Que le premier ministre, M. Bonenfant et M. Killen forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse, 55.
- Que les subsides (budget de capital) soient accordés à Sa Majesté, 75.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 76.
- Que l'étude du budget de capital en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 76.
- Que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 103.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement reprenne le jeudi suivant et soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 104.
- Que les subsides (budget principal) soient accordés à Sa Majesté, 143.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 143.
- Que l'étude du budget principal en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 144.
- Que certaines motions soient retirées, 121, 180.
- Motion d'adoption du premier rapport du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 137.
- Motion d'adoption du premier rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires, 146.
- Que la Chambre continue de siéger après 18 h afin de poursuivre certains travaux, 228.
- Que les derniers projets de loi d'initiative ministérielle dont sera encore saisi à une certaine date le Comité plénier soient réputés avoir été étudiés en Comité plénier et que d'autres éléments de procédure soient fixés, 237.
- Que l'horaire de la Chambre soit modifié, 237.

P

Pages

Présentation, 19.

Pétitions

- 1 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 19; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 2 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 19; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.

- 3 M. Fraser. Qu'une enquête soit lancée sur le meurtre de Paul « Poncho » Henderson, 19 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 4 M. Bertrand LeBlanc. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 19 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 5 M. Fraser. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 19 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 6 M. Albert. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 20 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 7 M. Melanson. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 20 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 8 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 9 M. K. MacDonald. Que toute activité liée au gaz de schiste soit interdite et que l'accent soit mis sur la création d'emplois en vue de réduire la consommation d'énergie, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 10 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 11 M. Boudreau. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 12 M. Arseneault. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 13 M. Kenny. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 14 M. Collins. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 15 M. Doucet. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 16 M. Melanson. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel,

- cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 17 M. Haché. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 18 M. Albert. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 19 M. D. Landry. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 20 M. Bernard LeBlanc. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 21 M. Fraser. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 22 M. Bertrand LeBlanc. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 29 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 23 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 24 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 25 M. Arseneault. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 26 M. Haché. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 27 M. Bernard LeBlanc. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 28 M. Collins. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.

- 29 M. Kenny. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 30 M. Albert. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 32 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 31 M. Doucet. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 32 M. D. Landry. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 33 M. Melanson. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 34 M. Fraser. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 35 M. Bertrand LeBlanc. Que toute activité liée au gaz de schiste soit interdite et que l'accent soit mis sur la création d'emplois en vue de réduire la consommation d'énergie, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 36 M. Fraser. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 37 M. Melanson. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 38 M. Boudreau. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 33 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 39 M. Melanson. Que le financement accordé au Conseil consultatif sur la condition de la femme soit rétabli, 34 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 40 M. Boudreau. Pétition au nom d'élèves de l'école Donat-Robichaud qui s'opposent au gaz de schiste, 56 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 41 M. Riordon. Que le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme soit rétabli, 56 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.

- 42 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 56 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 43 M. Savoie. Opposition aux travaux de fracturation hydraulique dans la circonscription de Saint John-Fundy, 56 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 44 M. Bertrand LeBlanc. Que les activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel, cessent immédiatement, 56 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 45 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 65 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 46 M. Jack Carr. Que la pulvérisation d'herbicide sur les forêts publiques soit interdite, 65 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 47 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 65 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 48 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 68 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 49 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 68 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 50 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 74 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 51 M. Bernard LeBlanc. Que la désignation de terre humide d'une parcelle située au nord de la rue Fundy, à Moncton, soit rétablie, 79 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 52 M. Riordon. Que les services du personnel de soutien à domicile soient subventionnés de façon suffisante, 84 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 53 M. Bonenfant. Que la gestion de l'offre dans l'industrie du poulet de la province soit rétablie en assurant à Nadeau Ferme Avicole un approvisionnement en poulet, 84 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 54 M. Bertrand LeBlanc. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 93 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 55 M. Albert. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 93 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 56 M. Melanson. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 93 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.

- 57 M. D. Landry. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 93; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 58 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 96; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 59 M. Fraser. Qu'un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois soit instauré pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale, 96; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 60 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 96; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 61 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 99; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 106.
- 62 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 107; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 63 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 107; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 64 M. Bertrand LeBlanc. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 115; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 65 M. Fraser. Que les lits de soins actifs à l'Hôpital régional de Miramichi soient maintenus, 115; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 66 M. Collins. Qu'il soit ordonné à la régie des habitations du Nouveau-Brunswick d'autoriser la possession d'animaux familiaux, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 150.
- 67 M. Fraser. Que les régions rurales entourant Miramichi continuent de faire partie du district de services régionaux 5, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 150.
- 68 M. Bertrand LeBlanc. Pétition au nom de gens du DSL de Fairisle et de la paroisse d'Alnwick, qui ne veulent pas être inclus dans le *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale*, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 150.
- 69 M. Fraser. Que le Mount St. Joseph Nursing Home soit remplacé, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 70 M. Bertrand LeBlanc. Que le Mount St. Joseph Nursing Home soit remplacé, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 71 M. Boudreau. Que le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme soit rétabli, 119; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 72 M. Melanson. Que le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme soit rétabli, 119; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 73 M. Fraser. Que le Mount St. Joseph Nursing Home soit remplacé, 119; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.

-
- 74 M. Bertrand LeBlanc. Que le Mount St. Joseph Nursing Home soit remplacé, 119 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 75 M. Fraser. Que le Mount St. Joseph Nursing Home soit remplacé, 123 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 76 M. Bertrand LeBlanc. Que le Mount St. Joseph Nursing Home soit remplacé, 123 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 179.
- 77 M. Doucet. Opposition au programme de report de l'impôt pour les personnes âgées, 123 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 161.
- 78 M. Fraser. Pétition à l'appui d'un régime de médicaments onéreux, 136 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 79 M. Collins. Que soit annulée la décision de hausser le plafond de la contribution aux coûts des médicaments assurés par le Plan de médicaments pour les personnes âgées, 136 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 212.
- 80 L'hon. M^{me} Blais. Qu'il soit ordonné à la régie des habitations du Nouveau-Brunswick d'autoriser la possession d'animaux familiers, 145 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 81 M. S. Graham. Que la limite de vitesse sur la route 505 soit réduite, 165 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 208.
- 82 L'hon. M^{me} Coulombe. Pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie, 165 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 208.
- 83 M. Bonenfant. Pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie, 180 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 212.
- 84 M. Malloch. Qu'il soit interdit à une usine de compostage de traiter des déchets de poissons, 201 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 226.
- 85 M. Savoie. Que le modèle de gouvernance relatif aux commissions de services régionaux ne soit pas mis en application, 209 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 86 M. Soucy. Pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie, 213 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 87 M. Parrott. Que le projet de régionalisation du Nouveau-Brunswick ne suive pas son cours sans que la question soit soumise à un plébiscite provincial, 217 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 88 M. Parrott. Opposition au projet de régionalisation du Nouveau-Brunswick, 217 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 89 M. Arseneault. Pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie, 220 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 90 M. Collins. Que le financement et l'effectif du foyer de soins Villa du Repos soient augmentés, 220 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 91 L'hon. M. Williams. Que soient reportées les activités liées à la construction de la nouvelle Moncton High School, 229 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 92 M. Arseneault. Que des démissions soient remises, 239 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.

- 93 M. S. Graham. Opposition aux changements proposés en matière d'assurance-emploi, 239; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 94 M. Arseneault. Pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie, 242; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.
- 95 M. Arseneault. Que des démissions soient remises, 242; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 249.

Président de la Chambre ou présidents suppléants

- Obtention du texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture; il en est dispensé, 18.
- Présentation des pages, 19.
- Rend hommage aux personnes qui ont perdu la vie dans la bataille de la crête de Vimy, 117.
- Met en garde les parlementaires contre l'imputation de fausses déclarations et de fausses accusations, 119.
- Met en garde les parlementaires contre la manipulation du système audio de la Chambre, 122.
- Signale au public dans les tribunes qu'il est interdit de prendre des photos, 137.
- Demande à un député d'adresser ses questions à la présidence, 137.
- Demande à un député de désigner ses pairs par le nom de leur circonscription ou par leur titre, 139.
- Demande à un député d'éviter de désigner nommément ses pairs, même en citant une lettre ou un document, 139.
- Demande aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, 186.
- Demande à un député de retirer son allusion à l'absence d'un ministre à la Chambre, 217.
- Demande à un député de s'en tenir au principe du projet de loi à l'étude et, après avoir donné plusieurs avertissements, informe ce dernier qu'il n'a plus la parole, 224.

Prévisions budgétaires

- Budget supplémentaire : Volume II, 2010-2011*, dépôt, 71; étude en Comité des subsides, 81.
- Budget de capital, 2012-2013*, avis de motion 19, 63; dépôt, 75; proposition, débat, adoption de la motion, 75; renvoi au Comité des subsides, 75.
- Budget principal, 2012-2013*, avis de motion 25, 79; dépôt, 103; proposition, débat, 103; ajournement du débat, 104; reprise du débat et ajournement, 114, 115, 118, 122, 132; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 143; motion portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 143; motions portant que le rapport du Comité des subsides soit adopté et que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 144.

Budget principal, 2012-2013

- Assemblée législative, 191.
- Bureau du Conseil exécutif, 192.
- Cabinet du premier ministre, 147.

Gouvernement général, 157, 192.
Investir Nouveau-Brunswick, 163.
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 166.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 178.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 157.
Ministère de l'Énergie, 153.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 191.
Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, 191.
Ministère de la Justice et du Procureur général, 148.
Ministère de la Santé, 159.
Ministère de la Sécurité publique, 157.
Ministère des Finances, 192.
Ministère des Ressources naturelles, 160.
Ministère des Services gouvernementaux, 160.
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 192.
Ministère du Développement économique, 163.
Ministère du Développement social, 190.
Service de la dette publique, 192.

Budget supplémentaire : Volume II, 2010-2011

Gouvernement général, 81.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 81.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 82.
Ministère de la Justice et de la Consommation, 82.
Ministère de la Sécurité publique, 82.
Ministère des Gouvernements locaux, 82.
Ministère des Transports, 82.
Ministère du Développement social, 82.
Ministère du Tourisme et des Parcs, 82.

Privilège (Voir Question de privilège.)

Proclamation, 1.

Projets de loi déposés

► **Projets de loi d'intérêt privé**

Projet de loi d'intérêt privé adopté

Rothesay Netherwood School, Loi sur la

Projet de loi 21. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 107 ; recommandation d'adoption sans amendement, 136 ; deuxième lecture, 148 ; troisième lecture, 148 ; sanction royale, 149.

Projet de loi d'intérêt privé non adopté

Association des forestiers autorisés du Nouveau-Brunswick, Loi constituant en personne morale l'

Projet de loi 22. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 115 ; rapport de l'avancement des travaux, 136.

► **Projets de loi d'intérêt public**

*Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés
abrogation des lois, Loi sur l'*

Projet de loi 36. Première lecture, 182; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 195; deuxième lecture, 196; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.

administration du revenu, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 41. Première lecture, 186; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 196; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.

affectation de crédits, Loi de 2012-2013 portant

Projet de loi 54. Première lecture, 198; deuxième lecture, 198; troisième lecture, 198; sanction royale, 245.

affectation de crédits, Loi supplémentaire de 2010-2011 (2) portant

Projet de loi 20. Première lecture, 84; deuxième lecture, 84; troisième lecture, 84; sanction royale, 102.

aide aux municipalités, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 4. Première lecture, 20; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 58; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 64; troisième lecture, 71; sanction royale, 101.

apprentissage et la certification professionnelle, Loi sur l'

Projet de loi 43. Première lecture, 189; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 199; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 206; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 216; troisième lecture, 218; sanction royale, 244.

assainissement de l'environnement, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 56. Première lecture, 201; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 207; deuxième lecture, 208; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 221, 226; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 228; troisième lecture, 234; sanction royale, 244.

Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 3. Première lecture, 20; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 58; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 64; troisième lecture, 71; sanction royale, 101.

compagnies de prêt et de fiducie, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 23. Première lecture, 119; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 131; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 134; troisième lecture, 147; sanction royale, 149.

Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 66. Première lecture, 220; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 225; étude en

- Comité plénier et rapport sans amendement, 237 ; troisième lecture, 240 ; sanction royale, 244.
- conseillers de la Reine et leur préséance, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 27. Première lecture, 123 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 131 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 134 ; troisième lecture, 147 ; sanction royale, 149.
- curateur public, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 37. Première lecture, 182 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 196 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200 ; troisième lecture, 204 ; sanction royale, 244.
- délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 9. Première lecture, 56 ; motion portant deuxième lecture, débat, 63 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 64 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 83 ; amendement portant révocation de l'ordre de troisième lecture et nouveau renvoi au Comité plénier, adoption de l'amendement, 94 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 94 ; troisième lecture, 96 ; sanction royale, 101.
- délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 69. Première lecture, 236 ; deuxième lecture, 236 ; consentement pour que le projet de loi soit réputé avoir été étudié en Comité plénier, 236 ; troisième lecture, 236 ; sanction royale, 244.
- distribution du gaz, Loi modifiant la Loi de 1999 sur la*
Projet de loi 18. Première lecture, 68 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 76 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 94 ; troisième lecture, 96 ; sanction royale, 102.
- droits de la personne, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 34. Première lecture, 168 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 195 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200 ; troisième lecture, 204 ; sanction royale, 244.
- éducation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 33. Première lecture, 168 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 175 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 177 ; troisième lecture, 180 ; sanction royale, 187.
- éducation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 45. Première lecture, 198 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 204 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 216 ; troisième lecture, 218 ; sanction royale, 244.
- électricité, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 6. Première lecture, 46 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 59 ; étude en

- Comité plénier et rapport sans amendement, 64 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.
- électricité, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 26. Première lecture, 123 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 132 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 134 ; troisième lecture, 147 ; sanction royale, 149.
- emprunts de 2012, Loi sur les*
Projet de loi 53. Première lecture, 198 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 206 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212 ; troisième lecture, 214 ; sanction royale, 244.
- espèces en péril, Loi sur les*
Projet de loi 28. Première lecture, 123 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 132 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 134 ; troisième lecture, 147 ; sanction royale, 149.
- garderies éducatives, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 46. Première lecture, 198 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 204 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 217 ; troisième lecture, 218 ; sanction royale, 244.
- gestion des biens saisis et des biens confisqués, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 16. Première lecture, 65 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 72 ; deuxième lecture, 73 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 98 ; troisième lecture, 101 ; sanction royale, 101.
- habeas corpus, Loi abrogeant la Loi sur l'*
Projet de loi 15. Première lecture, 65 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 72 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 97 ; troisième lecture, 101 ; sanction royale, 101.
- impôt foncier, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 19. Première lecture, 68 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption par vote par appel nominal de la motion, 76 ; deuxième lecture, 77 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 98 ; troisième lecture, 101 ; sanction royale, 102.
- impôt foncier, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 51. Première lecture, 198 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 205 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212 ; troisième lecture, 214 ; sanction royale, 244.
- impôt sur le revenu, Loi abrogeant la Loi de l'*
Projet de loi 57. Première lecture, 207 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 211 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 217 ; troisième lecture, 218 ; sanction royale, 244.

- impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, 198; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 206; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 214; sanction royale, 244.
- interprétation, Loi modifiant la Loi d'interprétation*, Loi modifiant la Loi d'interprétation, 162; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 194; deuxième lecture, 195; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.
- municipalités, Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, Loi modifiant la Loi sur les municipalités, 20; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 58; deuxième lecture, 59; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 64; troisième lecture, 71; sanction royale, 101.
- normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi, 46; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 58; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 64; troisième lecture, 71; sanction royale, 101.
- paiement des services médicaux, Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux, 63; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 72; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 97; troisième lecture, 101; sanction royale, 101.
- passation des marchés publics, Loi sur la passation des marchés publics*, Loi sur la passation des marchés publics, 189; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 199; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 208; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 214; sanction royale, 244.
- petites créances, Loi sur les petites créances*, Loi sur les petites créances, 186; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 196; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.
- pétrole et le gaz naturel, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel, 209; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 214; deuxième lecture, 215; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 219; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 221; troisième lecture, 224; sanction royale, 244.
- poisson et la faune, Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune, 209; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 215; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 219; troisième lecture, 221; sanction royale, 244.

prestation de services régionaux, Loi sur la

Projet de loi 61. Première lecture, 213; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 218; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 228; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 237; amendement portant révocation de l'ordre de troisième lecture et nouveau renvoi au Comité plénier, adoption de l'amendement, 240; avec le consentement unanime du Comité plénier, révocation de l'amendement adopté à une date antérieure, 241; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 241; troisième lecture, 243; sanction royale, 244.

prestations de pension, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 63. Première lecture, 217; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 221; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 235; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 241; troisième lecture, 243; sanction royale, 244.

procédures contre la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 8. Première lecture, 56; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 71; deuxième lecture, 72; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 97; troisième lecture, 101; sanction royale, 101.

recouvrement des créances de la Couronne, Loi concernant le

Projet de loi 13. Première lecture, 65; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 72; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 95; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 97; troisième lecture, 101; sanction royale, 101.

réforme du droit de 2012 (modifications diverses), Loi sur la

Projet de loi 31. Première lecture, 162; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 195; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.

régies régionales de la santé, Loi concernant les

Projet de loi 17. Première lecture, 66; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 73; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 77; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 83; troisième lecture, 94; sanction royale, 101.

régime de retraite de la ville de Saint John, Loi abrogeant la Loi sur le

Projet de loi 68. Première lecture, 220; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 225; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 241; troisième lecture, 243; sanction royale, 244.

remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 25. Première lecture, 120; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 133; étude en

- Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 214; sanction royale, 244.
- sécurité du revenu familial, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 48. Première lecture, 198; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 205; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 208; troisième lecture, 211; sanction royale, 244.
- service d'urgence 911, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 49. Première lecture, 198; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 205; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 214; sanction royale, 244.
- services à la famille, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 47. Première lecture, 198; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 204; deuxième lecture, 205; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 208; troisième lecture, 211; sanction royale, 244.
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 40. Première lecture, 186; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 199; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 206; troisième lecture, 207; sanction royale, 244.
- taxe pour les services sociaux et l'éducation, Loi abrogeant la Loi sur la*
Projet de loi 60. Première lecture, 209; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 215; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 221; troisième lecture, 224; sanction royale, 244.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 32. Première lecture, 165; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 195; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 67. Première lecture, 220; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 225; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 237; troisième lecture, 240; sanction royale, 244.
- taxe sur le capital des corporations financières, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 42. Première lecture, 186; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 196; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 200; troisième lecture, 204; sanction royale, 244.
- taxe sur le transfert de biens réels, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 50. Première lecture, 198; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 205; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 214; sanction royale, 244.

valeurs mobilières, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 2. Première lecture, 20 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 58 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 73 ; troisième lecture, 76 ; sanction royale, 101.

valeurs mobilières, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 55. Première lecture, 201 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 207 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212 ; troisième lecture, 214 ; sanction royale, 244.

véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 24. Première lecture, 119 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 131 ; deuxième lecture, 132 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 134 ; troisième lecture, 147 ; sanction royale, 149.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adoptés*droit traditionnel spécifique, Loi perpétuant un*

Projet de loi 1. Première lecture, 17. (Projet de loi de forme.)

sélection des candidats sénatoriaux, Loi concernant la

Projet de loi 64. Première lecture, 220 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement portant révocation de l'ordre de deuxième lecture et renvoi de l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, 224 ; adoption de l'amendement, 225.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés*accès à un médecin de famille, Loi sur l'*

Projet de loi 65. Première lecture, 220.

conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 12. Première lecture, 63 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 218.

contrats de téléphonie cellulaire, Loi sur les

Projet de loi 35. Première lecture, 180 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 203.

évaluation, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 14. Première lecture, 65.

inscription des lobbyistes, Loi sur l'

Projet de loi 38. Première lecture, 182 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 203 ; reprise du débat, adoption de la motion, 217 ; deuxième lecture, 218.

municipalités, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 62. Première lecture, 213 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 234 ; reprise du débat, 242 ; adoption par vote par appel nominal de la motion, deuxième lecture, 243.

taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la

Projet de loi 10. Première lecture, 56; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 66.

ventes de boissons énergisantes, Loi sur les

Projet de loi 29. Première lecture, 151; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 156; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 173.

Q

Question de privilège

M. Arseneault. Agissements du député de Nepisiguit, qui a été vu en train d'examiner des documents sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition, 79; conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Arseneault donne avis de motion portant que certains parlementaires soient suspendus jusqu'à ce que le Comité permanent des privilèges se prononce sur la question, 80; le président de la Chambre déclare qu'il se penchera sur la question deux heures plus tard, 81; M. Arseneault expose sa question de privilège, 83; le président de la Chambre sursoit à statuer, 83; M. Riordon présente ses excuses, 90; le président de la Chambre statue que l'incident ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 91.

L'hon. M^{me} Blais. Mise en doute par M. Fraser, sur son compte Twitter, de l'intégrité du président de la Chambre, 95.

R

Rappels au Règlement

M. Fraser. Objection : le premier ministre a employé un langage non parlementaire; le premier ministre se rétracte, 20.

L'hon. M^{me} Blaney. Objection : l'objet du discours de M. Arseneault ne se rapporte pas au débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 31.

L'hon. P. Robichaud. Objection : M. Albert a employé un langage non parlementaire lorsqu'il a parlé de « l'incompétence » du premier ministre; le député se rétracte, 48.

L'hon. P. Robichaud. Objection : le chef de l'opposition a usé d'un langage non parlementaire en accusant l'hon. M. Northrup d'induire les gens du Nouveau-Brunswick en erreur; le président de la Chambre déclare que le rappel au Règlement est bien fondé; le chef se rétracte, 63.

M. McLean. Objection : M. Arseneault a usé d'un langage non parlementaire en déclarant que le premier ministre avait « menti »; le président suppléant de la Chambre déclare que le rappel au Règlement est bien fondé; le député se rétracte, 67.

M. Fraser. Objection : certains ministres dépassent la limite d'une minute sur les réponses pendant les questions orales; le président

- suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 68.
- M. Boudreau. Objection : le premier ministre a menti à la Chambre ; le président de la Chambre demande au député de retirer le terme « menti » ; le député obtempère, 107 ; le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 107.
- M. Fraser. Objection : le premier ministre et l'hon. M^{me} Blais ont accusé le chef de l'opposition de faire de « fausses déclarations » et de « fausses accusations » ; le président de la Chambre prévient les parlementaires de ne pas faire de telles imputations, 119.
- L'hon. P. Robichaud. Objection : le chef de l'opposition a employé le mot « niaiseuse » à l'endroit d'une ministre ; le président suppléant déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire, 137.
- L'hon. M. Fitch. Objection : M. Kenny a induit la Chambre en erreur ; le président suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et demande au ministre de retirer les termes « induit en erreur » ; le ministre obtempère, 137.
- M. Fraser. Objection : l'hon. M. Fitch a usé d'un langage non parlementaire ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 154.
- M. Collins. Objection : l'amendement de la motion 48 est irrecevable ; le président de la Chambre statue que l'amendement proposé est recevable, 171.
- M. Fraser. Objection : certains ministres dépassent la limite d'une minute sur les réponses pendant les questions orales ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 186.
- L'hon. Jody Carr. Objection : M. Arseneault a accusé l'hon. M. Leonard d'induire la Chambre en erreur ; le président de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, 186.
- L'hon. M. Williams. Objection : les observations de M. Arseneault ne portent pas sur le principe du projet de loi ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 207.

Rapports annuels

- Agence de gestion des véhicules, 2010-2011, 27.
- Agence des services internes, 2010-2011, 104.
- Ambulance Nouveau-Brunswick, 2011-2012, 248.
- Assemblée législative, 2010, 47 ; 2011, 248.
- Bureau des ressources humaines, 2010-2011, 105.
- Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, 2010 et 2011, 247.
- Bureau du contrôleur du financement politique, 2007, 31 ; 2008, 104 ; 2009, 105.
- Bureau du coroner en chef, 2010, 248.
- Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, 2010-2011, 118.
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2011, 150.

- Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2011, 118.
- Centre communautaire Sainte-Anne, 2010-2011, 153.
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2011-2012, 248.
- Commissariat aux langues officielles, 2011-2012, 248.
- Commission de l'énergie et des services publics, 2011-2012, 248.
- Commission de police, 2010-2011, 105.
- Commission des assurances, 2011, 113.
- Commission des droits de la personne, 2011-2012, 248.
- Commission des produits de ferme, 2010-2011, 104.
- Commission des produits forestiers, 2010-2011, 104; 2011-2012, 248.
- Commission des services d'aide juridique, 2011-2012, 248.
- Commission des valeurs mobilières, 2011-2012, 247.
- Commission du travail et de l'emploi, 2011-2012, 248.
- Comptes publics, 2011-2012, volume 1 (états financiers), 247.
- Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, 2011-2012, 248.
- Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, 2011-2012, 248.
- Corporation de financement des municipalités, 2011, 248.
- Efficacité NB, 2010-2011, 164.
- Énergie NB, 2010-2011, 105.
- États de divulgation publique des parlementaires à l'Assemblée législative pour 2010 et 2011, 241.
- Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick, 2011-2012, 248.
- FacilicorpNB, 2010-2011, 64; 2011-2012, 247.
- Forest Protection Limited, 2008-2009, 142; 2009-2010, 142; 2010-2011, 208.
- Gestion provinciale Ltée, 2011, 83.
- Investir NB, 2011-2012, 248.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2010-2011, 104.
- Ministère de l'Approvisionnement et des Services, 2010-2011, 55.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2010-2011, 105.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2010-2011, 104.
- Ministère de l'Énergie, 2010-2011, 105.
- Ministère de l'Environnement, 2010-2011, 55.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (surveillance de la qualité de l'air), 2010, 248.
- Ministère de la Justice et de la Consommation (assurances), 2010-2011, 130.
- Ministère de la Santé, 2010-2011, 105.
- Ministère de la Sécurité publique, 2010-2011, 53; 2011-2012, 248.
- Ministère des Affaires intergouvernementales, 2010-2011, 104.
- Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, 2010-2011, 104.
- Ministère des Finances, 2011-2012, 248.
- Ministère des Finances (rapport annuel sur les droits), 2012, 105.
- Ministère des Gouvernements locaux, 2010-2011, 104.

Ministère des Ressources naturelles, 2010-2011, 104.
 Ministère du Développement social, 2010-2011, 83.
 Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, 2010-2011, 105.
 Ministère du Tourisme et des Parcs, 2010-2011, 104.
 Ministre des Finances (dépenses des députés), 2011-2012, 248.
 New Brunswick Community College, 2011-2012, 248.
 Recycle Nouveau-Brunswick, 2011, 248.
 Réseau de santé Horizon, 2011-2012, 247.
 Secrétariat des affaires autochtones, 2010-2011, 105.
 Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif, 2010-2011, 105.
 Services Nouveau-Brunswick, 2011-2012, 248.
 Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2011, 247.
 Société de développement régional, 2010-2011, 142.
 Société de gestion des placements, 2011-2012, 247.
 Société de l'inclusion économique et sociale, 2010-2011, 104.
 Société de voirie, 2010-2011, 104 ; 2011-2012, 248.
 Société des alcools, 2011-2012, 248.
 Société des loteries et des jeux, 2010-2011, 105.
 Travail sécuritaire NB, 2011, 118.
 Vérificatrice générale, volume 2, 2011, 104.
 Vérificatrice générale, volume 3, 2011, 104.

Rapports et documents (autres)

Budget supplémentaire : Volume II, 2010-2011, 71.
Discours du trône, le 23 novembre 2011, 18.
Livre blanc : Améliorer le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick, 249.
Parfaire les rouages du système parlementaire : un examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décembre 2011, 90.
Plan opérationnel de 2012-2016 : Agence de gestion des véhicules : Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 226.
Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, à la suite d'allégations faites par M. Bruce Fitch, député de Riverview, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif par l'hon. Richard Miles, député de Fredericton-Silverwood et ministre de l'Environnement (comprend le recueil de pièces), 105.
Rapport de l'audit interne du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2011, 79.
Rapport du directeur général des élections : Élection partielle : Rothsay, Le 25 juin 2012, 248.
Réponse au rapport du Groupe de travail sur l'assurance automobile : Ministère de la Justice et du Procureur général, Juin 2012, 248.

S**Sanction royale**

Lieutenant-gouverneur, 102, 149, 187, 245.

Subsides (*Voir Budget, Comité des subsides, Prévisions budgétaires.*)

V**Votes par appel nominal****Motions**

1, rejet d'un amendement, 61 ; adoption de la motion, 62.

5, rejet, 85.

20, adoption de la motion amendée, 89.

49, rejet, 203.

Projets de loi

19, adoption de la motion portant deuxième lecture, 76 ; adoption, en Comité plénier, de la motion portant qu'il soit fait rapport du projet de loi sans amendement, 97.

62, adoption de la motion portant deuxième lecture, 243.

